

Les risques naturels dans les Alpes-Maritimes
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux
Rapport final

Rédigé sous la responsabilité de
G. Gonzalez et N. Marçot

juin 2001

BRGM/RP 50186 FR



Mots clés : Inventaire, cartographie, phénomène naturel, enjeu, risque naturel, système d'informations géographiques, Alpes-Maritimes (France)

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

G. Gonzalez. N. Marçot (2001) – Les risques naturels dans les Alpes-Maritimes. Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux. Rapport BRGM/RP-50186-FR, juin 2001.97 pages.

Préambule

Dans le cadre de la connaissance et de la prévention des risques naturels, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a confié au BRGM la réalisation "d'Inventaires départementaux des phénomènes naturels majeurs et des enjeux".

L'objectif de cette opération consiste à établir un état des connaissances relatif aux :

- phénomènes naturels, il s'agit des événements et de la connaissance des aléas (inondations, sismicité, mouvements de terrain, feu de forêt et avalanches s'il y a lieu) ;
- enjeux en terme de risques liés aux populations, à l'urbanisation ainsi qu'aux infrastructures et réseaux exposés aux aléas naturels ;
- à l'état d'avancement des mesures liées à la mise en œuvre de la réglementation pour la prévention des risques naturels. Il s'agit pour l'essentiel de l'élaboration des Dossiers Communaux Synthétiques (DCS) ainsi que des Plans de Prévention des Risques (PPR).

L'intérêt de cette opération est double :

- elle permet de rassembler et présenter pour chaque département l'ensemble des données disponibles utiles à la prévention des risques naturels. Ces éléments sont structurés en SIG et mis à disposition des partenaires de l'opération ;
- elle constitue, d'une part, un élément important d'information utile à la prise en compte des risques naturels par les aménageurs et les collectivités, d'autre part un support d'informations nécessaire à la coordination des services en charge des actions de prévention, à l'échelon départemental dans un premier temps, puis régional à terme.

Enfin, la superposition, à l'échelle départementale, des aléas et des principaux enjeux permet d'identifier des "bassins de risques" sur lesquels il convient d'améliorer les connaissances pour mieux déterminer les actions de prévention.

L'inventaire des phénomènes naturels et des enjeux du département des Alpes Maritimes a été cofinancé par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le BRGM sur des fonds propres du service public.

Le rapport établi à l'issue de l'opération comporte deux volumes :

- le présent document cartographique qui synthétise les données recueillies et mises en forme ;
- la notice descriptive du SIG qui a été constituée pour l'exploitation de l'ensemble des informations.

*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Table des matières

PRÉAMBULE	1	ENJEUX	45
TABLE DES MATIÈRES	3	La Population	46
INTRODUCTION	4	Sites industriels classés	50
MILIEU PHYSIQUE	5	Les Réseaux	52
Cadre géographique	6	Ressources en eau et captages	56
Les communes du département	8	Centres d'enfouissements techniques - Stations d'épuration communales	60
Géologie	10	Sites et protection du patrimoine	62
Bassins versants et cours d'eau	12	Les enjeux agricoles : les vignobles A.O.C.	64
Gestion des forêts dans les Alpes-Maritimes	14	Protection et gestion de la faune et de la flore	66
Occupation des sols	16	PRÉVENTION ET MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE	71
PHÉNOMÈNES NATURELS ET ALÉAS	21	Systèmes de surveillance et d'alerte	72
Définitions générales	22	DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHÉTIQUES (DCS) ET PLANS DE PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES (PPR)	75
Inondations : zones inondables	24	Zonages réglementaires	76
Sismicité : épacentres historiques et instrumentaux	28	Zonage sismique	93
Sismicité : intensité sismique maximale ressentie	30	PROPOSITION D'IDENTIFICATION DE BASSINS DE RISQUES	95
Mouvements de terrain	32	Identification des bassins de risques	96
Feux de forêts	36		
Avalanches	42		

Introduction

Cette opération concerne l'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG) concernant les risques naturels et les principaux enjeux sur le département. Ce SIG est constitué d'une part de bases de données concernant principalement les événements, d'autre part de données cartographiques vectorisées.

L'ensemble des données informatisées sont géoréférencées à 1/25 000 ou 1/100 000. Une notice de présentation du SIG est établie, elle est jointe à ce rapport.

Le présent document est destiné à illustrer le contenu du SIG. Il est constitué de planches cartographiques accompagné d'un texte d'explication.

Les informations géographiques rassemblées ont été recueillies auprès de services déconcentrés de l'Etat (DDE, DIREN, DDAF, ONF, DDA, DRIRE) et auprès d'organismes scientifiques, publics ou privés (CETE Méditerranée, CEMAGREF, Agence de l'eau, EDF, SNCF et INSEE).

Ce travail a été facilité par le soutien de la DIREN et de la DDE des Alpes Maritimes, tout particulièrement grâce à laquelle le projet a pu bénéficier d'un apport important d'informations structurées.

Les informations enregistrées dans la base ont été validées par l'organisme fournisseur des données considérées et/ou par l'organisme reconnu compétent dans le thème considéré.

Le BRGM a assuré la mise en forme des informations sélectionnées au sein d'une base de données gérable sous Système d'Information Géographique (SIG PC ArcInfo et MapInfo en l'occurrence).

Le comité de pilotage technique de l'étude a assuré un suivi des principales phases du programme (choix des données, validation, structuration, gestion).

Ce comité de pilotage regroupe des représentants des services suivants :

- Préfecture (protection civile),
- Conseil général des Alpes-maritimes,
- Conseil régional,
- DIREN - Direction Régionale de l'Environnement,
- DRIRE - Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- DDAF - Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- DDE - Direction Départementale de l'Équipement,
- SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- ONF - Office National des Forêts,
- Service RTM - Service Restauration des Terrains en Montagne.
- CETE Méditerranée

La base constituée est subdivisée en cinq thèmes principaux :

- **le milieu physique,**
- **les phénomènes naturels et les aléas,**
- **les enjeux,**
- **les moyens de surveillance et d'alerte,**
- **la mise en œuvre de la réglementation.**

Le contenu de chacun des thèmes, plus ou moins développé selon la disponibilité des informations actuelles, pourra être complété et mis à jour au fur et à mesure de la création de données.

Les informations référencées en système géographique Lambert 2 étendu sont compatibles (même système de référence) avec celles de la BD Carto de l'IGN et de Corine Land Cover de l'IFEN.

L'ensemble des données dans leur forme numérisée (Mapinfo 6) a été remis à chacun des membres du comité de pilotage technique. Pour l'utilisation des fichiers de la base, on se référera à la convention d'utilisation établie entre la DIREN et le BRGM.

Cet inventaire a pour objectif :

- dans **les projets d'aménagement** régionaux ou départementaux, de favoriser une meilleure intégration du contexte environnemental, notamment en matière d'aléas naturels ;
- d'orienter **la gestion des moyens de secours**, en particulier par l'apport d'informations complémentaires utiles (avec le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) par exemple) avec interventions éventuelles ;
- **l'information sur les risques naturels du département** : aujourd'hui, l'information de la population est prévue par la loi : le préfet par la Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive (CARIP) et le maire sont tenus de l'informer par les Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs (DDRM), les Dossiers Communaux Synthétiques (DCS), les Dossiers d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- **l'aide à la coordination des acteurs du risque** à l'échelon départemental puis à terme régional.

Milieu physique

Cadre géographique

Le département des Alpes-Maritimes a une superficie d'environ 4 298 km². La population enregistrée au recensement de 1999 est de 1 011 326 habitants.

Sa position géographique privilégiée, à l'extrémité sud-est de la France limitrophe avec l'Italie, en a fait depuis toujours un lieu de passage et de contact entre ces deux pays.

L'est et le nord du département sont frontaliers avec l'Italie.

Les départements voisins sont : le Var à l'ouest, les Alpes de Haute-Provence dans la partie centrale et au nord, et le sud est bordé par la méditerranée.

La façade méridionale des Alpes-Maritimes s'ouvre sur la Méditerranée depuis la frontière italienne à l'est jusqu'au Var à l'ouest.

La principauté de Monaco, dont la superficie est de 197 ha, se situe sur le littoral méditerranéen entre Nice et Menton.

Sur une superficie de moins de 4 300 km², le département des Alpes-Maritimes présente, du nord au sud, les sommets du massif du Mercantour culminant à plus de 3 000 m (l'altitude maximale du département se situe au mont Gelas avec 3 143 m), sommets reliés à un littoral de 115 km alternant caps, îles et corniches par quatre vallées alpines (Var, Tinée, Vésubie et Roya) traversant 175 000 hectares de forêts méditerranéennes.

Les régions naturelles du département sont :

- Les Préalpes du sud : de Grasse et de Nice, avec les vallées du Var 2 820 km², de la Tinée 720 km², de la Vésubie 400 km², de l'Esteron 460 km², de la Siagne 530 km², du Loup 300 km², de la Cagne, la Brague, la Roya, la Bévéra, du Magnan, et des Paillons 250 km²,

- Le Massif du Mercantour 53 000 ha,

- La Côte d'Azur.

Le territoire des Alpes-Maritimes est avant tout un cadre de vie exceptionnel : mer et montagne y sont comme rarement ailleurs associés à la lumière. Car les données de base sont un ensoleillement important, plus de 300 jours par an, et une température moyenne annuelle très douce, de l'ordre de 16°C.

Le département est marqué par un contraste géographique fort entre une frange littorale très peuplée et urbanisée sur laquelle est concentrée la plupart des infrastructures et réseaux de desserte, et un arrière pays à caractère alpin peu peuplé mais qui a son importance en terme de patrimoine naturel et dont l'activité à dominante touristique est en fait le complément nécessaire à la côte.

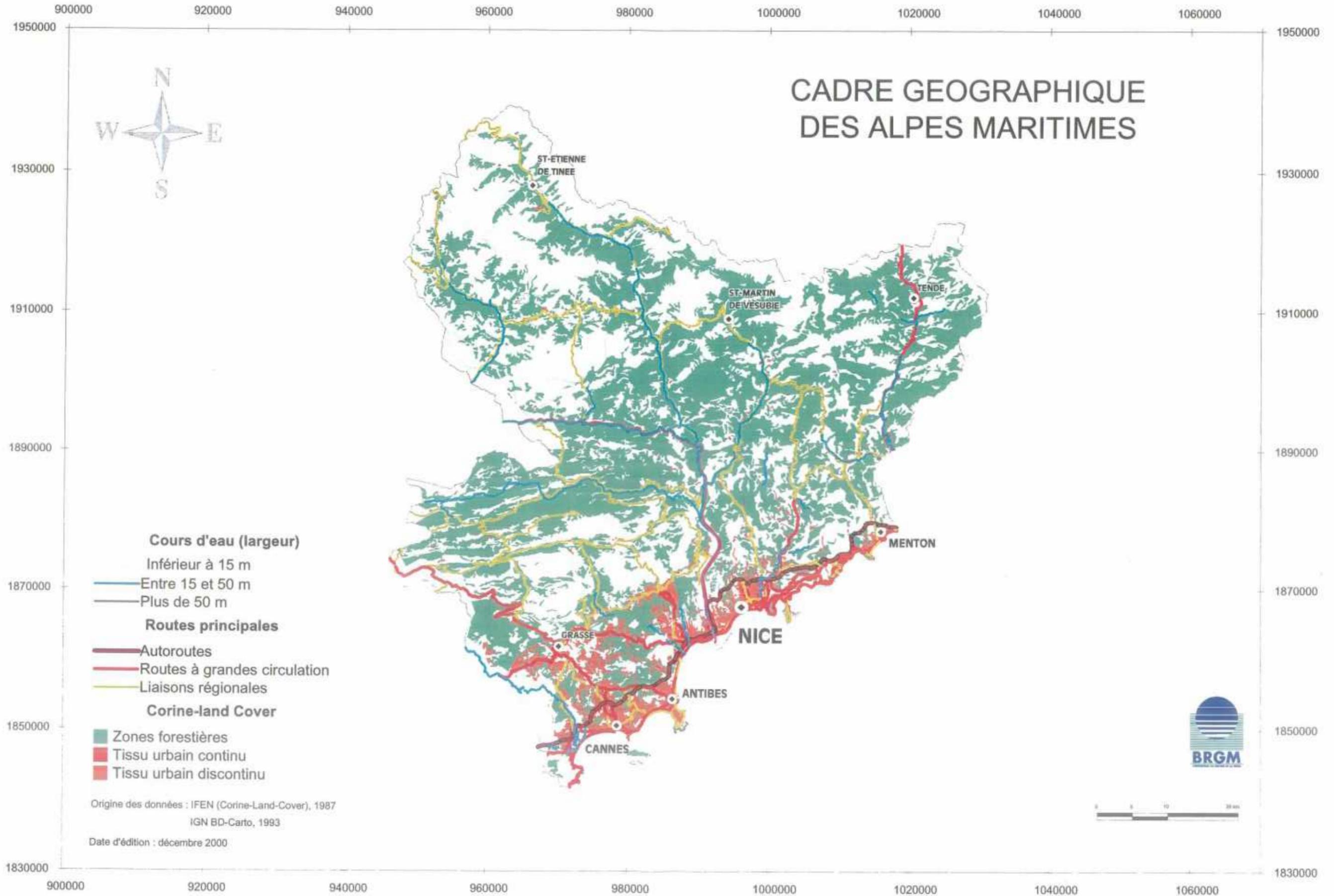
En terme d'enjeux et de vulnérabilité aux risques, les enjeux côtiers sont très forts, ceux de l'arrière pays sont moins importants mais caractérisés du fait du relief par des vallées de type alpin dont les accès sont très vulnérables à tout événement naturel.

COMMENTAIRE DE LA CARTE CADRE GEOGRAPHIQUE DES ALPES MARITIMES :

Cette carte a été constituée à partir des fichiers contenus dans la BD Cartho, de l'IGN et de CORINE LAND COVER, de l'IFEN.

Fichier document (script de composition cartographique) : *Cadre_geographique_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : Villes06, TRONÇONS_ROUTES_06, TRONÇONS_RIVIÈRES_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06, LOGO, Masque06, OCCUPATION_SOL_06



Les communes du département

Le département des Alpes-Maritimes comprend 2 arrondissements (Nice et Grasse), 32 cantons et 163 communes.

Le chef-lieu de département (Préfecture) est la ville de Nice

Le chef-lieu d'arrondissement (Sous-Préfecture) est la ville de Grasse.

La superficie totale du département est d'environ 4 298 km².

La taille moyenne par commune est de 26 km² ; la densité moyenne du département est de 226 habitants au km², mais ces valeurs cachent des différences importantes.

La commune la plus étendue des Alpes-Maritimes est celle de Tende, avec 177,47 km². Sa superficie est 200 fois plus grande que celle de la plus petite commune du département : Beaulieu-sur-mer, avec 0,95 km².

Les communes dont la superficie dépasse 50 km² sont celles de : Andon, Belvédère, Beuil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Entraunes, Gréolières, Guillaumes, Isola, Luceram, Malaussène, Nice, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-de-Vésubie, Saint-Vallier-de-Thiery, Saorge, Sospel, Tende, Utelle, Valdeblore.

Plus du quart des communes ont un territoire inférieur à 10 km².

Sept communes ont un territoire inférieur à 5 km² : Beaulieu-sur-mer (0,95 km²), Beausoleil (2,79 km²), Saint-André (2,86 km²), Saint-Jean-Cap-Ferrat (2,48 km²), Saint-Léger (4,61 km²), Spéracèdes (3,46 km²) et Villefranche-sur-mer (4,88 km²).

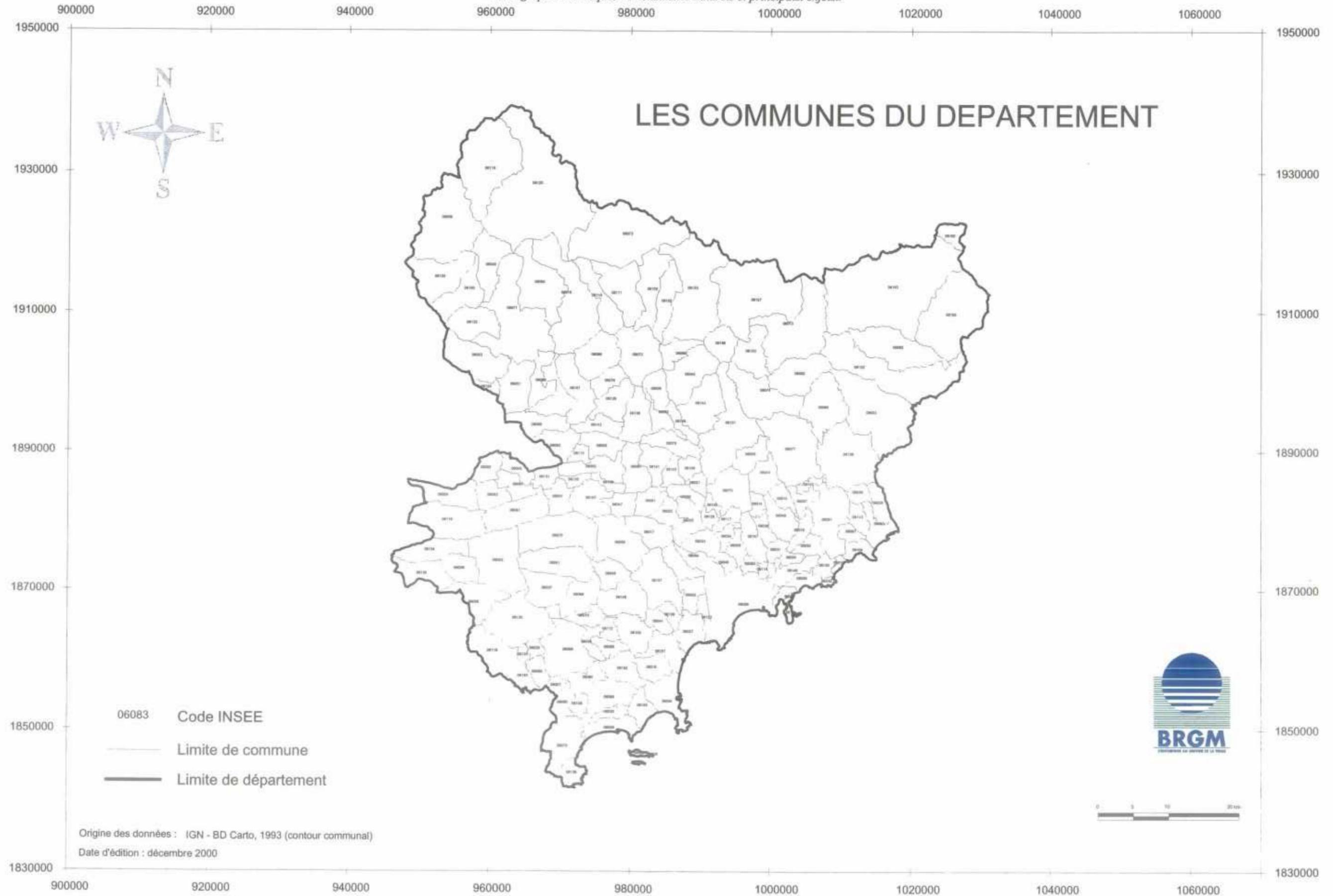
De même, alors que les densités de population dépassent 5 500 habitants au km² sur le littoral, elles sont inférieures à 10 habitants au km² dans les communes alpines les moins peuplées.

NUMERO INSEE	NOM	NUMERO INSEE	NOM	NUMERO INSEE	NOM
06001	AJOLIN	06055	DURANUS	06109	ROQUETTE-SUR-VAL
06002	AMBRAT	06056	ENTRAUNES	06110	ROURDON
06003	ANDON	06057	ESCARÈNE	06111	ROUREN
06004	ANTIBES	06058	ESCRABOLLES	06112	ROURIT
06005	ASCIROS	06059	ÈZE	06113	SAINTE-AGÈS
06006	ASPERMONT	06060	FALICON	06114	SAINTE-ANNE
06007	AVRIGNAN-SUR-SIACHE	06061	PIERRE	06115	SAINTE-ANTOINETTE
06008	AVTARE	06062	FONTAN	06116	SAINTE-ANNE
06009	BAMBOIS	06063	CARRI	06117	SAINTE-BLANCHE
06010	BAR-SUR-LOUP	06064	CATTIÈRES	06118	SAINTE-CECILE-SUR-VAL
06011	BEAULIEU-SUR-MER	06065	CAUDÈ	06119	SAINTE-DALMAS-LE-SELVAGE
06012	BEAUSOLEIL	06066	CILETTE	06120	SAINTE-ETIENNE-DE-TINÉE
06013	BELVÈDÈRE	06067	COCHÉ	06121	SAINTE-MARIE-CAP-FERRAT
06014	BREIL-SUR-ROYA	06068	COURDON	06122	SAINTE-MARIE
06015	BREIL-DES-ALPES	06069	GRASSE	06123	SAINTE-MARIE-DU-VAL
06016	BEUIL	06070	CHERRES	06124	SAINTE-MARIE
06017	BREIL-LES-ALPES	06071	CHILLAUD	06125	SAINTE-MARIE-D'ENTRAUNES
06018	BROT	06072	LOREN	06126	SAINTE-MARIE-DU-VAL
06019	BLANCAIR	06073	ISOLA	06127	SAINTE-MARIE-VERVÈRE
06020	BOLLÈNE-VERVÈRE	06074	LANTOSQUE	06128	SAINTE-PAUL
06021	BONNIN	06075	LEVENS	06129	SAINTE-SAPPEVE-SUR-TINÉE
06022	BOUTON	06076	LIBRÈRE	06130	SAINTE-VALLIER-DE-TINÉE
06023	BREIL-SUR-ROYA	06077	LUCERAM	06131	SALLACROFF
06024	BREIL-COMTE	06078	MALAUSÈNE	06132	SAORGE
06025	BROC	06079	MARTELLE-LE-NAPOLE	06133	SAISON
06026	CARRI	06080	MARIE	06134	SERRON
06027	CARRIÈRES-SUR-MER	06081	MAS	06135	SIGALE
06028	CARLE	06082	MARSONNE	06136	SOSPEL
06029	CARRIÈRES	06083	MERTON	06137	SPIRACÈDES
06030	CARRIÈRE	06084	MOUANS-SARTOUX	06138	TIBOULE-SUR-MER
06031	CANTANON	06085	MOULÈRE	06139	TINÉE
06032	CAP-D'AIL	06086	MOULIÈRE	06140	TIGET
06033	CARRIÈRES	06087	MOULÈRE	06141	TOUDON
06034	CASTAGNÈRES	06088	ÈCHE	06142	TOUET-DE-L'ESCARÈNE
06035	CASTELLAR	06089	OPPIO	06143	TOUET-SUR-VAL
06036	CASTELLON	06090	PEGOMAS	06144	TOUR
06037	CAISSOLS	06091	PELLE	06145	TOURETTE-DU-CHATEAU
06038	CHATEAUNEUF-GRASSE	06092	PELLON	06146	TOURETTE-PORT
06039	CHATEAUNEUF-DE-COTTES	06093	PIÈRE	06147	TOURETTE-LEVENIS
06040	CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	06094	PROSE	06148	TOURETTES-SUR-LOUP
06041	CHIFFRE	06095	PRYEMADE	06149	TRINÈTE
06042	CLARS	06096	PUELLAS	06150	TURÈNE
06043	COAZZE	06097	PIÈRE-DEU	06151	UTELLE
06044	COLLE-SUR-LOUP	06098	PUGET-ROSTANG	06152	VALBORE
06045	COLLORE	06099	PUGET-TINÈRES	06153	VALDELORE
06046	COLOMAR	06100	REVEY-LES-ROCHES	06154	VALDELORE
06047	CONSEILLES	06101	REYD	06155	VALLAÈRE
06048	COTTES	06102	RIMPLAS	06156	VERANON
06049	COURMÈRES	06103	ROQUEBILLES	06157	VERÈRE
06050	COURMÈRES	06104	ROQUEBILLES-CAP-MARTE	06158	VILLARS-SUR-VAL
06051	CROIX-SUR-ROUDOULI	06105	ROQUEFORT-LES-PINS	06159	VILLEFRANCHE-SUR-MER
06052	CURBIS	06106	ROQUESTERON	06160	VILLEFRANCHE-D'ENTRAUNES
06053	DALUIS	06107	ROQUESTERON-GRASSE	06161	VILLEFRANCHE-LOURET
06054	DRAP	06108	ROQUETTE-SUR-SIACHE	06162	REIGUN
				06163	TINÉE

COMMENTAIRE DE LA CARTE CADRE COMMUNES DU DEPARTEMENT :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Communes_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : CADRE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, MASQUE06.



Géologie

1. CADRE GEOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE

Le cadre géomorphologique du département comprend au nord les massifs anciens de l'Argentera-Mercantour et le dôme du Barrot.

Au sud de ces anciens terrains, s'étendent jusqu'à la mer de très nombreux chaînons calcaires très développés.

Ces chaînons sont limités à l'ouest par les massifs volcaniques de l'Estérel et du Tanneron.

Le massif du Mercantour fait partie des massifs cristallins externes de la chaîne des Alpes avec son satellite le dôme de Barrot. La chaîne alpine dresse son socle cristallophyllien à 3 297 m d'altitude à la cime sud de l'Argentera, sur le versant italien, la cime du Mercantour culminant à 2 772 m. Le massif de l'Argentera, qui forme donc la culmination orographique régionale, ne se trouve en territoire français que pour la moitié de sa superficie, à savoir son flanc sud-ouest. Les massifs cristallins présentent des structures complexes de granites et de gneiss très variés.

Le secteur alpin maritime des terrains de couverture alpine externe couvre sensiblement plus des trois quarts de la superficie du département. Vue du sud, la ligne des falaises des Baous, qui semble fermer le paysage au nord, représente le front des chevauchements successifs de la couverture subalpine dans les arcs de Castellane et de Nice.

Le secteur alpin maritime de l'auréole des terrains de couverture des massifs provençaux comprend une série secondaire complète du Trias au Jurassique, qui ne se prolonge dans le Crétacé que partiellement vers le nord. L'Éocène repose directement au sud, dans la région de Biot, sur le Jurassique supérieur.

Le socle provençal est représenté, au sud-ouest, par les gneiss du massif cristallin du Tanneron et le Permien détritique continental de l'Estérel, qui affleurent jusqu'à Cannes, et par les puissantes formations volcaniques permienues de l'Estérel, principalement rhyolitiques.

2. LES TERRAINS DU SOCLE

Le massif du Mercantour -Argentera

Dans ce massif où les terrains métamorphiques dominent, trois principaux ensembles y sont représentés : la zone des micaschistes et des pélites, la zone des gneiss et le granite de l'Argentera.

Les faciès cristallins de l'Argentera-Mercantour n'ont pas été distingués cartographiquement; sauf les bandes affleurantes de diorites et d'amphiboles au sud-est de Saint-Etienne-de-Tinée et le granite de l'Argentera.

Les massifs du Tanneron et de l'Estérel

Les terrains du Tanneron sont essentiellement métamorphiques, de faciès gneissiques et amphibolitiques.

Dans l'Estérel, les terrains volcaniques sont constitués de rhyolites et de pyromérides (verres rhyolitiques); ces terrains de même nature n'ont pas été distingués cartographiquement.

Les pyromérides affleurent dans la région de Maurevielle. Elles alternent avec d'importantes formations de tufs.

3. LES TERRAINS SEDIMENTAIRES

Le Permien est constitué essentiellement de terrains détritiques : arkoses, argilites, pélites, quartzites.

Le Trias moyen (Muschelkalk-Lettenkohle) présente des niveaux calcaires et dolomitiques puissants (épaisseur de 40 à 80 m). Le Trias supérieur (Keuper) est renfermé des marnes, dolomies, cargneules accompagnés de lits de lignites et d'amas gypseux.

Le Jurassique comprend :

- L'Infralias (épaisseur de 15 à 20 m) est formé de calcaires peu puissants, très dolomitiques avec des intercalations argileuses parfois importantes.

- Le Lias inférieur dolomitique est à inter lits argileux (épaisseur 10 à 20 m).
- Le Lias moyen est calcaire et marneux.
- Le Lias supérieur est constitué de calcaires à silex avec intercalations marneuses (épaisseur de 40 m).
- Le Bajocien-Bathonien est formé de calcaires sombres à silex et de marnes schisteuses ou argileuses (épaisseur 100 m).
- Le Callovo-Oxfordien est constitué par des schistes calcaires clairs et des calcaires rognoneux gris sombre (épaisseur de 40 à 60 m).
- Le Séquanien est formé de calcaires marron à pâte fine et à veinules calcitiques. Il se présente en petits bancs réguliers séparés par des petits lits argileux (épaisseur 50 m).
- Le Kimméridgien et le Portlandien sont constitués de calcaire gris sombres et de dolomie massive formant des barres dans la topographie (épaisseur cumulée 150 m).

Le Crétacé

- La base du Crétacé (Berriasien, Valanginien, Hauterivien et Barrémien) comprend des calcaires massifs, puis des calcaires à intercalations argileuses prédominantes, des argiles calcaires et des marnes très épaisses (200 m).
- Le Cénomaniens et le Sénonien comprennent des bancs calcaires, argileux et des marnes glauconieuses (épaisseur 50 à 100 m).

L'Éocène et l'Oligocène comprennent des poudingues, des sables, des argiles bariolées, puis des calcaires nummulitiques et des marnes bleues. Les formations supérieures sont constituées de grès, de flysch gréseux et de sables.

Les variations latérales de faciès sont nombreuses entre la région de Vence, le col de Braus, Sospel et la frontière italienne.

Le Miocène est constitué de molasses grésocalcaires à la base et de marnes dans sa partie supérieure (région de Vence et Saint-Jeannet).

Le synclinal de Villeneuve-Loubet présente des niveaux conglomératiques andésitiques et des cinérites. Celui de Saint-Vallier contient des poudingues silico-calcaires peu développés.

Le Pliocène comprend des argiles et marnes bleues (Biot, Cagnes, Saint-Martin), des sables, des brèches (Gattières). Il se termine par les poudingues dits "poudingues de la vallée du Var" (silico-calcaires).

Le Quaternaire

Les alluvions quaternaires sont relativement développées dans les basses vallées du var et de la Siagne. Elles sont moins représentées dans la Tinée et la Haut-Var. Elles sont pratiquement inexistantes dans la Vesubie et l'Estéron.

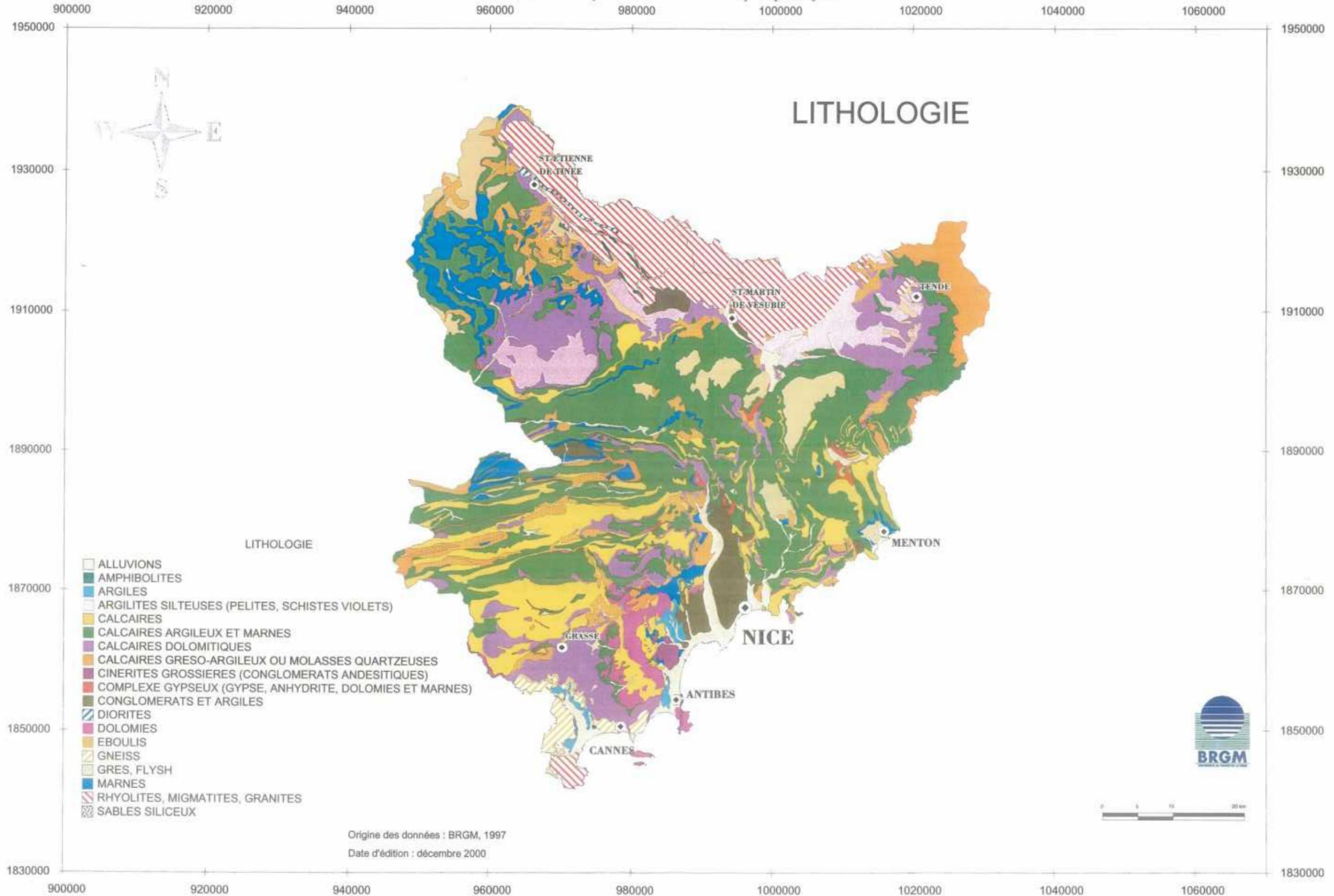
COMMENTAIRE DE LA CARTE LITHOLOGIE :

Il s'agit d'une synthèse cartographique de la lithologie du département des Alpes-Maritimes établie à 1/100 000 à partir des cartes géologiques à 1/50 000 du BRGM. Seules sont représentées les grandes formations lithologiques cartographiables à 1/100 000. Cette cartographie a été réalisée en 1997 pour le Schéma départemental des carrières des Alpes-Maritimes pour représenter les formations exploitables ou susceptibles de l'être. Conçue dans l'optique de l'identification de matériaux, elle ne développe que cet aspect de la cartographie géologique; elle fait ainsi abstraction des données telles que l'âge des formations, les failles et autres accidents tectoniques.

Fichier document (script de composition cartographique) : Lithologie_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06, LITHO06, LOGO, MASQUE06.

LITHOLOGIE



Origine des données : BRGM, 1997
 Date d'édition : décembre 2000



Bassins versants et cours d'eau

Le département des Alpes-Maritimes fait partie du territoire des "Côtiers Alpains Est" (aboutissement des Alpes en Méditerranée) qui appartient au bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Deux grands ensembles peuvent être individualisés :

- les rivières alpines des bassins versants du Var,
- les rivières alpines des bassins versants de la Roya-Bévéra au régime pluvio-nival.

Cet espace concentre la quasi-totalité des milieux aquatiques exceptionnels : lacs d'altitude, gorges et cluses, marais, pelouses humides, karts d'altitude de Margareis, basse vallée du Var.

Ce patrimoine naturel d'une grande valeur, associé à une très bonne qualité globale de l'eau des principales rivières, permet et favorise :

- la pratique de la pêche sur des parcours prisés de 1^{ère} catégorie piscicole,
- le développement des loisirs nautiques : canoë-kayak, canyonisme,
- l'utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable, agricole et industrielle du littoral : canal de la Vésubie, nappe alluviale de la basse vallée du Var.

L'élément fort de ces rivières alpines des Alpes-Maritimes est le très haut niveau d'équipement hydroélectrique du territoire (120 km de cours d'eau court-circuités). Les extractions de matériaux et le développement des infrastructures routières en fond de vallée, induit par la présence d'un tourisme tant hivernal (ski) qu'estival (Parc national du Mercantour), viennent s'ajouter aux effets des aménagements précédents et contribuent à la perturbation physique et fonctionnelle des rivières.

1 . LA SIAGNE

Situé dans sa partie supérieure au contact des Préalpes calcaires de Grasse, et tout au long de sa partie médiane au contact des massifs cristallins du Tanneron et de l'Estérel, le bassin versant de la Siagne n'est pas entièrement circonscrit dans le département des Alpes-Maritimes; certains de ses affluents la Siagnole de Mons et le Biançon notamment, sont même entièrement situés en territoire varois.

La superficie du bassin versant de la Siagne proprement dite est de 136 km²; avec ses premiers affluents (vallon de Nans, Siagne de la Pare et Siagnole de Mons) elle est de 252 km².

Le bassin versant de la Siagne considéré n'est qu'un bassin versant apparent ; le bassin versant réel doit représenter, au niveau des Veyans, au moins 300 km².

La Siagne proprement dite est issue des massifs calcaires de l'Audiberghe et du They, qui assurent à un certain nombre de résurgences (sources de la Pare, source des Galants) des débits appréciables pour en faire une rivière pérenne ; la plupart des sources jaillissent à des altitudes de l'ordre de 700 m ; certaines, beaucoup plus intermittentes, se situent à une altitude nettement supérieure, notamment dans le vallon de Nans et le secteur d'Escragnolles.

Dans son cours supérieur, la rivière a un profil très fort, de l'ordre de 35 m par kilomètre, et son profil en travers se présente le plus souvent sous la forme d'une gorge étroite, de 15 à 20 m de largeur.

Les terrains traversés par la Siagne et ses premiers affluents appartiennent essentiellement au Jurassique (à 95 %), et sont caractérisés par une très grande perméabilité.

2 . LE LOUP

Long de 48 km, le Loup prend naissance au nord du massif de l'Audiberghe, dans le cadre du poljé d'Andon, à une altitude d'environ 1 200 m.

Les affluents du Loup sont insignifiants ; par contre, de puissantes résurgences karstiques, notamment dans la partie médiane du cours, lui apportent un complément non négligeable.

La superficie du bassin versant du Loup avoisine les 300 km².

3 . LA CAGNE

Issue du flanc sud oriental du Cheiron, à 1 000 m d'altitude, à proximité de Coursegoules, la Cagne draine un bassin versant d'environ 64 km².

Cette petite rivière d'une vingtaine de km de long traverse des régions très karstifiées : les plateaux de Saint-Barnabé et les hauteurs en arrière du Baou de Saint-Jeanet.

Elle constitue le collecteur de la région la plus arrosée des Alpes-Maritimes, celle de Coursegoules.

4 . LE VAR

Long de 110 km, le plus important des cours d'eau du département draine un bassin versant de 2 822 km².

Il prend sa source au pied du col de la Cayolle, à 1 780 m d'altitude.

Tout au long de son parcours, le var reçoit différents types d'affluents : les uns d'origine alpestre, la Tinée, la Vésubie et l'Estéron ; les autres issus de massifs moins élevés comme le Coulomp ou le Cians.

Le Var supérieur (de la source à Guillaumes), pendant le 10 premiers km, descend de 1 030 m, soit une pente de 10%. Il traverse alors des terrains essentiellement sédimentaires et des éboulis.

Le Var moyen (du confluent du Coulomp à celui de la Tinée) traverse une région modérément arrosée.

5 . LA TINÉE

Longue de 60 km, la Tinée est le plus important des affluents du Var avec un bassin versant de 743 km². Elle prend sa source sur le versant sud-est de la cime de la Bonette à 2 652 m d'altitude.

6 . LA VESUBIE

Originaire du versant sud du massif de l'Argentera-Mercantour, la Vésubie ne prend son nom qu'à partir du confluent des deux torrents qui se rejoignent à hauteur de Saint-Martin de Vésubie, à la côte 895 : le Boréon et la Madone de Fenestre.

Le Boréon, long de 13,9 km naît à 2 200 m d'altitude au lac de la Siagne.

Le Madone de Fenestre, sensiblement de même longueur, naît à 2 300 m d'altitude au mont Gelas.

Leur pente est de l'ordre de 10,3%.

La Vésubie qui leur fait suite présente dans sa partie supérieure une influence glaciaire avec un cours relativement évasé.

En aval de Lantosque, la Vésubie s'encaisse dans la traversée de massifs calcaires. Son cours inférieur, jusqu'au confluent du Var, n'est qu'une succession de défilés étroits. Le confluent se situe à l'altitude 132, à l'issue d'un bassin versant de 395 km².

7 . L'ESTERON

Né à l'ouest du département, dans les préalpes de Grasse, l'Estéron prend sa source à 1 130 m d'altitude. Son bassin versant 457 km² a une altitude moyenne de 1 000 m.

L'influence des zones karstiques qu'il traverse est considérable.

Ses pentes sont très variables : jusqu'à 9% à Saint-Auban et moins de 2% à quelques km en aval.

L'Estéron est le plus dangereux de tous les fleuves de la région.

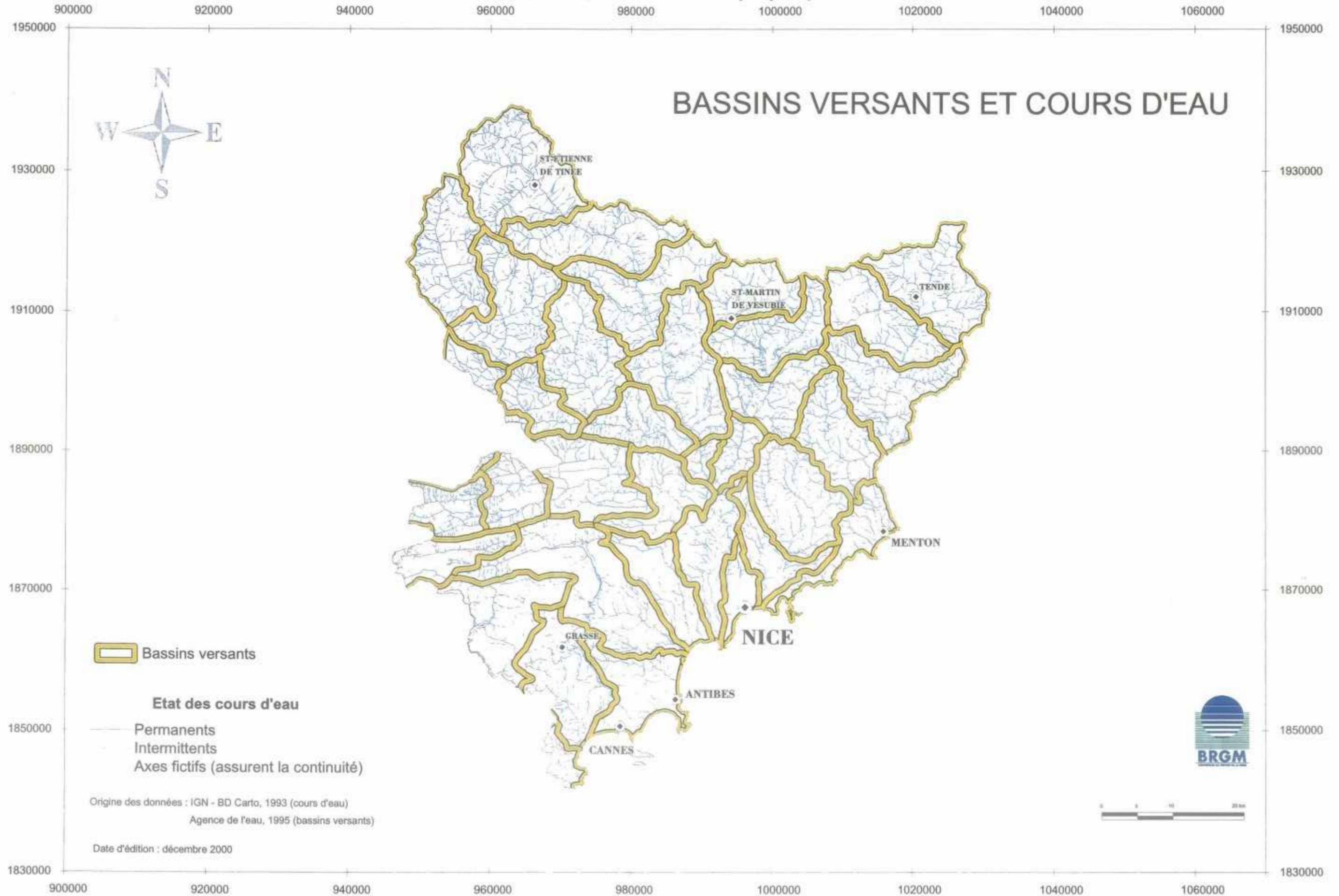
COMMENTAIRE DE LA CARTE DES BASSINS VERSANTS ET COURS D'EAU :

Fichier document (script de composition cartographique) : Bassins_versants_hydrologie_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : LOGO, Villes06, CADRE06, Masque06, BV_AG_06,

TRONÇONS_RIVIÈRES_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06.

BASSINS VERSANTS ET COURS D'EAU



Gestion des forêts dans les Alpes-Maritimes

Gestion de la forêt

Selon les chiffres de l'Inventaire Forestier National SRBF/DRAF, la superficie de la surface boisée de production de 157 058 hectares, soit environ 36 % de la surface du département.

Les feuillus couvrent 41 649 hectares, les résineux 115 409 hectares.

La surface boisée a globalement progressée de 9 % en 10 ans. Mais dans le détail on observe que ce sont les résineux qui ont particulièrement progressés (Pin sylvestre + 26%, Mélèze + 8%, Pin à crochets + 6%) contrairement aux feuillus (Chêne pubescent -17%, Hêtre -7%, autres feuillus -9%).

Si les feuillus sont en régression sur l'ensemble du département, ils progressent très sensiblement sur les coteaux de Grasse et Nice, dans les Alpes Niçoises et les Préalpes niçoises. Le chêne pubescent représente 53% des feuillus. Le taillis représente 50% du volume sur pied mais la "futaie" ne produit guère de bois d'œuvre. Les résineux couvrent près de 75% de la surface des forêts du département. Par ordre d'importance en surface, on trouve le pin sylvestre (51%), le mélèze (16,5%), les sapins et épicéas (11%) puis le pin d'Alep (9%). En volume, la première essence est le pin sylvestre (42%) puis le sapin et l'épicéa (25%) et le mélèze (20%). Les sapins épicéa représentent 3,4 millions de m³ concentrés sur les régions suivantes : Haute-Tinée, Haut Var et Var Moyen, Alpes-niçoises. Le volume des tiges supérieures à 30 cm représente 2,4 millions de m³ (soit 70% du volume total). Mais 88% sont situés sur des pentes supérieures à 30%, dont 40 % (0,96 millions de m³), situés dans les Alpes niçoises sont inaccessibles. Les mélèzes représentent 2,7 millions de m³, concentrés sur les régions suivantes : Haute-Tinée, Haut Var et Var Moyen, Alpes niçoise. Le volume des tiges supérieures à 30 cm représente 1,8 millions de m³ (soit 66% du volume total), dont 50% nécessitent de nouvelles infrastructures, un demi million de m³ (soit 28 %) ont une distance de débardage inférieure à 500 m.

Les forêts gérées par l'ONF bénéficient du régime forestier (*) :

" Le régime forestier est un ensemble de règles de gestion, spéciales et indivisibles, regroupées dans le code forestier, qui déroge aux codes civil et pénal, mis en œuvre par l'Office National des Forêts en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts qui en bénéficient.

L'adhésion au régime forestier a des conséquences non seulement pour la forêt dont la protection est assurée, mais aussi pour la collectivité propriétaire qui bénéficie d'une assistance précieuse pour la gestion de son patrimoine tout en restant pleinement maîtresse des décisions le concernant.

• Le code forestier confie à l'O.N.F. la surveillance et la protection des forêts relevant du régime forestier.

• La mobilisation des produits relève également de la compétence de l'O.N.F. ; seuls des agents de l'Office sont habilités à marquer les coupes de bois. L'O.N.F. assure la commercialisation des produits et en contrôle l'exploitation pour le compte de la commune propriétaire qui en détermine la destination (vente, affouage...). Le régime forestier institue des procédures de vente favorisant la

concurrence et offre des garanties pour préserver à la fois les biens et les deniers de la commune (marteaux, permis d'exploiter, décharge d'exploitation, responsabilité pénale de l'acheteur, etc.).

• Sauf en ce qui concerne l'aliénation des terrains soumis, qui devra être précédée d'un arrêté de distraction du régime forestier et dans la mesure du possible faire l'objet d'une compensation, la collectivité conserve toutes ses prérogatives de propriétaire. Toute intervention touchant à la forêt ne peut se faire qu'après approbation du conseil municipal, sur avis technique de l'O.N.F., gestionnaire.

En effet, la mission de l'O.N.F. ne se limite pas à la police des forêts, il a aussi un rôle de gestionnaire et de conseiller.

• L'adhésion au régime forestier implique, de la part du propriétaire, une politique de mise en valeur de son patrimoine forestier par des travaux d'équipement et d'entretien. Pour déterminer un cadre d'action, le code forestier prévoit l'établissement d'un document appelé "Aménagement Forestier".

Ce document décrit le milieu écologique, économique et social, définit les objectifs à atteindre (protection de l'environnement, production, accueil du public...) et planifie les travaux et les coupes à effectuer pour y parvenir. Cet Aménagement, arrêté par le Préfet, est rédigé par l'O.N.F. dans le cadre d'Orientations Forestières Nationales et Régionales en concertation avec la collectivité propriétaire.

• C'est le propriétaire qui décide de la mise en œuvre des travaux et de leur mode de réalisation (régie, à l'entreprise, à l'O.N.F.). En tout état de cause, l'O.N.F. exerce un contrôle technique sur leur déroulement.

L'O.N.F. peut se charger de la recherche des financements et des subventions et du suivi de leur gestion. Il est à noter que la gestion de l'O.N.F., dans le cadre du régime forestier, est reconnue comme critère de bonne gestion par la loi du 4 décembre 1985.

L'Office assure aussi un suivi administratif : tenue des documents relatifs à la forêt, préparation des actes de concession que la commune souhaite accorder sur ses terrains (carrière, baux de chasse, etc.), participation au recouvrement des recettes forestières (préparation des titres, etc.).

A l'exception de la réalisation de travaux - dans ce cas l'O.N.F. est rémunéré comme une entreprise - le concours de l'Office est financé par les "frais de garderie" basés sur le montant des recettes forestières du propriétaire (12 %), l'Etat prenant en charge le coût supplémentaire.

Peu coûteuse et sans contrainte pour la collectivité, l'adhésion au régime forestier n'enlève aucun droit au propriétaire sur ses forêts mais témoigne de sa volonté de la protéger face aux multiples agressions inhérentes aux conditions présentes en région méditerranéenne."

ELEMENTS FORESTIERS

Les îlots forestiers sont des peuplements remarquables par leurs caractéristiques botaniques (espèces rares dans la région), le développement exceptionnel des sujets ou le caractère singulier de leur présence dans le lieu concerné.

Les forêts de protection sont soumises à un régime forestier spécial concernant l'aménagement, l'exercice du pâturage et des droits d'usage, le régime des exploitations, les fouilles et extractions de matériaux.

Les objectifs fixés sont :

- La conservation des forêts reconnues nécessaires au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables ;

- La protection des bois et forêts situés, soit à la périphérie des grandes agglomérations, soit dans des zones où leur maintien s'impose pour des raisons écologiques ou pour le bien-être de la population.

Cette procédure a été créée par la loi du 28 avril 1922, dans le but de protéger les sols contre l'érosion et l'envahissement des eaux, ce qui reste son objectif premier.

Elle s'applique aux zones boisées, qu'elles soient situées en terrain domanial ou privé.

Les peuplements classés ONF (littéralement "peuplements classés pour la récolte de semences forestières") sont des peuplements sélectionnés pour leurs qualités phénotypiques et dont on n'a pas prouvé de supériorité génétique.

Les conditions pour un classement sont fixées par les textes réglementaires (annexe I de l'arrêté du 22.01.79).

L'appartenance à la catégorie sélectionnée est matérialisée par une étiquette verte appliquée sur les lots de graines.

Les peuplements contrôlés (littéralement "peuplements admis pour la récolte de semences forestières contrôlées") produisent des semences dont la supériorité génétique par rapport à des témoins choisis au préalable a été prouvée au moyen d'essais comparatifs qui doivent répondre aux exigences définies par les textes réglementaires annexe V de l'arrêté du 22.01.79).

Des placettes expérimentales ont été mises en place en forêt par des organismes de recherche fondamentale ou appliquée.

Les réserves biologiques domaniales : Il s'agit de réserves à objectif biologique créées en forêts domaniales appartenant aux communes, aux départements, aux régions et aux établissements publics, bénéficiant du régime forestier (gérées par l'O.N.F.).

Elles concernent les milieux forestiers riches, rares ou fragiles.

Leurs objectifs sont :

- Une gestion particulièrement orientée vers la sauvegarde de la faune, de la flore ou de toutes autres ressources naturelles.

- Des programmes d'observations scientifiques.

- Des actions d'éducation du public.

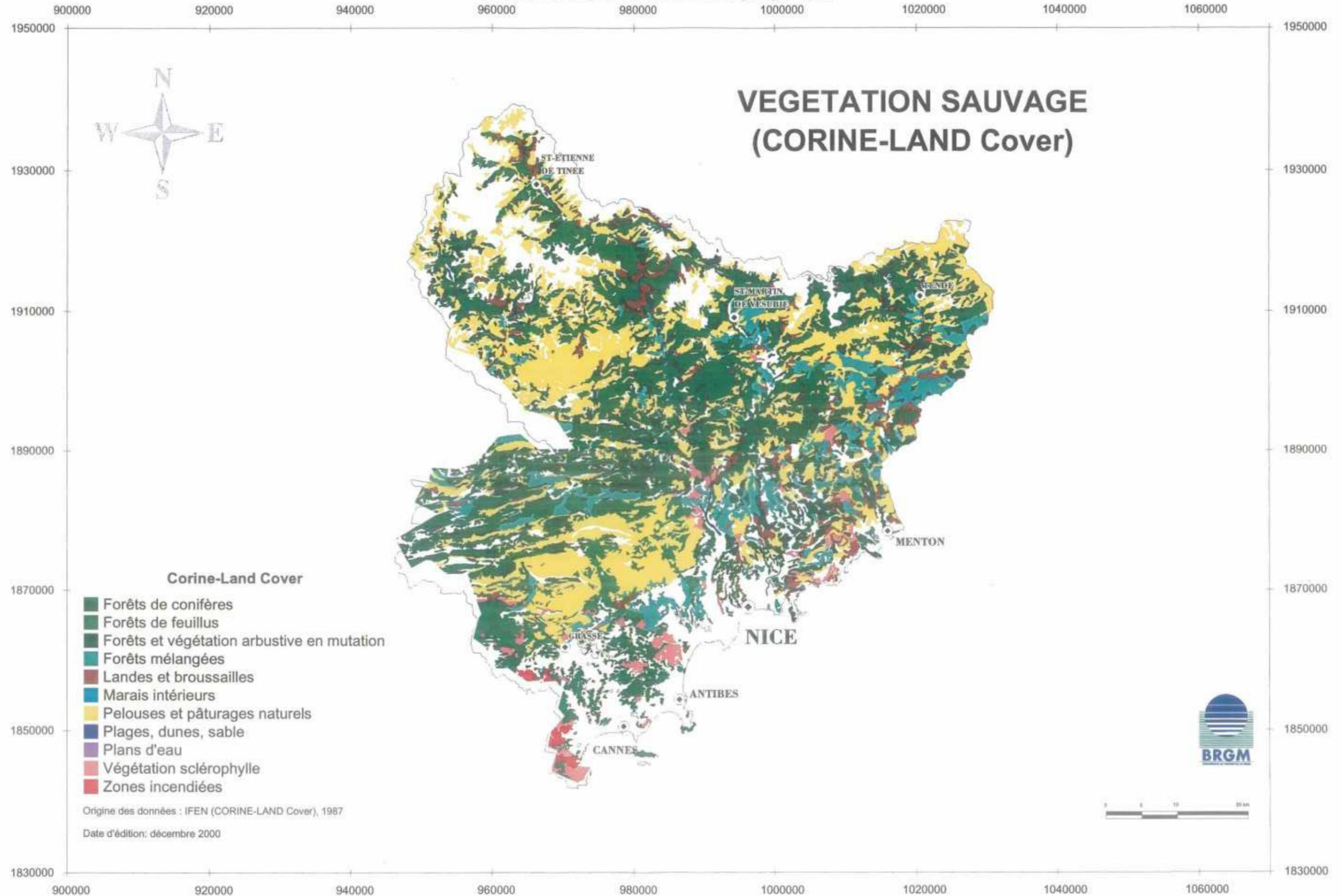
COMMENTAIRE DE LA CARTE VEGETATION SAUVAGE :

Cette carte a été constituée à partir des fichiers contenus dans la BD Carto, de l'IGN et de CORINE LAND COVER, de l'IFEN.

Fichier document (script de composition cartographique) : *Végétation_sauvage_Corine_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, OCCUPATION_SOL_06, CADRE06, LOGO, masque06.

(*) Note O.N.F. sur le Régime forestier, 1996



Occupation des sols

1. L'AGRICULTURE

Les caractéristiques actuelles de l'agriculture des Alpes-Maritimes se dessinent depuis quelques décennies, les particularités physiques et historiques du département donnant à l'activité agricole un caractère bien particulier :

- un haut pays montagneux et défavorisé par les caprices du climat où l'économie pastorale occupe extensivement les alpages,
- un moyen pays aux coteaux consacrés à l'exploitation des cultures traditionnelles du département (oliviers, vignes,...) dont certaines sont en disparition,
- une zone littorale et des basses vallées où l'horticulture et le maraîchage sont contraints par les extensions urbaines à un recul progressif et constant.

Le territoire agricole (près de 110 000 hectares) connaît une constante régression au profit des surfaces boisées et urbaines, principalement sur la zone littorale, où les terres arables ont été réduites de 1 500 hectares depuis 1998 et sur les coteaux niçois dont les cultures permanentes ont été amputées de près de 680 hectares.

L'agriculture est largement dominée par les productions végétales, l'horticulture et le maraîchage couvrant 4% de la surface agricole utilisée (SAU). Les surfaces toujours en herbe (STH) représente 90% de la SAU, les vergers et oliviers 3%, les cultures fourragères 1,5%, les céréales et autres cultures également 1,5%.

2. L'INDUSTRIE

Le tissu industriel des Alpes-Maritimes est composé d'une part d'activités jeunes, très spécialisées dans des secteurs de pointes, constituant les activités motrices du département, et d'autre part d'activités traditionnelles, issues pour la plupart de l'exploitation des ressources locales, et d'activités connexes aux activités fondamentales de l'économie des Alpes-Maritimes.

Dépourvu de culture industrielle traditionnelle, le département peut également se caractériser dans ce secteur par la faiblesse relative de son tissu de petites et surtout moyennes industries.

3. LE COMMERCE

Le tissu commercial des Alpes-Maritimes est extrêmement développé. Essentiellement urbaines, les activités commerciales sont localisées principalement dans les villes du littoral azuréen et dans leurs proches banlieues.

La concentration géographique des pôles commerciaux est très forte sur les trois grandes villes du département : Nice, Antibes, Cannes et dans leurs proches banlieues.

On peut distinguer :

- 3 pôles commerciaux régionaux avec Saint-Laurent du Var, Nice centre ville et Antibes-Saint-Claude,
- 7 pôles commerciaux d'agglomération,
- certains centres commerciaux qui rayonnent sur des communes de proximité ou à vocation de quartier.

4. L'ENVIRONNEMENT

Le Moyen et Haut-Pays, soit 90% du territoire, conservent aujourd'hui encore son visage original, grâce à la protection des sites, avec la création du Parc du Mercantour et à un rythme de développement progressif et maîtrisé. Par contre la bande littorale, où se concentrent les villes, a subi de profondes transformations.

L'agglomération littorale dispose de près de 1 400 hectares d'espaces naturels et de détente, avec en premier lieu six grands parcs :

- la pointe de l'Aiguille sur la corniche de l'Esterel, - la grande Corniche,
- le San Peyre à Mandelieu-La Napoule, - la Valmasque,
- Vaugrenier, - la Brague

Ces deux derniers formant la "couronne verte" de Sophia Antipolis, celle-ci devant ceinturer à terme le parc d'activité sur 1 200 hectares.

5. LES ZONES D'ACTIVITES

Le département offre de nombreux sites d'accueil pour les différentes activités qui s'y développent depuis une vingtaine d'années avec la diversification de son économie.

Les sites sont bien sûr concentrés sur le littoral et le Moyen-Pays, à l'exception de petites zones d'activités traditionnelles développées récemment dans le Haut-Pays.

Certains d'entre eux sont particulièrement importants, qu'ils soient voués aux hautes technologies et à la recherche (Sophia Antipolis totalise près de 1 000 entreprises), qu'ils soient consacrés au commerce et aux services comme la plaine du Var, ou qu'il s'agisse de zones d'activités industrielles (Carros Le Broc, Saint-Laurent du var).

Le poids de l'industrie chimique grasse, ainsi que celui des activités connexes apparaît dans les différents sites de production que présentent la commune.

L'Arenas, à l'entrée de Nice et à proximité immédiate de l'aéroport Nice Côte d'Azur, demeure le grand centre d'affaires du département.

Monaco, outre ses activités spécifiques liées aux finances et à l'international, a développé le site de Fonvieille qui concentre l'essentiel des activités de production dont est pourvue la Principauté.

Certaines zones à vocation commerciale se sont développées dans la Plaine du Var, au droit de l'échangeur autoroutier d'Antibes et dans la plaine de la Siagne.

6. LES PROJETS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Quatre projets stratégiques majeurs réalisés dans le cadre de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) concentrent les principaux enjeux à moyen terme de la Côte d'Azur :

- l'extension de Sophia Antipolis avec sept communes concernées (Mougins, Valbonne, Opio, Roquefort les Pins, Biot, Villeneuve Loubet et la Colle sur Loup),
- la création d'une zone d'activité structurée dans la vallée de la Siagne,
- le développement d'un nouveau quartier dans la vallée du Var,
- la dynamisation de l'activité à l'est au Mont Angel.

Les projets d'infrastructures routières ont été rendus nécessaires par les dégradations des conditions de circulation engendrées par l'émergence sur la bande littorale d'une agglomération unique entre Théoule et Menton.

Certains répondent aux besoins de désenclavement externe.

Il s'agit principalement de :

- la percée alpine du Mercantour, entre la vallée de la Tinée et celle de la Stura en Italie,
- le TGV sud-est,
- l'amélioration de la R.N. 204 dans la vallée de la Roya.

Ces cartes ont été constituées à partir du fichier de CORINE LAND COVER, de l'IFEN (fichier CORINE, élaboré sur le territoire national ainsi que sur plusieurs territoires de la Communauté européenne, dans le cadre du programme Corine-Land Cover).

COMMENTAIRE DE LA CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL :

Fichier document (script de composition cartographique) : Occupation_Sol_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Villes06, OCCUPATION_SOL_06, CADRE06, LOGO, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DU TISSU URBAIN :

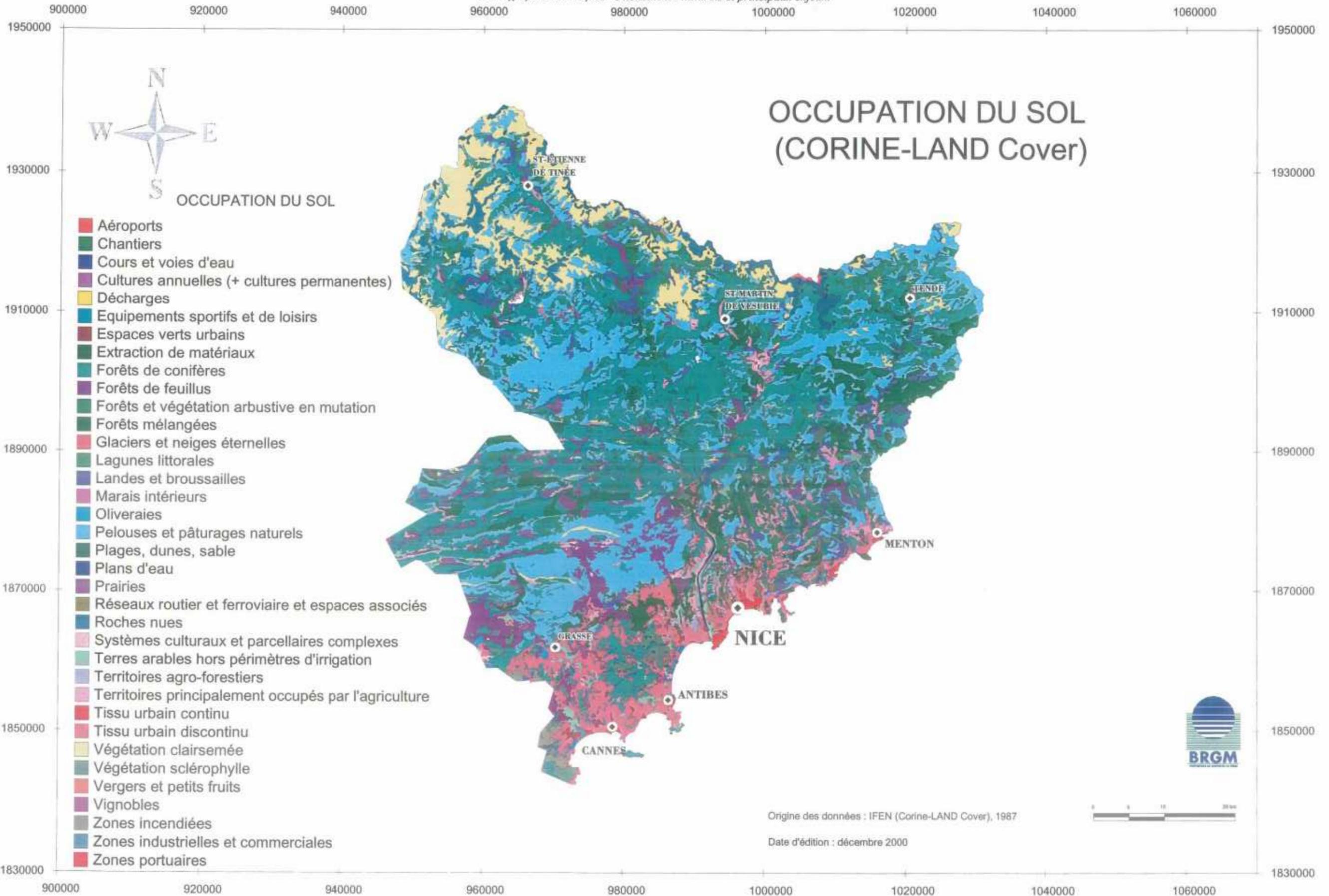
Fichier document (script de composition cartographique) : Tissus_urbains_Corine_06.WOR

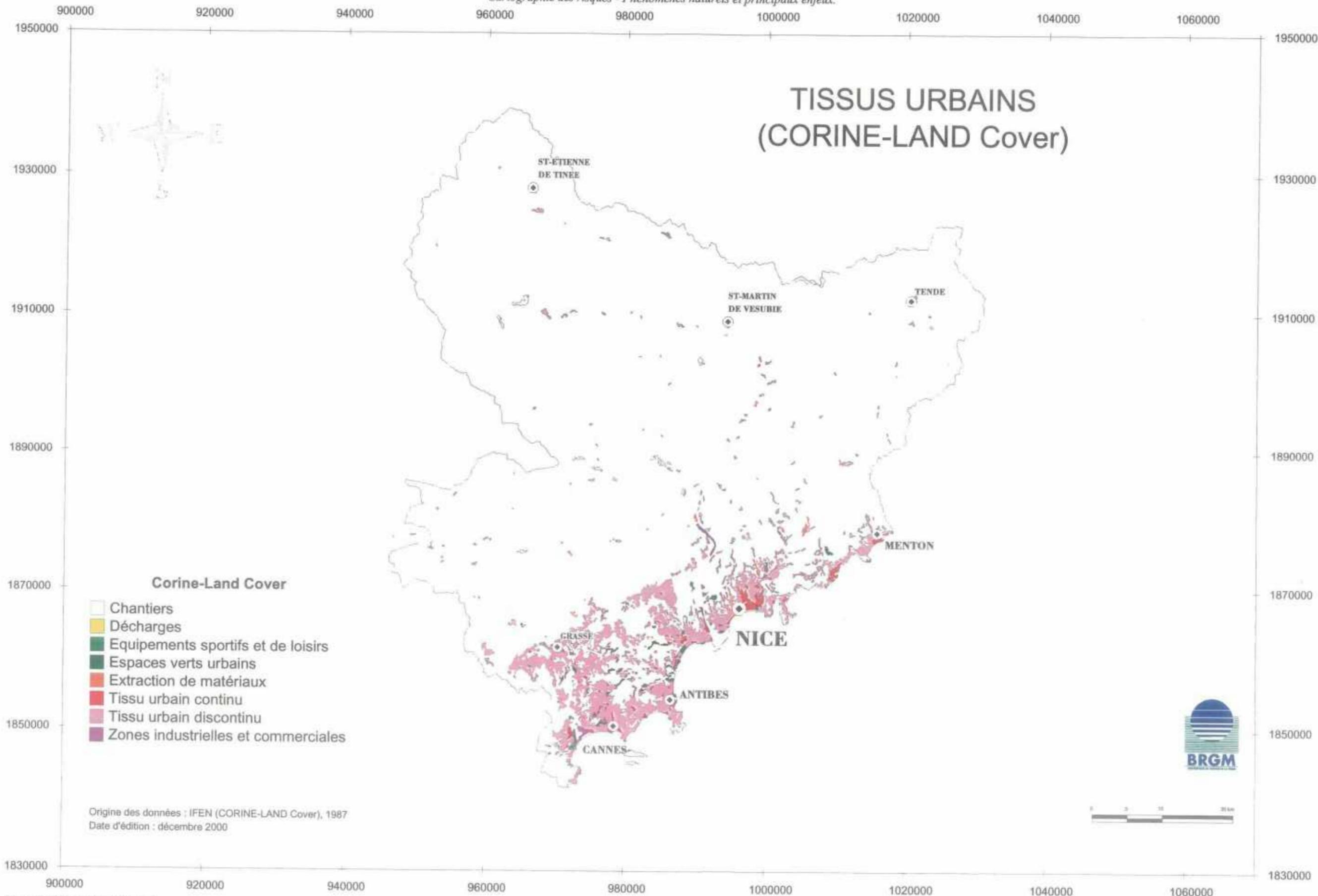
Carte réalisée avec les couches : Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, OCCUPATION_SOL_06, Cadre06, Logo, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES CULTURES ANTHROPIQUES :

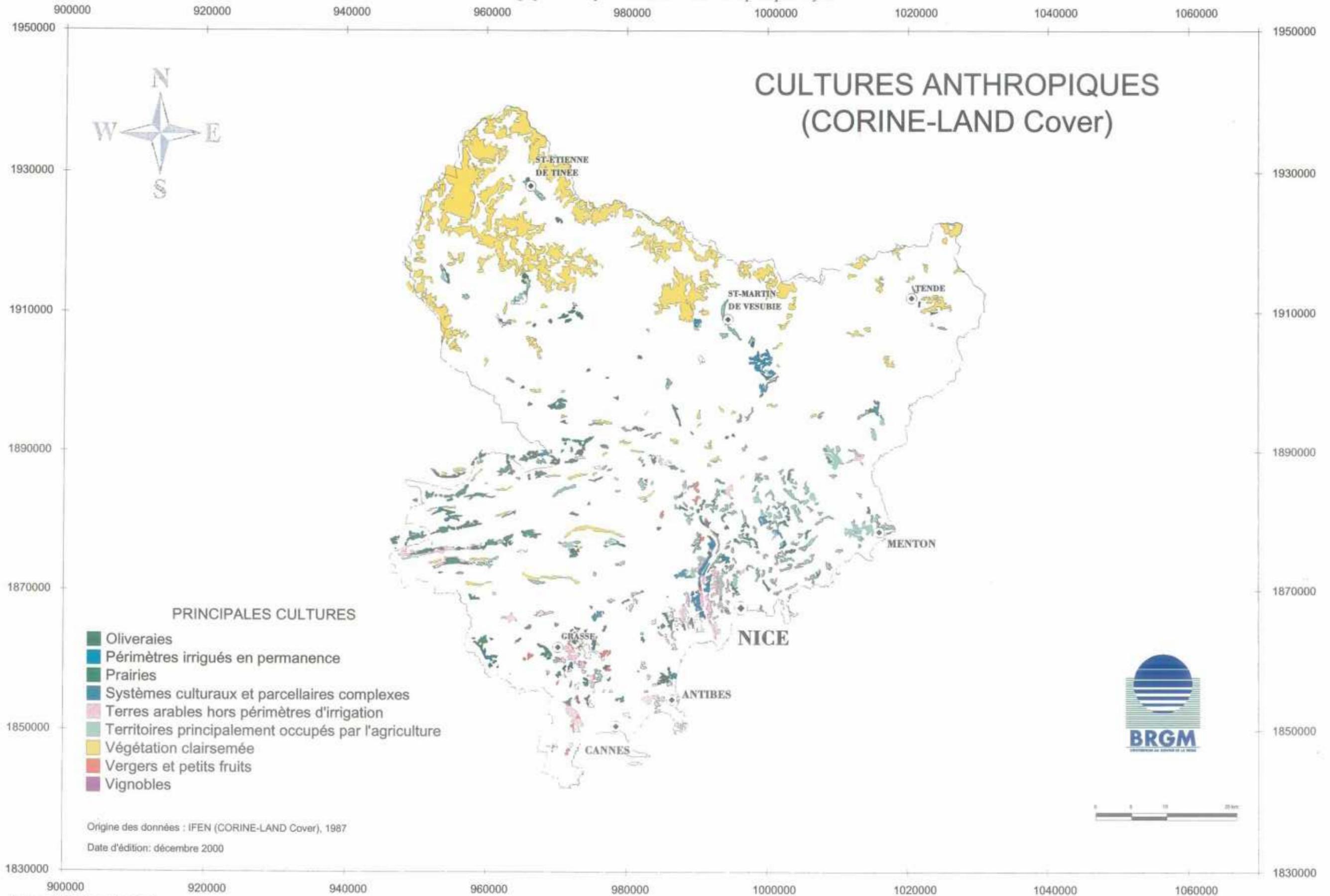
Fichier document (script de composition cartographique) : Cultures_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, OCCUPATION_SOL_06, CADRE06, Logo, MASQUE06.





Origine des données : IFEN (CORINE-LAND Cover), 1987
Date d'édition : décembre 2000



Origine des données : IFEN (CORINE-LAND Cover), 1987
Date d'édition: décembre 2000

*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Phénomènes naturels et aléas

Définitions générales

Avant tout développement, il convient de préciser les termes utilisés. Dans le cadre de la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN), le vocabulaire relatif à la gestion des catastrophes a été défini (Nations Unies, 1992). Il est rappelé ci-dessous¹ :

Le **risque** est défini comme “ l'espérance mathématique de pertes en vies humaines, blessés, dommages aux biens et atteinte à l'activité économique au cours d'une période de référence et dans une région donnée, pour un aléa particulier ”.

Il représente donc la relation de l'aléa avec les éléments exposés (ou enjeux) et leur vulnérabilité.

Aléa : “ Evénement menaçant ou probabilité d'occurrence dans une région et au cours d'une période donnée, d'un phénomène pouvant engendrer des dommages ”.

Éléments exposés (ou éléments à risque) : “ Population, constructions et ouvrages de génie civil, activités économiques, services et infrastructures publiques, etc., exposés à un aléa ”.

Vulnérabilité : “ Degré de perte (de 0 % à 100 %) d'un élément à risque résultant d'un phénomène susceptible d'engendrer des victimes et des dommages matériels ”.

Cinq phénomènes font l'objet des études sur la gestion des risques dans cet inventaire des risques naturels dans les Alpes Maritimes. Ce sont :

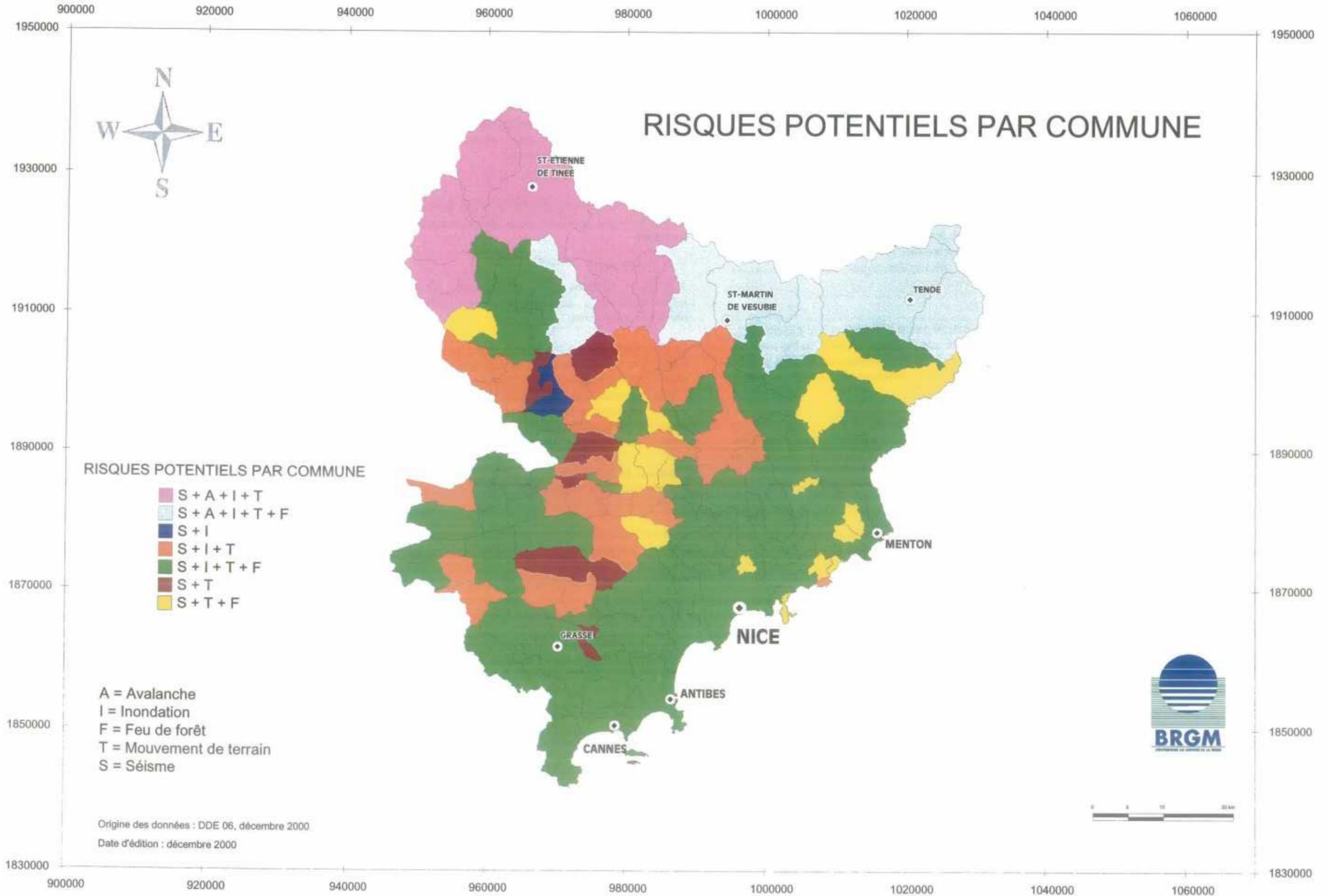
- **les inondations** sous forme de crues torrentielles, qui se produisent en général dans d'étroites vallées ;
- **les séismes**, car d'après le zonage sismique réglementaire, le département est situé en zone II à l'est d'Antibes et en zone Ib à l'ouest;
- **les mouvements de terrain** qui s'observent sous toutes leurs formes (éboulements, chutes de blocs, glissements, coulées, effondrements) en raison de la diversité géologique et morphologique de la zone ;
- **les feux de forêts**, favorisés par une couverture forestière importante et par un climat méditerranéen ;
- **les avalanches** qui se produisent dans le nord du département, au niveau des sommets alpins.

La Direction Départementale de l'Équipement des Alpes Maritimes a donc recensé sur l'ensemble du département les communes concernées par un ou plusieurs risques potentiels.

Pour chacun des risques, nous présenterons dans un premier temps les communes concernées par le risque en question, puis une carte correspondant aux événements enregistrés et localisés dans les Alpes Maritimes et enfin une carte de l'aléa.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES RISQUES POTENTIELS PAR COMMUNE :
Fichier document (script de composition cartographique) : Risque_potentiel_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : CADRE06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Risques_potentiels_06.

¹ Source : Nations Unies (1992). Glossaire international multilingue agréé de termes relatifs à la Gestion des Catastrophes. IDNDR. 83p.



Inondations : zones inondables

Il est utile, au préalable, de retenir une définition pour chacun des termes *crue* et *inondation*² :

- **une crue** correspond à une augmentation rapide et temporaire du débit d'un cours d'eau au-delà d'un certain seuil auquel toute analyse doit faire référence. Elle est décrite à partir de trois paramètres : le débit, la hauteur d'eau et la vitesse du courant. En fonction de l'importance des débits, une crue peut être contenue dans le lit ordinaire, dénommé lit mineur du cours d'eau, ou déborder dans son lit moyen ou majeur.
- **une inondation** décrit un recouvrement d'eau qui déborde du lit mineur ou qui afflue dans les talwegs ou les dépressions.

L'ensemble du département des Alpes Maritimes est soumis à des orages violents localisés sur quelques versants mais aussi à de longues périodes pluvieuses aux équinoxes. Sur le littoral, le risque d'inondation est d'autant plus important que les crues torrentielles débouchent sur des zones fortement urbanisées. Au-delà des petits cours d'eau qui tous peuvent présenter des niveaux d'aléa non négligeables, les principales zones identifiées sont les suivantes :

1 . LA SIAGNE

Le bassin versant réel de la Siagne doit représenter, au niveau des Veyans, au moins 300 km², ce qui ramènerait le débit spécifique à un peu plus de 24 l/s/km². Le débit moyen enregistré aux Veyans est de 7 20 l/s, avec un minimum de 4 899 et un maximum de 9 717. A la station des Veyans, la Siagne présente un régime pluvial méditerranéen à influences karstiques caractérisé par une abondance de saison froide et des étiages de saison chaude.

2 . LE LOUP

Le débit moyen enregistré à la station "Loup amont" sur 16 ans est de 3 410 l/s, ce qui correspond à un débit spécifique de 24,3 l/s/km². Le Loup appartient au régime plus méditerranéen. Les coefficients mensuels de débit du Loup varient de 1 à 4. Le coefficient le plus bas est atteint en août (en septembre pour la Siagne) avec 0,4 et le plus élevé en décembre avec 1,46.

3 . LA CAGNE

La Cagne possède un débit moyen de 1,7 m³/s pour un bassin de 56 km², ce qui représente un débit spécifique de plus de 30 l/s/km². Le régime de la rivière présente des caractéristiques franchement méditerranéennes.

4 . LE VAR

Les précipitations annuelles du Var supérieur (de la source à Guillaumes) sont de l'ordre de 1 300 mm avec un important maximum automnal et un maximum secondaire printanier. A Esteing, le débit moyen, pour un bassin versant de 20,96 km², atteint 1,01 m³/s avec un débit spécifique de 48,3 l/s/km². A Entraunes, on retrouve les mêmes caractéristiques avec un bassin versant plus important : 66 km². A Guillaumes, le régime du Var est en pleine mutation : les influences alpestres demeurent et les influences méditerranéennes se dessinent. Le débit spécifique est de 35,2 l/s/km². Le Var moyen (du confluent du Coulomp à celui de la Tinée) traverse une région modérément arrosée. A Entrevaux, son débit moyen est l'ordre 15 m³/s (débit spécifique 22,6 l/s/km²).

5 . LA TINEE

Le régime de la Haute Tinée possède un caractère nettement montagnard avec les aspects du type nival de transition : hauts coefficients de printemps, minima d'hiver importants, maximum secondaire d'automne modéré et minimum estival faiblement creusé. D'une année à l'autre, les débits peuvent varier dans d'assez fortes proportions : débit de juin variant de 5,6 m³/s à 20,3 m³/s. Sur le cours moyen et inférieur de la Tinée, à Bancairon le débit moyen atteint 12,8 m³/s (débit spécifique 28,4 l/s/km²); à Bauma Negra il est de 17,7 m³/s (débit spécifique de 23,9 l/s/km²). La Tinée joue un rôle important sur le Var inférieur par :

- la relative modération de son régime
- l'influence particulière de ses hautes eaux de printemps, qui se maintiennent à un niveau élevé lorsque celles des autres rivières alpestres ont déjà tendance à baisser,
- la moindre ampleur de ses crues.

6 . LA VESUBIE

Quarante deux années de mesure de débit de la Vésubie inférieure à Saint-Jean-la-rivière indiquent un débit moyen de 9,3 m³/s. Ici le régime de la rivière appartient davantage au type nivo-pluvial méditerranéen qu'au type de transition.

7 . L'ESTERON

A la Clave, l'Esteron débite en moyenne 7,03 m³/s. Le régime de cette rivière est un régime méditerranéen à influence karstique, avec une légère retouche nivale. L'Esteron présente un des plus beaux exemples qui soient d'extrême irrégularité.

Le phénomène inondation se traduit par les crues historiques recensées par la DDE des Alpes Maritimes (Octobre 1998). Ces données fournissent une description des crues historiques par commune depuis 1881, ainsi qu'une étude par bassin versant et des commentaires sur les dommages occasionnés.

L'aléa inondation est cartographié dans « l'atlas des zones inondables » publié par la DDE des Alpes Maritimes, et qui concerne tout le département. Ce document représente un zonage des plus hautes eaux (crues exceptionnelles millénaires) mais il ne tient pas compte du risque inondation dans les vallées encaissées. Il date de 1994 puis a été réactualisé en 1995 avec la collaboration de la DDAF.

Toutefois la numérisation au 1/25 000 de cette cartographie en 1997 par le BRGM a révélé de nombreuses incohérences dans les documents traités. Néanmoins, cette cartographie est la seule disponible, et pour cette raison la seule utilisée et utilisable par la DDE.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE RISQUE INONDATION :

Fichier document (script de composition cartographique) : Risque_inondation_commune_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : CADRE06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Risques_potentiels_06, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES CRUES HISTORIQUES :

Cette carte a été réalisée à partir des données issues des fiches techniques de l'atlas des zones inondables, édité par la DDE des Alpes Maritimes en 1995 et actualisé en 1996. Il s'agit d'extraits d'études spécifiques du CETE Méditerranée. Ces fiches mentionnent pour chaque commune du département un historique des crues torrentielles enregistrées, avec la date de la crue, les noms des cours d'eau et l'affluent concerné. La carte présente ainsi la date de la dernière crue et le nombre de crues qu'a connu la commune.

Fichier document (script de composition cartographique) : Crues_historiques_06.WOR

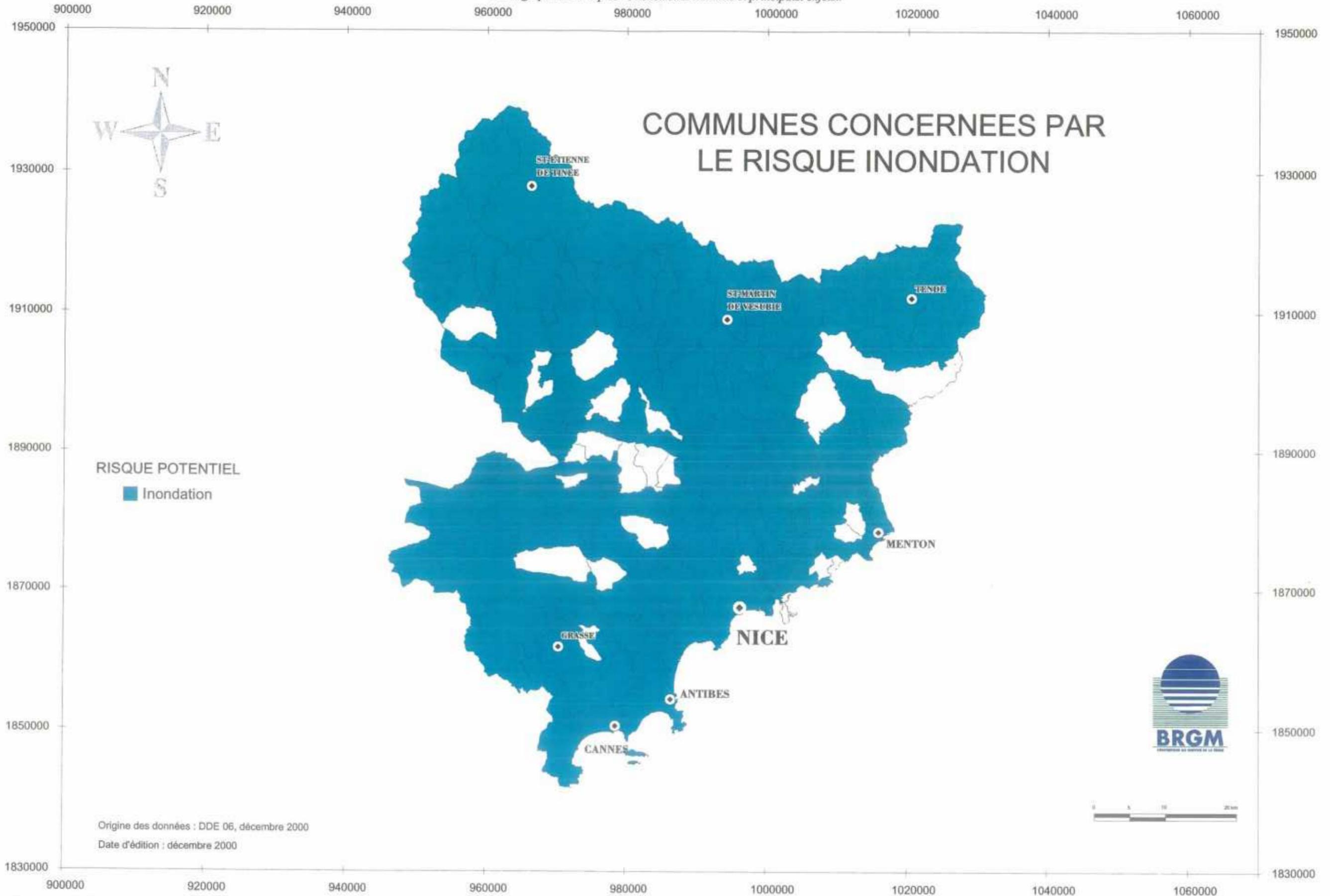
Carte réalisée avec les couches : Villes06, Dernière_crue_06, Crues_historiques_06, Comign06, LOGO, CADRE06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES :

Fichier document (script de composition cartographique) : Aléa_inondation_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, inondations_06, Logo, MASQUE06.

² d'après « Plans de prévention des risques naturels (PPR) Risques d'inondation – Guides méthodologiques, 1999

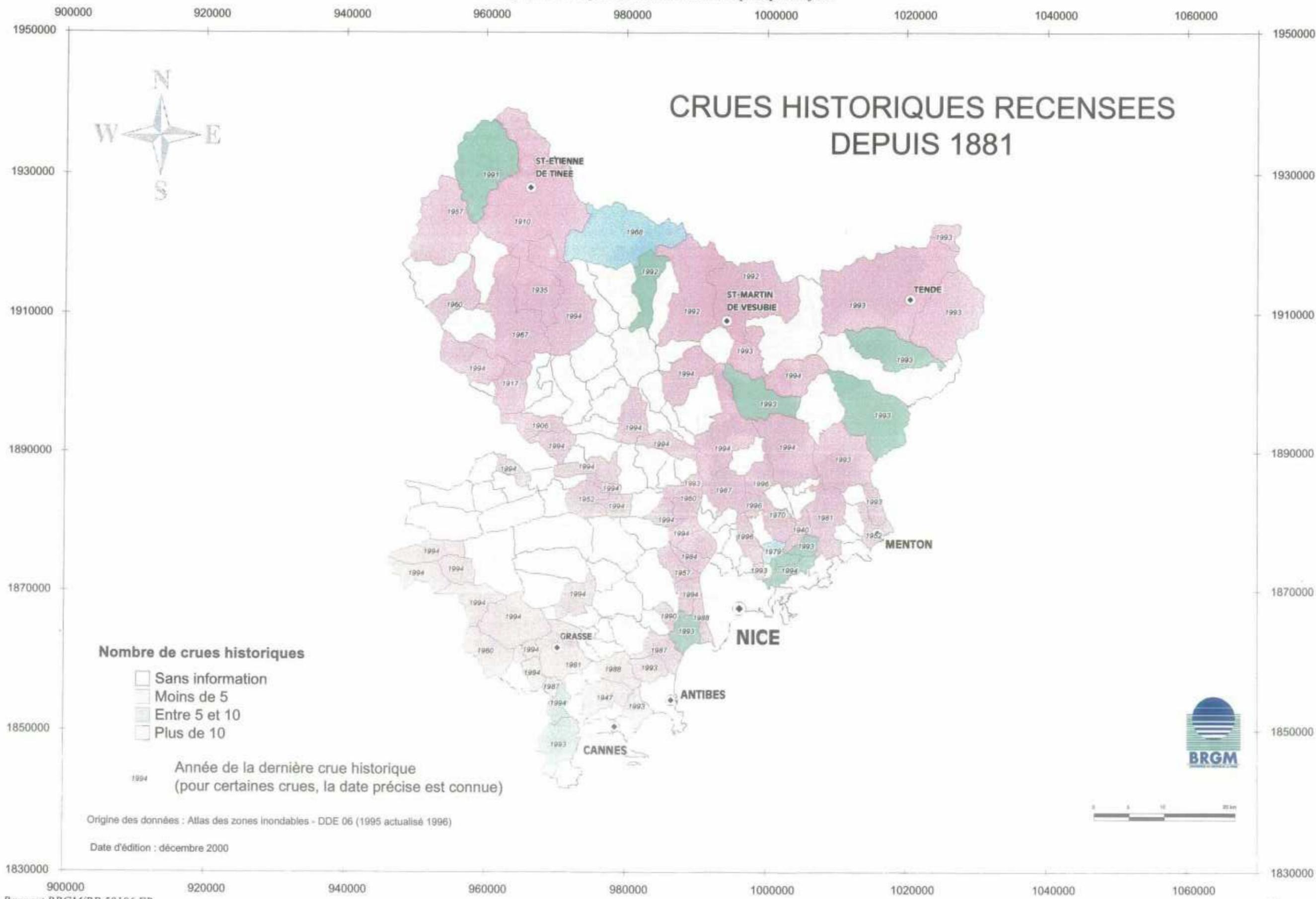


RISQUE POTENTIEL
■ Inondation

Origine des données : DDE 06, décembre 2000
Date d'édition : décembre 2000



CRUES HISTORIQUES RECENSEES DEPUIS 1881



Nombre de crues historiques

-  Sans information
-  Moins de 5
-  Entre 5 et 10
-  Plus de 10

 Année de la dernière crue historique
(pour certaines crues, la date précise est connue)

Origine des données : Atlas des zones inondables - DDE 06 (1995 actualisé 1996)

Date d'édition : décembre 2000



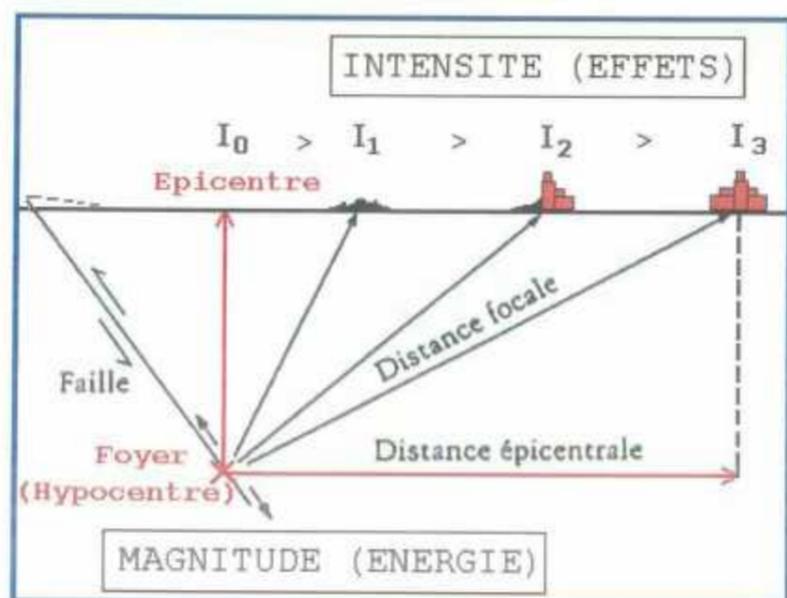
ATLAS DES ZONES INONDABLES



Sismicité : épacentres historiques et instrumentaux

La sismicité historique est une discipline qui aborde l'étude des séismes par le biais des effets produits sur la population, les constructions et l'environnement physique. Elle se traduit sous la forme d'intensité macrosismique, laquelle correspond à une mesure qualitative des effets engendrés par un séisme à la surface du sol.

A la sismicité instrumentale correspond par contre une mesure quantitative de l'énergie sismique émise à la source, la magnitude. Celle-ci peut être évaluée à partir de plusieurs caractéristiques du signal : amplitude, durée, période.



MAGNITUDE ET INTENSITE

La sismicité historique est un complément indispensable à la sismicité instrumentale dont le développement n'est apparu qu'au cours du XXe siècle. En effet, d'une part, la sismicité historique complète l'information recueillie par les stations d'enregistrement, et d'autre part, elle couvre une période de temps beaucoup plus large, ce qui est fondamental pour l'estimation de la récurrence des séismes majeurs (en particulier dans les pays de sismicité modérée, comme l'Europe occidentale).

Couvrant l'ensemble du territoire français métropolitain et ses régions frontalières, il existe un inventaire numérique des données de sismicité historique, le fichier SIRENE. Ce fichier, mis à jour annuellement, est géré par le groupe de travail BRGM/CEA/EDF. Il est relativement complet pour au moins les quatre ou cinq derniers siècles. Sans toutefois être exhaustif (notamment en ce qui concerne les séismes mineurs, c'est-à-dire d'intensité épicentrale inférieure ou égale à VI; le degré VI correspondant à une intensité largement ressentie par la population, mais n'ayant causé aucun dégât).

Pour la France et ses régions frontalières, il existe deux fichiers nationaux de sismicité instrumentale, le fichier LDG/CEA et le fichier RénASS/INSU. Dans le cadre de cette présente étude, seul le fichier LDG/CEA, établi par le Laboratoire de Détection et de Géophysique du CEA a été intégré. Ce réseau est installé depuis 1962. La précision de la localisation est fonction de la densité et de la couverture azimutale d'enregistrement. Il existe une station LDG dans les Alpes-Maritimes; les plus proches stations sont celles du Var (2) et de l'Italie (1), d'autres stations étant installées au nord-ouest du Massif Central, dans le centre des Pyrénées et dans les Alpes briançonnaises.

En Provence, existe un réseau local, mis en place depuis novembre 1982 par l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) et par l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS). Ce réseau, dépendant du réseau RénASS/INSU, est composé de huit stations sismologiques. La précision de la localisation épicentrale est comprise entre 0,5 km (pour les séismes situés à l'intérieur du réseau) et 5 à 8 km (pour les séismes situés en dehors).

Pour le département des Alpes Maritimes, le nombre de séismes est relativement important comparé aux autres départements de la région PACA. Au total, **62 épacentres historiques** localisés dans le département des Alpes Maritimes sont actuellement recensés par le fichier SIRENE. Parmi ces séismes, seulement 5 ont une intensité épicentrale au moins égale à VI (avec 1 séisme d'intensité VI, 4 séismes d'intensité VIII) et 34 séismes ont une intensité comprise entre IV et VI.

Concernant la qualité des données des épacentres localisés dans le département, 7 séismes ont une qualité de localisation de l'intensité précise à assez sûre, 20 imprécise ou fortement supposée, 35 correspondent à des informations isolées.

La qualité de la valeur de l'intensité épicentrale est sûre à assez sûre pour 40 séismes.

Les données concernant la sismicité instrumentale permettent de compléter celles de la sismicité historique, pour au moins les 30 dernières années. Etant donné l'éloignement des différentes stations sismiques du réseau LDG, stations réparties cependant sur l'ensemble de la métropole, les épacentres enregistrés ont une précision de localisation d'ordre au mieux décakilométrique.

Au total, **56 séismes de magnitude au moins égale à 2,5** ont été enregistrés sur le département, ce qui est relativement peu important au regard par exemple des départements des Bouches-du-Rhône (59 enregistrements) et de Vaucluse (10 enregistrements).

Tous les séismes ont une magnitude comprise entre 3 et 3,7.

Concernant la qualité des données, 31 séismes sont imprécis, et 25 sont précis.

COMMENTAIRE DE LA CARTE : SISMICITE INSTRUMENTALE ET HISTORIQUE

Fichier document (script de composition cartographique) : *Sismicite_instrumentale_historique_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Logo, Masque06, Sismicite_instrumentale_06, sismicite_historique_06, Administrations_Collectivites_06.

- **SISMICITE HISTORIQUE** : Les informations proviennent du fichier SIRENE géré par le BRGM, EDF et IPSN (mise à jour fin 1997).

Code de qualité de la valeur de la localisation des épacentres :

A : (qq km) - précise dans une aire d'intensité maximale bien circonscrite dans une isoséiste;

B : (autour de 10 km) - assez sûre dans une aire d'intensité maximale relativement bien circonscrite par une isoséiste;

C : (entre 10 et 20 km) - imprécise dans une aire d'intensité maximale insuffisamment délimitée par une isoséiste;

D : (de qq km à 50 km) - fortement supposée dans une aire d'intensité macrosismique non limitée par une isoséiste;

E : (supérieure à 50 km) - arbitraire, compte tenu de la grande dispersion des observations ponctuelles;

I : information isolée.

Code de qualité de la valeur de l'intensité épicentrale :

A : sûre, distribution serrée et valeur précise des intensités ponctuelles maximales;

B : assez sûre, distribution moins serrée et valeur précise des intensités ponctuelles maximales;

C : incertaine, distribution éparse et valeur peu précise des intensités ponctuelles;

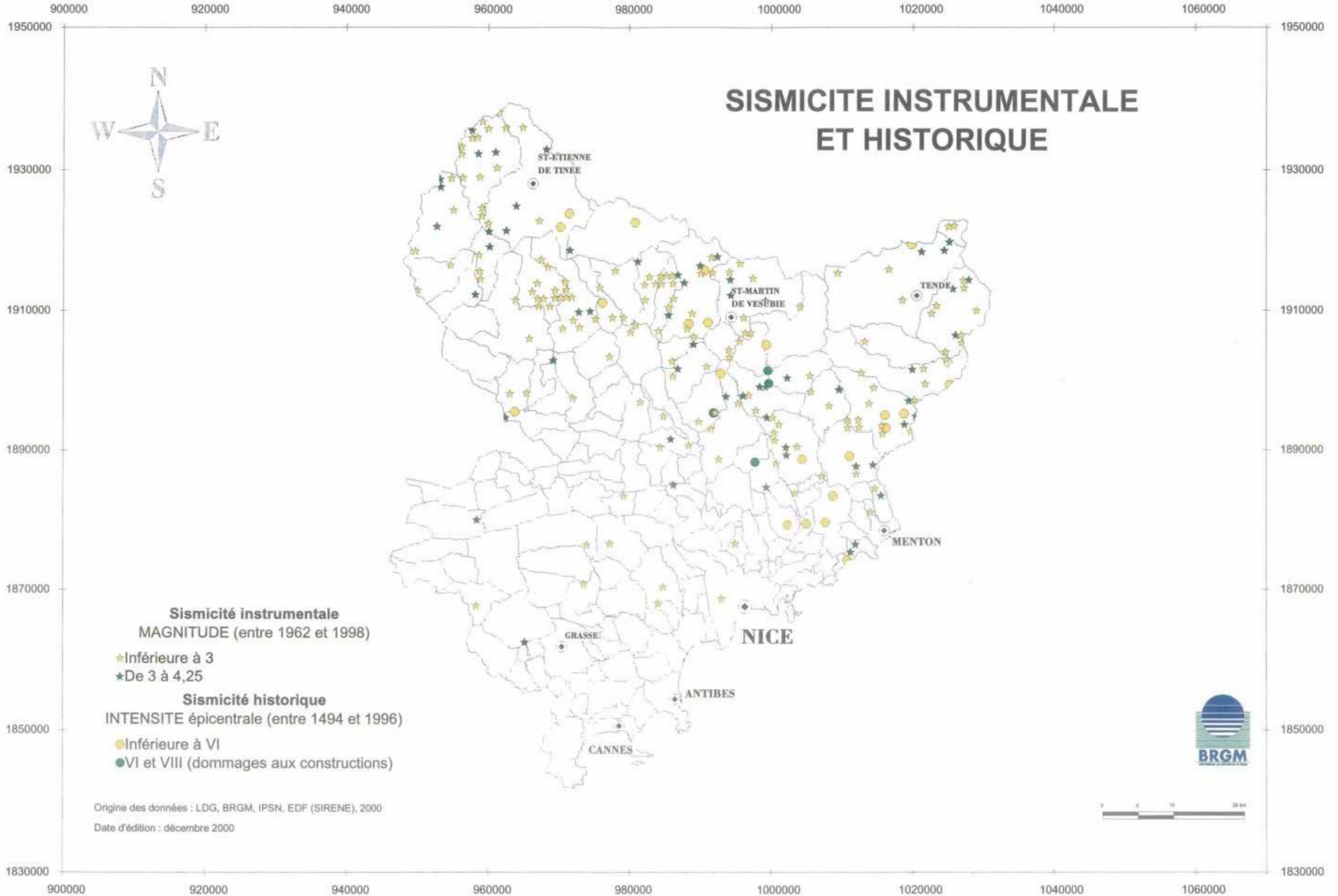
D : incertaine, distribution éparse et valeur peu précise des intensités ponctuelles;

K : assez sûre, issue d'un calcul fondé sur une loi d'atténuation (Sponheuer);

E : arbitraire, compte tenu de la faible qualité et de l'éloignement des intensités ponctuelles;

I : information isolée.

- **SISMICITE INSTRUMENTALE** : Les informations proviennent du fichier de sismicité instrumentale de la France, du Laboratoire de Détection Géophysique du Commissariat à l'Energie Atomique (LDG/CEA). En ont été extraits les microséismes de magnitude au moins égale à 2,5, enregistrés dans le département de 1962 à 1997.



Sismicité : intensité sismique maximale ressentie

Le fichier SIRENE concernant les observations de séisme ressenti sur les communes est loin d'être exhaustif. Sur la carte présentée page suivante, certaines communes apparaissent en clair. Cela ne veut pas dire qu'aucun séisme n'y a été ressenti, mais plutôt que l'on ne dispose actuellement d'aucune information ou archive décrivant les effets d'un séisme sur les dites communes. La carte ne fournit qu'une image partielle des intensités maximales ressenties dans le département et pour lesquelles on dispose aujourd'hui de témoignages ou archives.

Pour le département des Alpes-Maritimes actuellement, 152 événements sont enregistrés dans le fichier SIRENE, avec pour 70 de ces observations une intensité ressentie sur la commune au moins égale à VI.

Le plus fort séisme ressenti est celui du 23 février 1887, d'intensité épicentrale IX, l'épicentre étant situé sur la commune de Castellar.

Une intensité de VII et VIII-IX a été ressentie dans 28 communes dont : Berre-des-Alpes, Menton et Massoins (intensité 8,5).

Une intensité de VII et IIV-IIIIV a été observée dans 32 communes.

Ces chiffres montrent que si le nombre de séismes ressentis par commune est relativement faible par rapport à d'autres départements de la région PACA par exemple, leurs intensités ont été particulièrement fortes. En effet, plus de 40 % des séismes ont causé des dommages aux constructions.

Pour la sismicité historique, l'échelle d'intensité la plus utilisée est :
l'échelle MSK

Intensité	Effets
I	secousse non perceptible
II	secousse à peine perceptible
III	secousse faible, ressentie de façon partielle
IV	secousse largement ressentie
V	réveil des dormeurs
VI	frayeur
VII	dommages aux constructions
VIII	destruction des bâtiments
IX	dommages généralisés aux constructions
X	destruction générale des constructions
XI	catastrophe
XII	changement de paysage

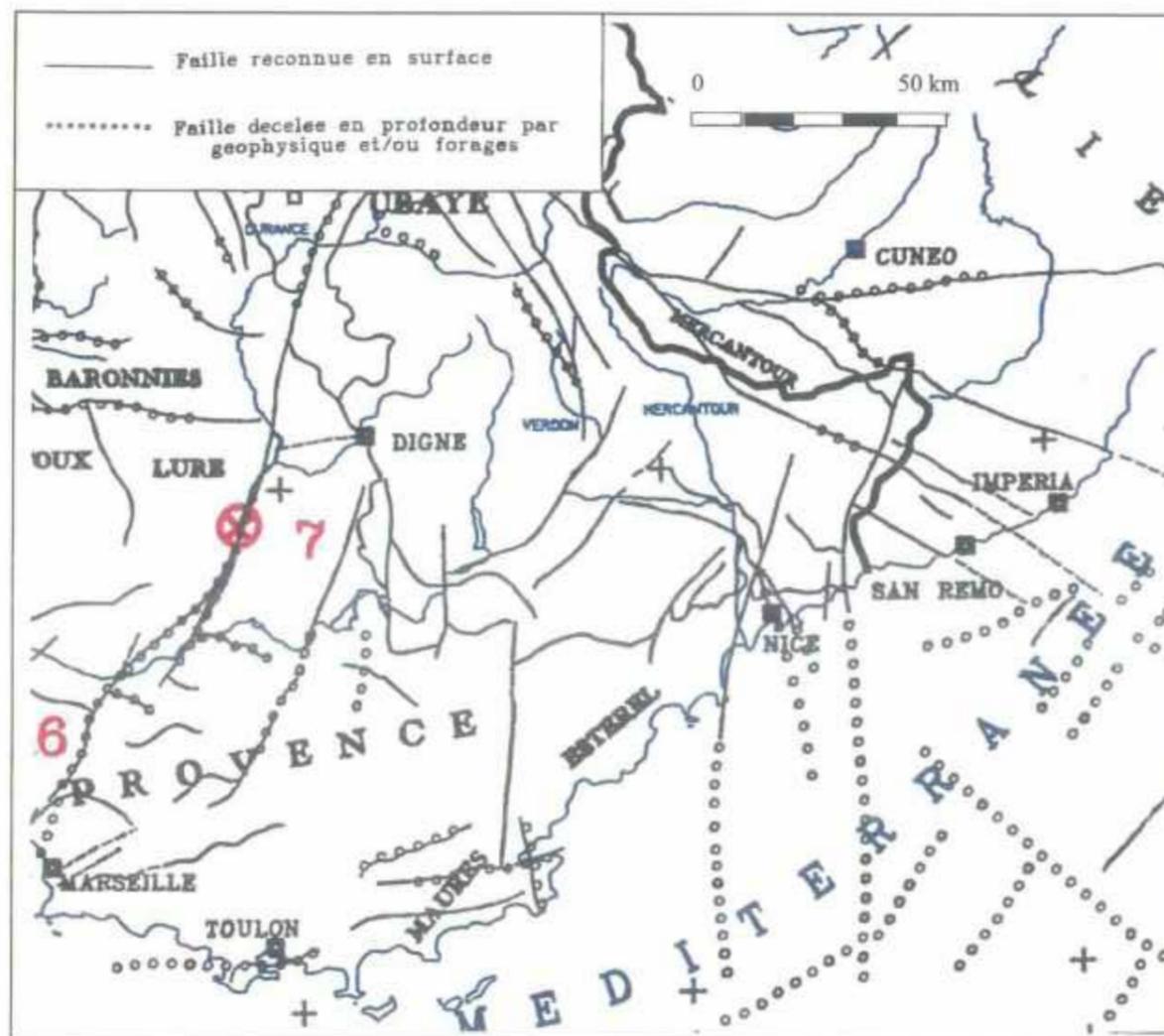
COMMENTAIRE DE LA CARTE DES INTENSITES MAXIMALES RESSENTIES PAR COMMUNES :

Fichier document (script de composition cartographique) : Intensité_max_commune_06.WOR

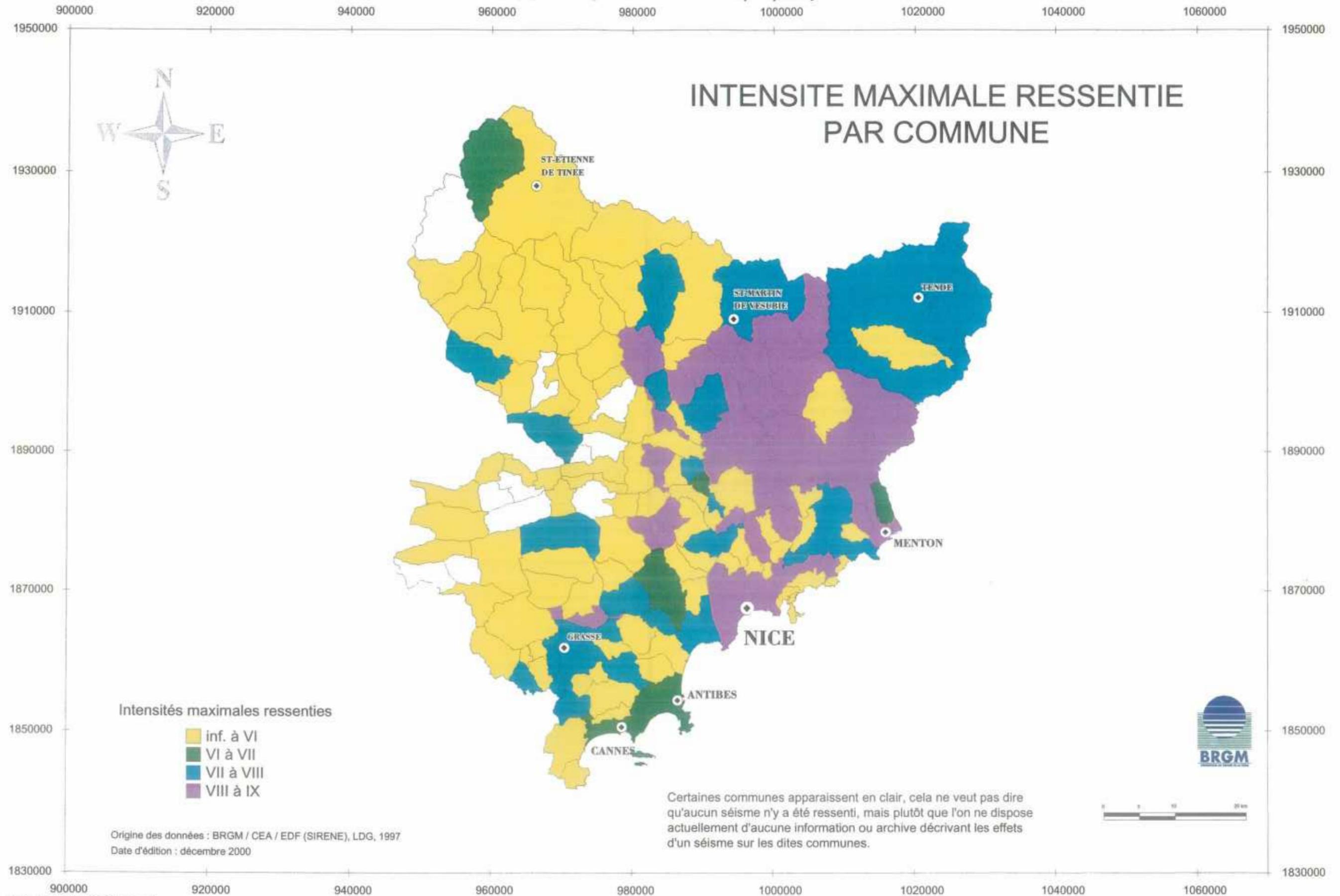
Carte réalisée avec les couches : Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06, Administrations_Collectivites_06, LOGO, seisme_ressenti_commune_06, MASQUE06.

Ces informations sont extraites du fichier de sismicité historique SIRENE (état fin 1996) géré par le groupe de travail BRGM/CEA/EDF. Outre les données concernant l'épicentre du séisme (date, heure, coordonnées épicentrales, qualité de la localisation et de l'estimation de l'intensité), sont aussi répertoriées les observations relatives à un séisme ressenti sur le territoire métropolitain et ses régions frontalières. Chaque observation est reliée à un épicentre sismique. Sont aussi mentionnées : la qualité de l'observation et l'intensité sismique ressentie sur la commune au niveau de laquelle se situe l'observation.

La carte de la localisation des principales déformations néotectoniques dans le sud-est de la France, présentée ci-dessous, rend compte de l'activité tectonique récente et actuelle observée notamment à la frontière Franco-italienne.



Localisation des principales déformations néotectoniques dans le sud-est de la France (rapport BRGM, J.-L. Blès)



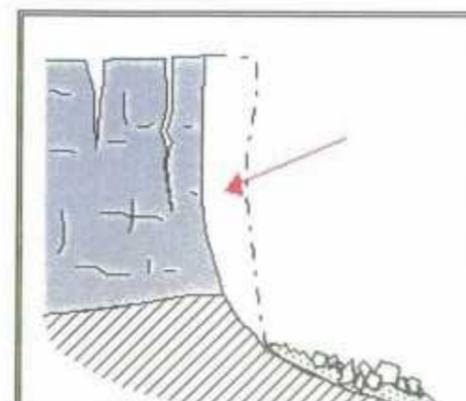
Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc...) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc...)³.

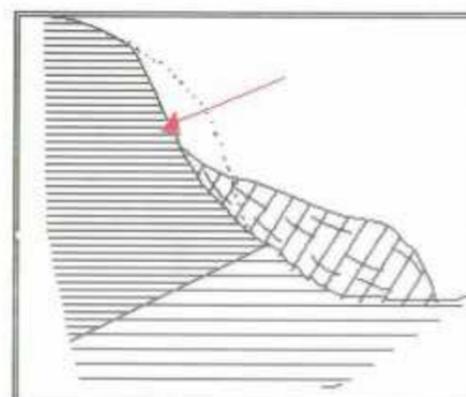
Les mouvements de terrain présentent une grande variété dans leur nature et dans leur comportement (éboulements, effondrements, fauchage, glissements, fluage...).

Le phénomène mouvements de terrain est décrit dans les Alpes Maritimes selon cinq types de mouvements de terrain principaux :

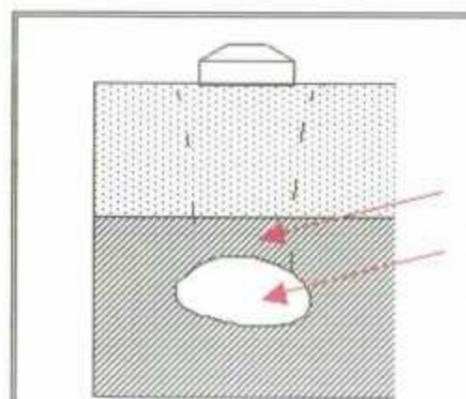
- la coulée consiste en la mise en mouvement de matériaux ayant un comportement semblable à un fluide visqueux,
- le glissement de terrain correspond au déplacement d'une masse de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture,
- les chutes de blocs et éboulements sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des éléments rocheux plus ou moins homogènes avec peu ou pas de déformation préalable, depuis une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt,
- l'effondrement est un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine (dissolution, mine, etc.),
- l'érosion de berge est le phénomène provoqué par l'ablation de matériau emporté par le courant, dans le lit du cours d'eau.



CHUTES DE BLOCS



GLISSEMENTS



EFFONDREMENTS

Illustration schématique des phénomènes mouvements de terrain :
glissement, effondrement, chutes de blocs
(les flèches indiquent la formation géologique à prendre en compte)

Les données présentées sont extraites de la base nationale des mouvements de terrain : BDMVT. Le lancement de cette base a eu lieu en 1992. Son financement a été assuré, depuis le début, conjointement par le MEFI et le MATE. Les partenaires contractuels en sont :

- le BRGM avec ses Services Géologiques Régionaux (SGR),
- La Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) avec ses Laboratoires Régionaux (LR) et les CETE..

Au 28/11/00, 400 événements ont été enregistrés sur l'ensemble des Alpes Maritimes. Ces données proviennent de l'ancienne base INVI du BRGM, de la base MVT du LCPC et des régions (LT, CETE et SGR).

L'enregistrement de ces données est réalisé :

- pour la base centrale avec ORACLE,
- pour les bases régionales avec ACCESS

Les documents d'origine sont archivés en région. La gestion thématique et le contrôle des données sont assurés par le BRGM ; ainsi que la gestion et la maintenance informatique du produit développé.

Le fichier ACCESS est mis à disposition :

- des organismes partenaires (en totalité au LCPC et régional aux LR, CETE et SGR),
- du BRGM par son réseau Intranet.

Un projet de mis à disposition de la base sur Internet est prévu courant 2000 après accord signé des partenaire.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Risque_MVT_commune_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : CADRE06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Risques_potentiels_06, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE SUR LES EVENEMENTS MOUVEMENTS DE TERRAIN :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Mouvements de terrain_06.WOR*

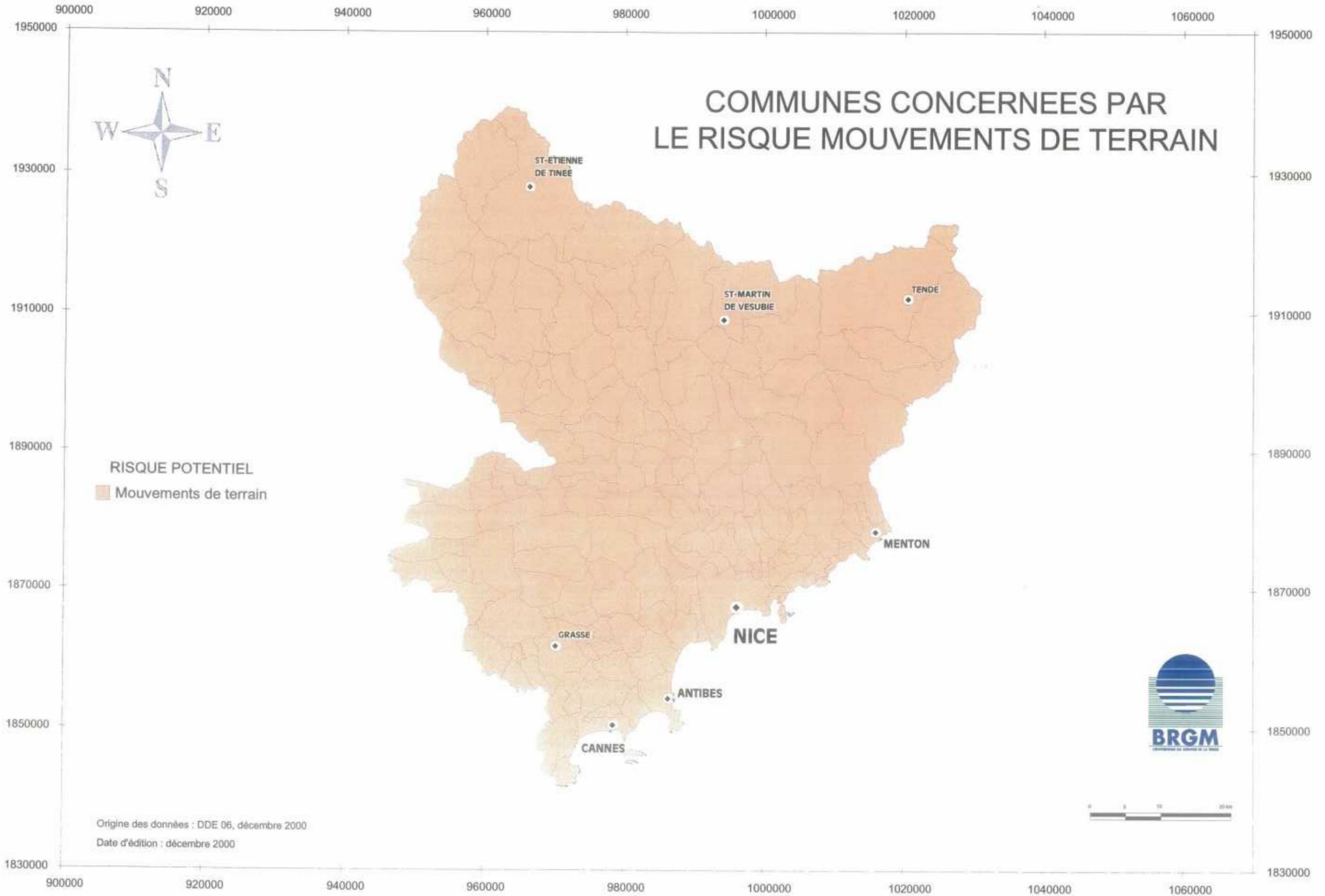
Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Mouvements_Terrain_06, , MASQUE06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo.

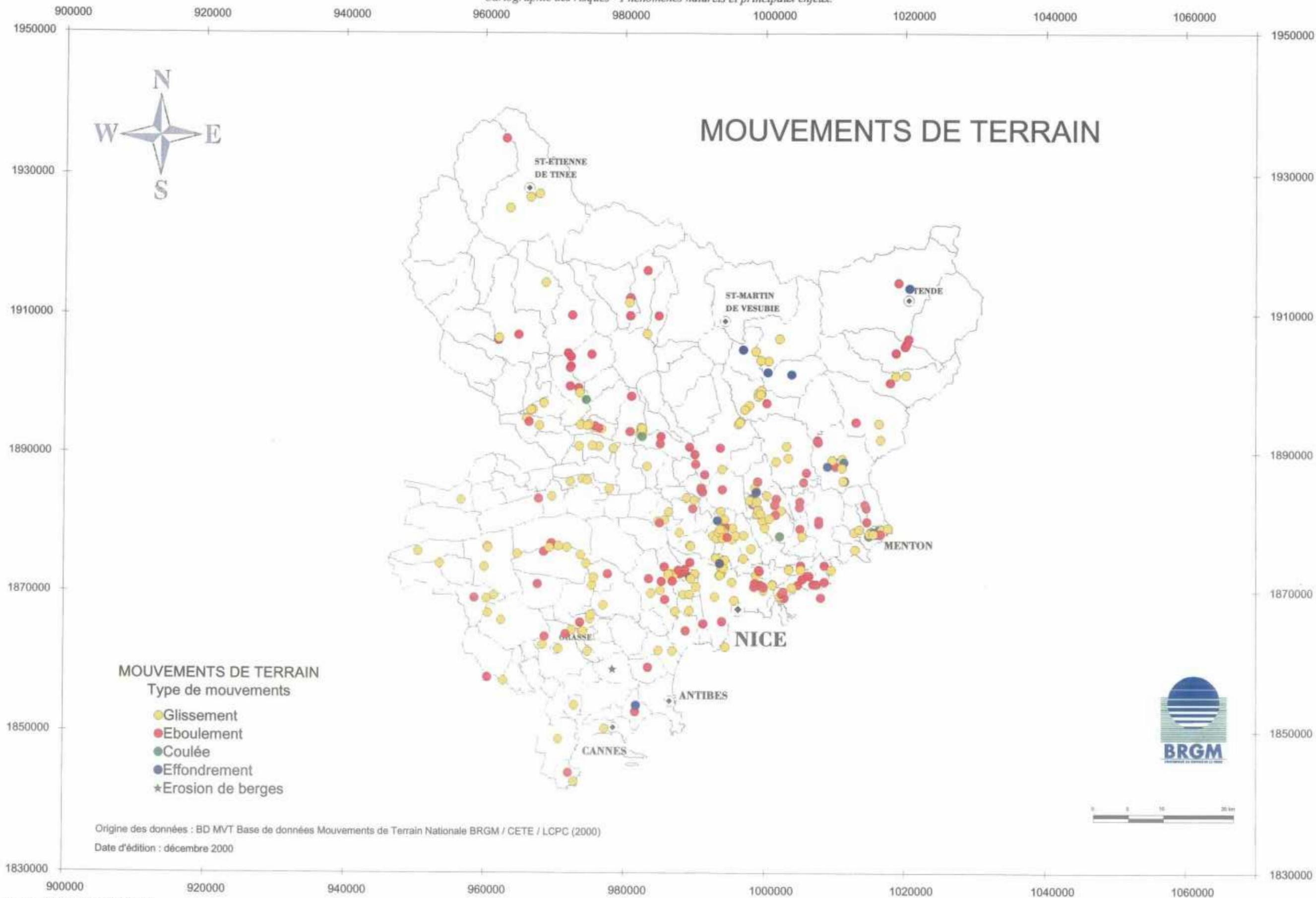
COMMENTAIRE DE LA CARTE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN DE GRANDE AMPLEUR :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Alea_MVT_06.WOR*

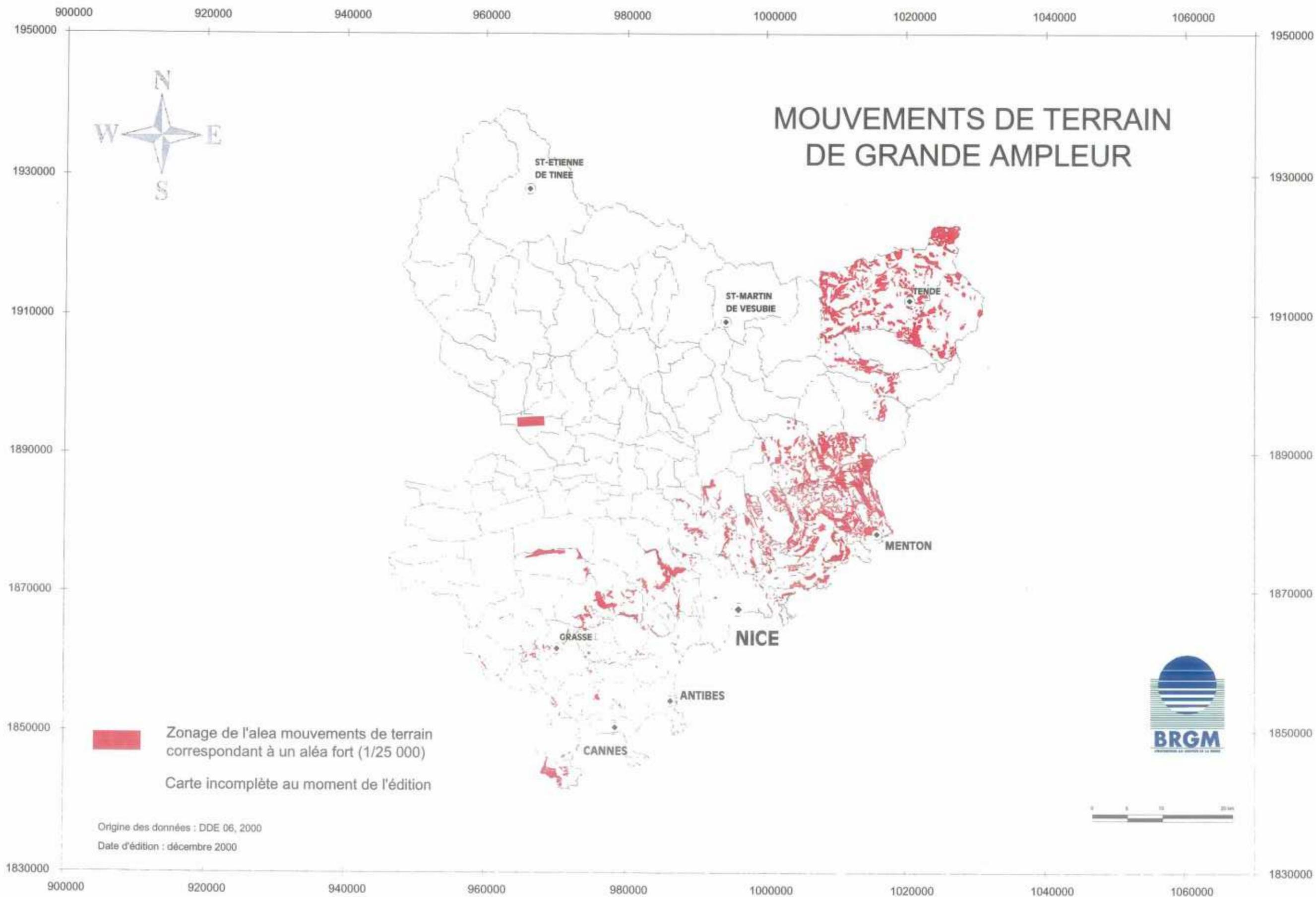
Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, , MASQUE06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, Alea_MVT_06, Logo.

³ D'après Plan de prévention des risques naturels (PPR) Risques de mouvements de terrain – guide méthodologique (1999)





Origine des données : BD MVT Base de données Mouvements de Terrain Nationale BRGM / CETE / LCPC (2000)
Date d'édition : décembre 2000



Feux de forêts

Les statistiques communales issues de la base de données **Prométhée** (base numérique à support cartographique numérisé) concernant les communes ayant été parcourues par au moins un feu supérieur à 50 ha ou entre 5 et 50 ha, et provenant de la préfecture de région. Elle recense tous les feux et leurs caractéristiques (causes, surfaces brûlées, localisation...). Cette base de données numérique a été créée en 1963, elle est mise à jour tous les ans. La version 1998 a été fournie au BRGM, les versions plus récentes sont disponibles à la Préfecture.

La cartographie PROMETHEE dresse l'historique des événements depuis 1973, par commune, en distinguant les feux de forêts compris entre 5 et 50 hectares de ceux supérieurs à 50 hectares.

Par ailleurs, l'analyse de ces données⁴ montre que 39 % seulement des feux recensés ont une cause connue et se répartissent ainsi :

- imprudence 54 %, dont 38 % liés aux travaux agricoles et forestiers (écobuage) ;
- cause accidentelles 21 % ;
- malveillance 17 %.

Les données identifiées en terme d'aléa feux de forêts correspondent aux Dossiers Communaux Synthétiques DCS, c'est à dire à une cartographie à 1/25 000 ayant vocation d'informer les populations. Il s'agit d'« un zonage correspondant aux massifs forestiers susceptibles de subir des feux de forêts⁵ ». Selon la DDE, ce zonage inclut des surfaces qui seraient supérieures à celles de l'aléa. Il s'agit d'un zonage « binaire », indiquant si il y a ou non aléa, selon qu'il y a présence ou non d'un massif forestier. Il n'y a pas d'échelle précisant si l'aléa est faible ou très fort.

Ces documents sont diffusés par la DDE.

Il existe également une cartographie de l'aléa, fonction de la nature des massifs forestiers, de la météo et de la proximité de zones fréquentées par l'homme éditée par le CIRCOSC. Il s'agit d'une cartographie opérationnelle, utilisée par les services d'incendies.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE RISQUE FEUX DE FORETS :

Fichier document (script de composition cartographique) : Risque_feu_foret_commune_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : CADRE06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Risques_potentiels_06, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE SUR LES FEUX DE FORETS COMPRIS ENTRE 5 ET 50 HA :

Fichier document (script de composition cartographique) : Feux_5-50ha_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Feux1_Promethee_06, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE SUR LES FEUX DE FORETS SUPERIEURS A 50 HA :

Fichier document (script de composition cartographique) : Feux_sup_50ha_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Feux2_Promethee_06, MASQUE06.

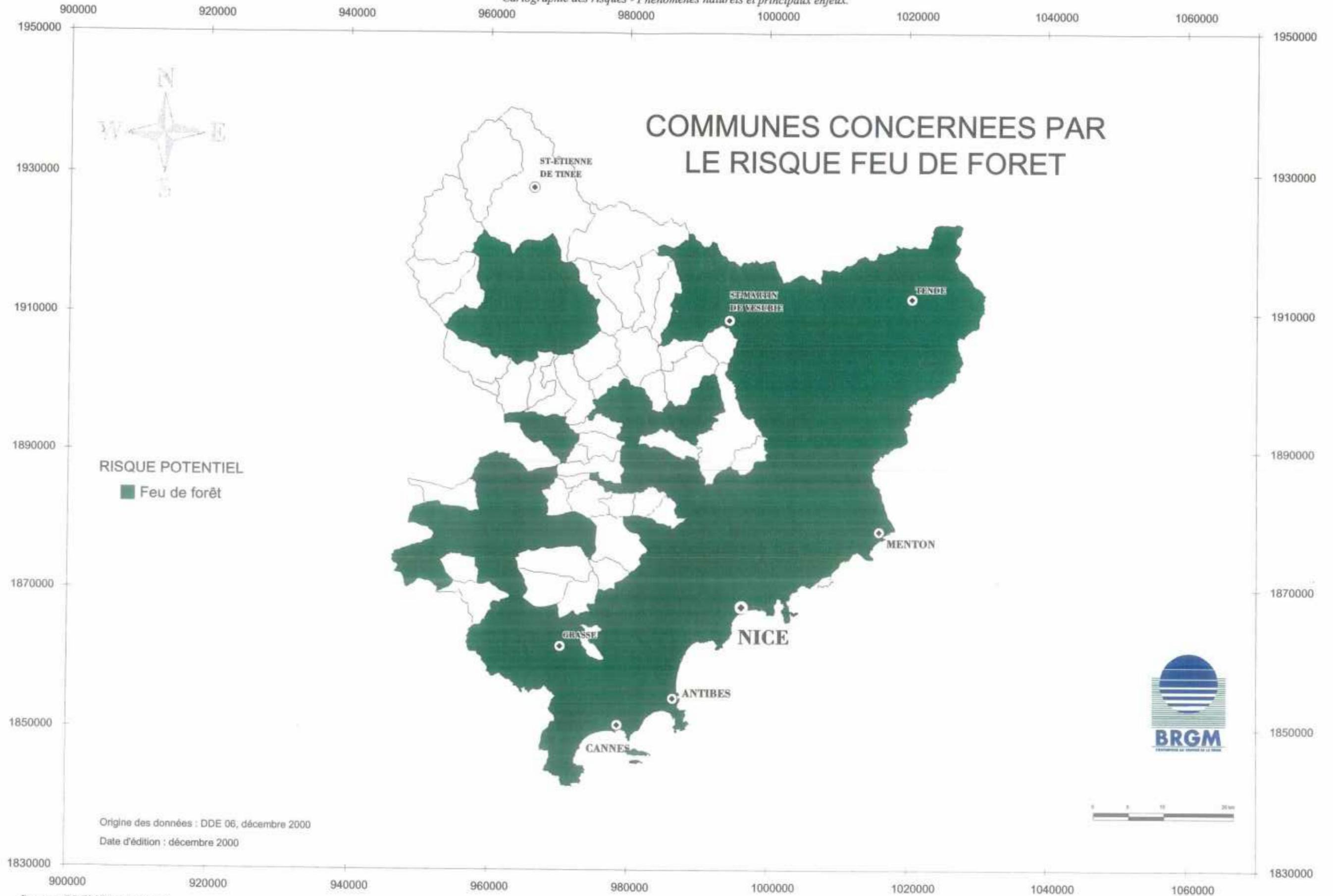
COMMENTAIRE DE LA CARTE DES PRINCIPALES ZONES FORESTIERES :

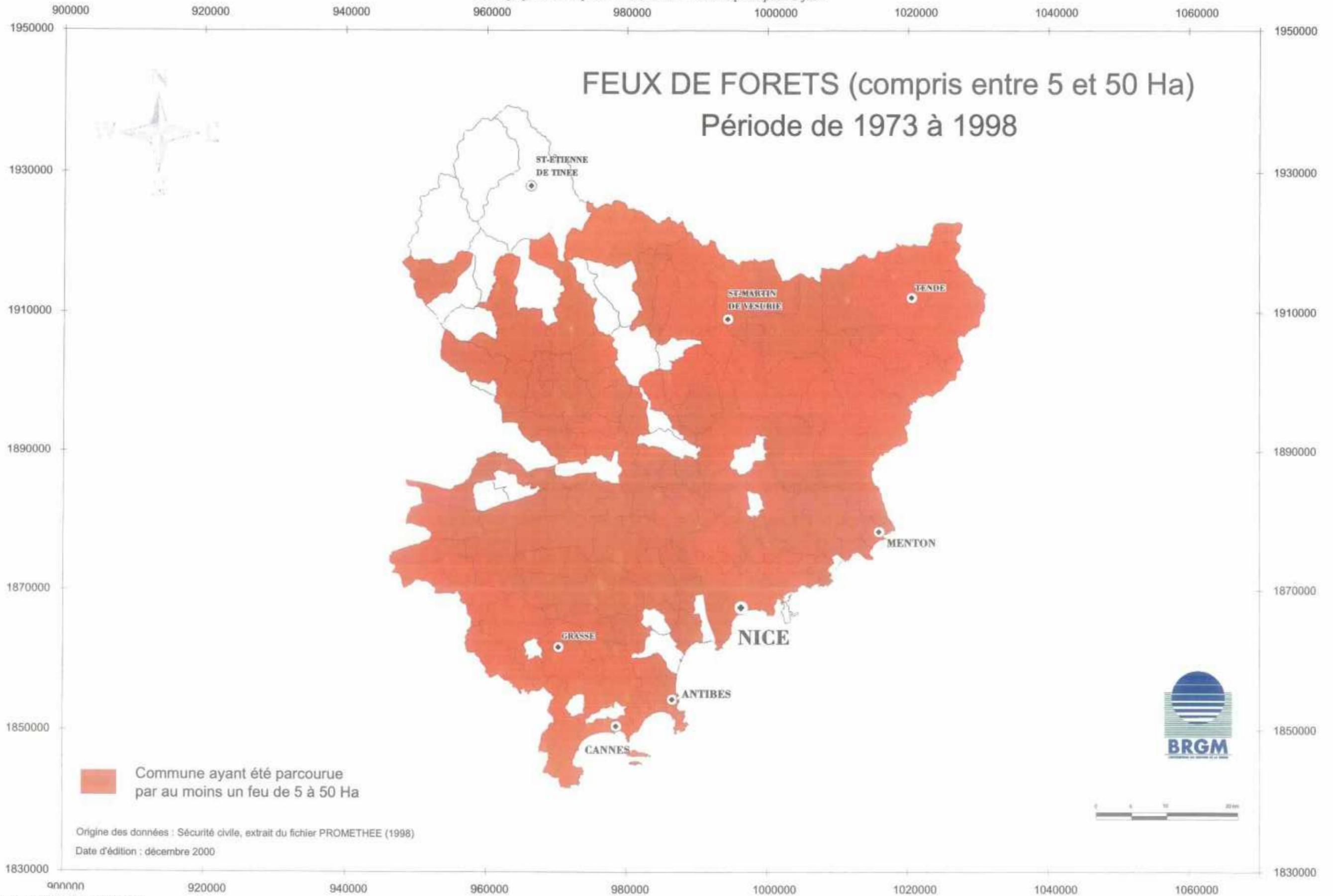
Fichier document (script de composition cartographique) : Alea_feu_foret_06.WOR

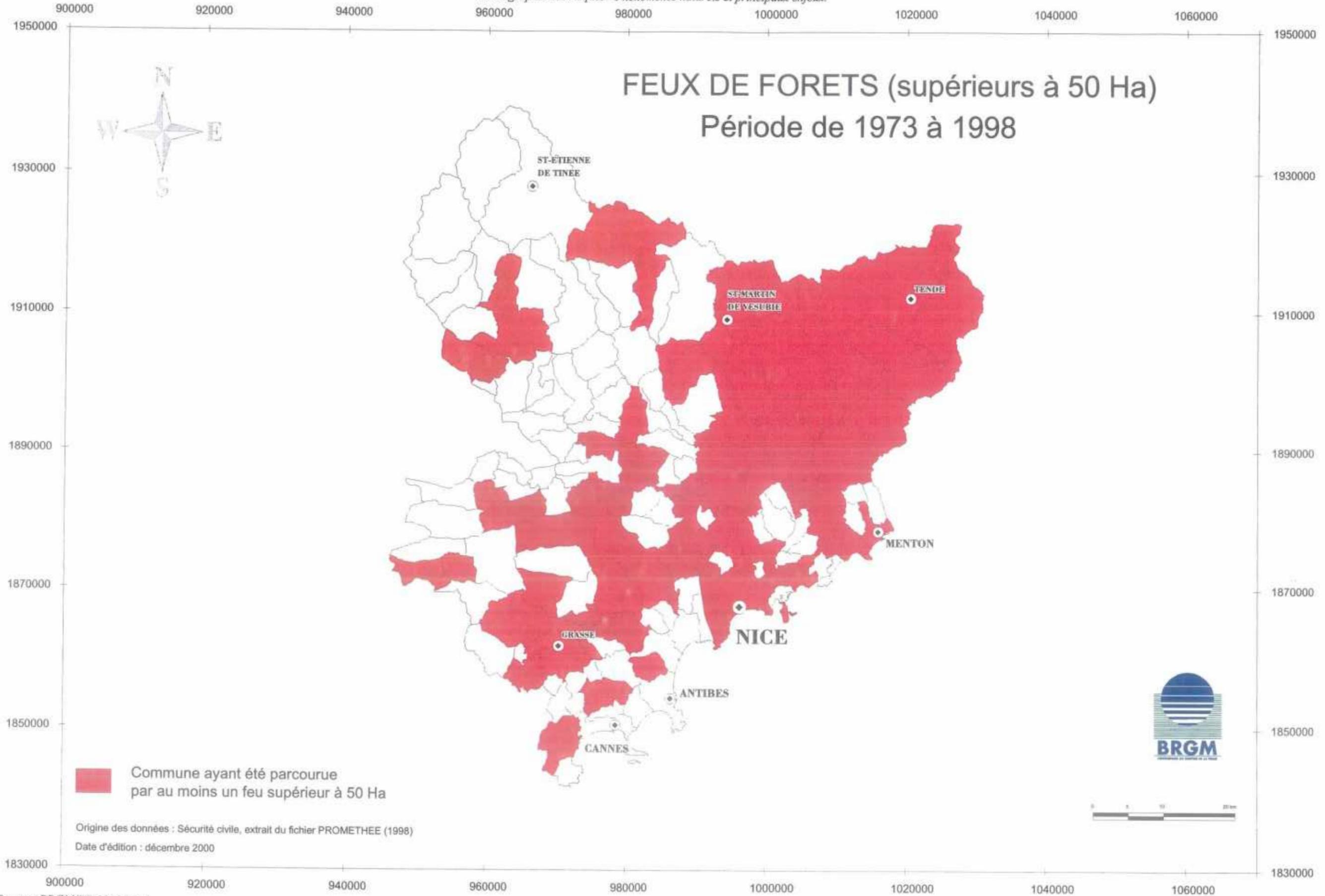
Carte réalisée avec les couches : CADRE06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, , MASQUE06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Alea_Feux_Foret_06

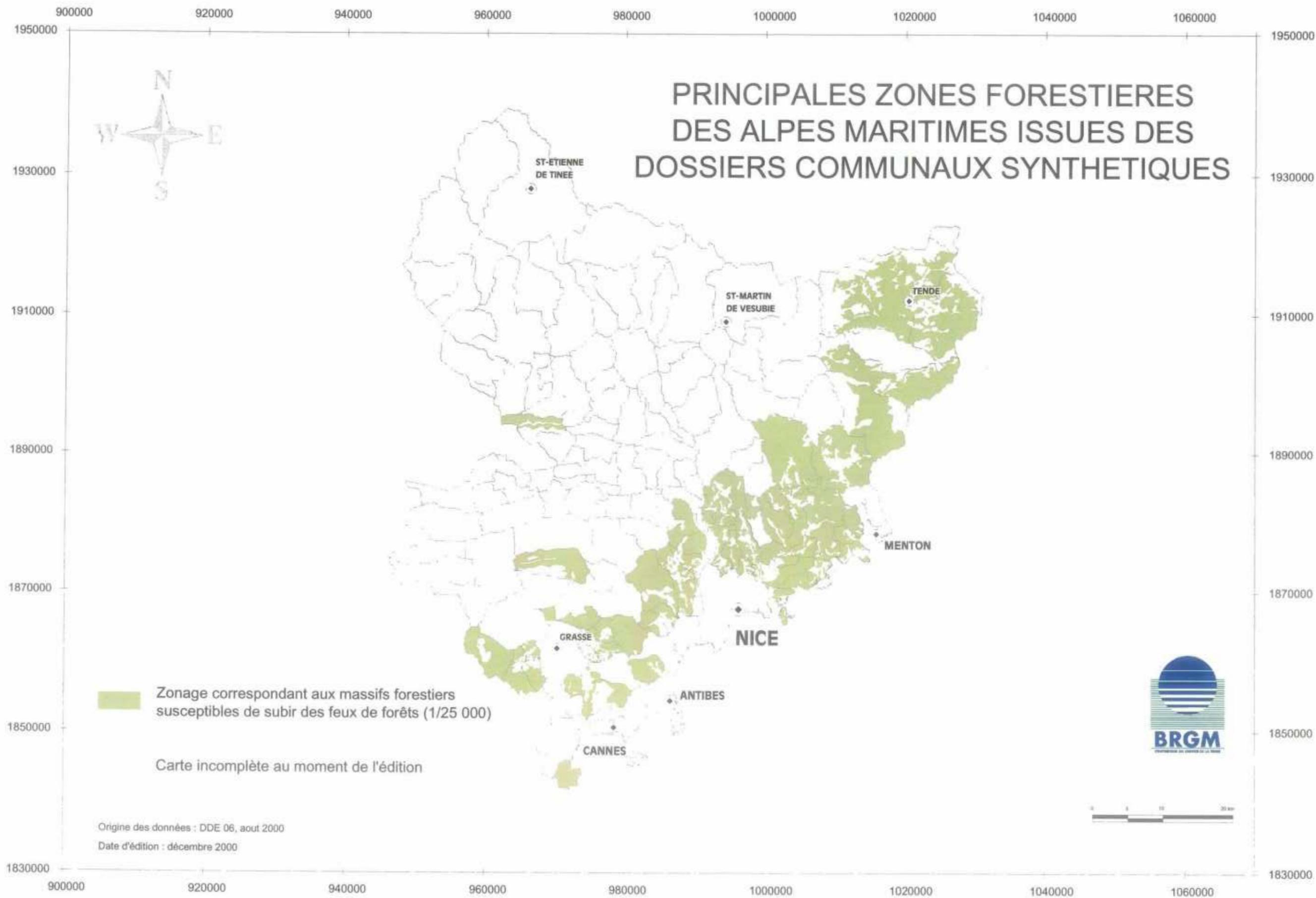
⁴ D'après « les risques naturels en montagne – traitement – prévention – surveillance », Liliane BESSON, 1996

⁵ Source : DDE des Alpes Maritimes (août 2000)









*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Avalanches

On entend par avalanche un déplacement rapide, à une vitesse supérieure à un mètre/seconde, d'une masse de neige sur une pente. Cette masse varie de quelques dizaines de m³ à plusieurs centaines de millions de m³. Par définition même, l'avalanche ne se produit qu'en zone de montagne.

Les avalanches sont de trois types :

- avalanche poudreuse ou avalanche de neige pulvérulente (la neige départ se comporte mécaniquement comme une poudre) ;
- avalanche de plaque (la neige est rigide mais fragile et cassante) ;
- avalanche de neige humide (la neige de départ se comporte mécaniquement comme une pâte à cause de l'eau qu'elle contient.

ETAT DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE

Une « enquête permanente sur les avalanches » est menée depuis près d'un siècle par l'Office National des Forêts qui recense, de façon précise, chaque coulée de neige observée.

Depuis 1970, ont été élaborés :

- 10 cartes à 1/25 000 de localisation probable des avalanches ;
- des plans des zones exposées aux avalanches, annexés aux Plans d'Occupation des Sols, opposables aux tiers, peu nombreux.

Les Services concernés (notamment le Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne) sont consultés sur les dossiers d'unité touristique et donnent des avis sur des demandes de permis de construire en zone avalancheuse.

LES CATASTROPHES DANS LE DEPARTEMENT

Une avalanche au Boréon en avril 1986 a provoqué la mort de quatre personnes.

MESURES PRISES POUR LIMITER LE RISQUE

A la demande de stations de sports d'hiver, le Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne a étudié et réalisé, à partir de 1972, certains travaux destinés à maintenir le manteau neigeux en place.

Ainsi, de nombreux équipements de défense active contre les avalanches ont été mis en place à AURON et ISOLA 2000 notamment.

Actuellement, outre les râteliers métalliques, les dispositifs de maintien du manteau neigeux font appel à des filets à mailles d'acier disposés sur des poteaux métalliques et retenus par des câbles ancrés dans le sol, selon des techniques spécifiques, ces filets étant parfois associés à des reboisements adaptés à la haute altitude.

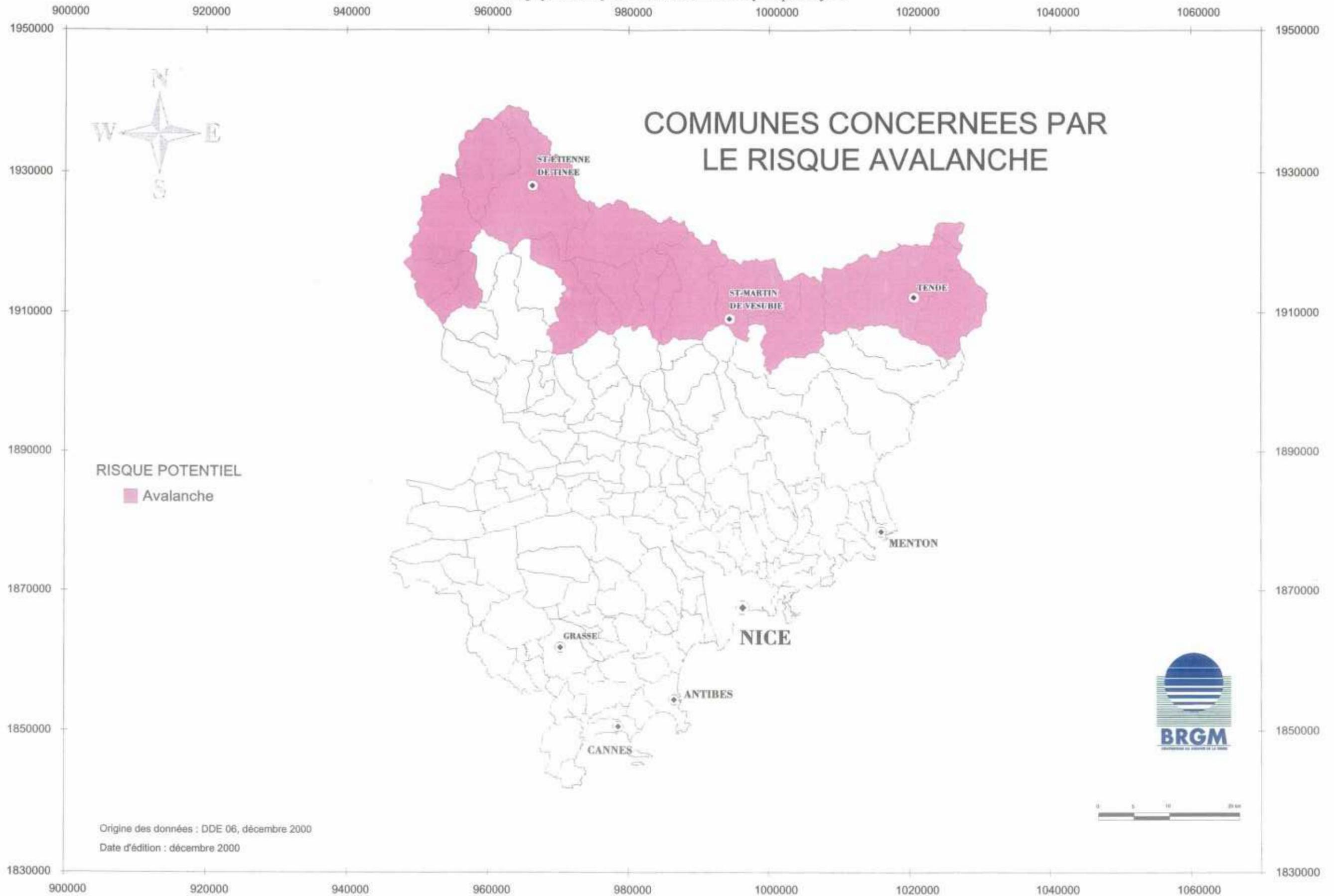
Sont construits, également, des ouvrages de défense rapprochée (murs déflecteurs en béton armé, voire plages de sédimentation pour la neige, comme à Tende) afin de protéger les vies humaines et les biens immobiliers.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE RISQUE AVALANCHES :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Risque_avalanche_commune_06.WOR*
Carte réalisée avec les couches : CADRE06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Risques_potentiels_06, MASQUE06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE D'ALEA AVALANCHE :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Alea_avalanches_06.WOR*
Carte réalisée avec les couches : CADRE06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, avalanches_06, Logo, MASQUE06.

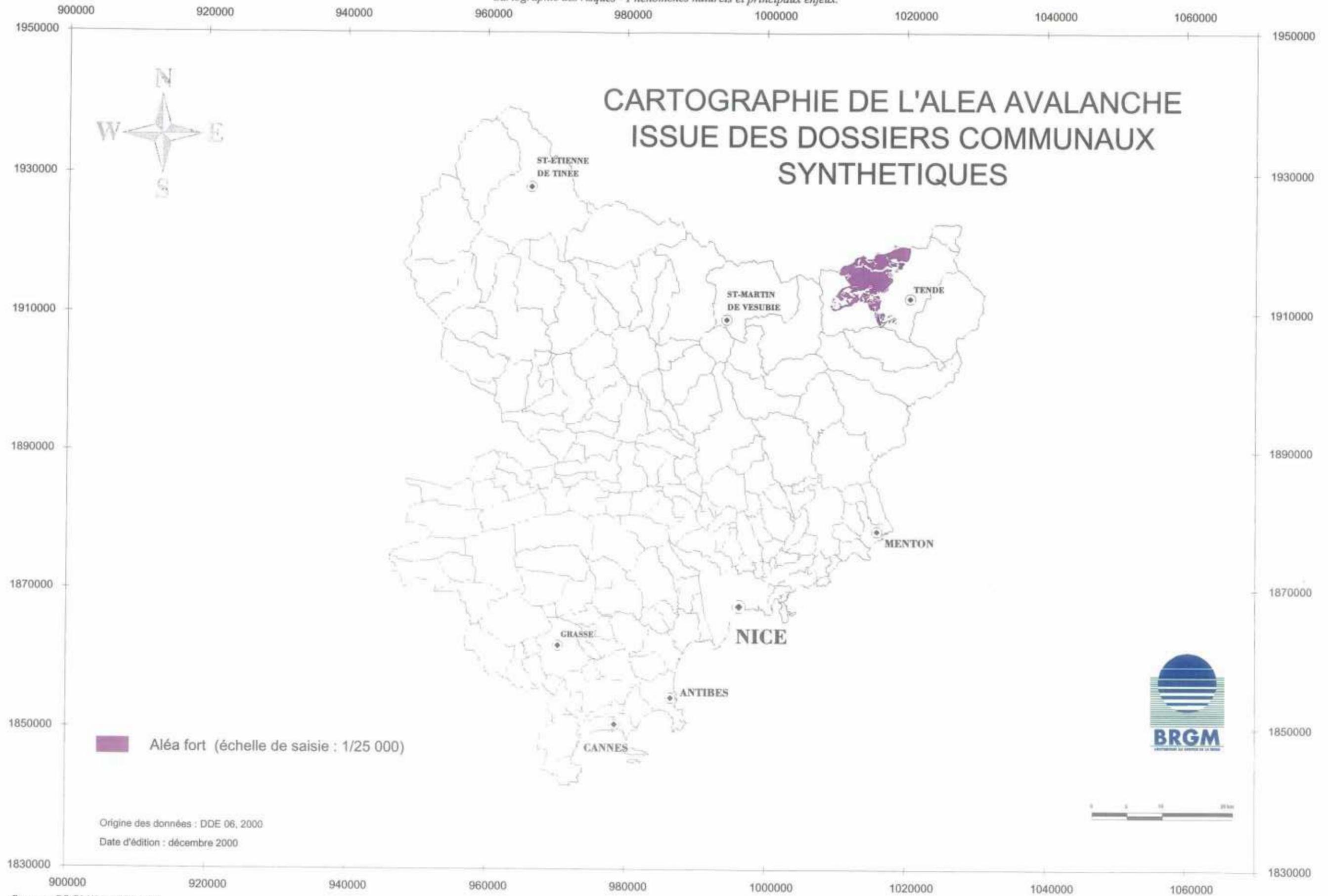


COMMUNES CONCERNEES PAR LE RISQUE AVALANCHE

RISQUE POTENTIEL
Avalanche

Origine des données : DDE 06, décembre 2000
Date d'édition : décembre 2000





CARTOGRAPHIE DE L'ALEA AVALANCHE ISSUE DES DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES

Aléa fort (échelle de saisie : 1/25 000)

Origine des données : DDE 06, 2000
Date d'édition : décembre 2000



Enjeux

La Population

Les Alpes-Maritimes comptent 163 communes sur une superficie de 4298,58 km², soit une taille moyenne de 26 km² par commune, pour une population de 1 011 326 habitants, ce qui représente une densité moyenne de 235 habitants au km².

Ces valeurs cachent des différences importantes. En effet, la population présente une répartition spatiale inégale. Ainsi, Tende, la plus grande commune du département avec une superficie de 17 747 hectares, est 200 fois plus grande que Beaulieu-sur-mer, la plus petite avec 95 hectares. De même, alors que les densités de population dépassent 5 500 habitants au km² sur le littoral, elles ont inférieures à 10 habitants au km² dans les communes alpines les moins peuplées.

Les années 80 ont connu une déconcentration relative des habitants des communes urbaines au profit des communes plus éloignées et plus petites. Ainsi, les 16 communes ayant une façade maritime regroupent 69 % de la population contre près des trois quarts en 1982.

L'agglomération multicommunale niçoise accueille 524 402 habitants au 1er janvier 1993. Son évolution est plus lente que celle de l'agglomération de Grasse-Cannes-Antibes (348 702) à l'ouest du département qui croît au rythme de 1,3 % l'an depuis 1990. Nice compte moins d'habitants (343 000) qu'en 1975. Antibes est devenue la deuxième ville du département avec 72 412 habitants devançant Cannes avec 67 304 habitants.

En 1994, les Alpes-Maritimes ont atteint le seuil du million d'habitants. Ils représente 22,8 % de la population de Provence Alpes-Côte d'Azur et 1,7 % de la population française, sans compter les 30 000 habitants de la Principauté de Monaco composée de 40,2 % de français. Entre les recensements de 1990 et 1999, la population est passée de 971 829 à 1 011 326, soit une progression de 10,4 % en 9 ans.

La croissance annuelle de la population est passée de plus de 9 000 personnes au cours de la période 1975-1982 à 11 600 personnes entre 1982 et 1990, puis est revenue à 8 200 personnes depuis le dernier recensement. Un fort apport migratoire et un solde naturel très bas caractérisent les Alpes-Maritimes

La croissance démographique des Alpes-Maritimes est due à l'apport migratoire extrêmement élevé, l'un des plus fort de la Région avec le département du Var.

De 1975 à 1990, le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, était fortement déficitaire dans les Alpes-Maritimes, seul département dans ce cas dans la Région PACA. Après 1990, le solde naturel s'est redressé pour devenir positif. Puis il est de nouveau devenu négatif en 1999. De fait, le taux de natalité est bas (11,7 naissances pour 1 000 habitants) et le taux de décès élevé (11,6 décès pour 1 000 habitants) comparés à la Région et à la France.

Sur la période 1990-1999, la proportion des personnes âgées tend à décroître au profit de la classe "20 à 64 ans", comme celle des jeunes de moins de 20 ans.

Néanmoins, la population reste malgré tout caractérisée par la proportion élevée des plus de 65 ans au détriment des jeunes de moins de 20 ans qui sont nettement sous-représentés par rapport aux moyennes régionales et nationales. Au rythme actuel, les Alpes-Maritimes devraient compter 1 400 000 habitants en 2020.

LE LOGEMENT :

Le poids des résidences principales dans l'ensemble du parc des logements est en constante diminution jusqu'en 1990 : de 72,3 % en 1975 (84,2 % pour la France) il est passé à 70,2 % en 1982 (82,6 % pour la France), à 69,2 % (82 %) en 1990. Il est maintenant remonté à 75 % en 1999.

Au contraire des résidences principales, le poids des résidences secondaires est en progression depuis 1975 où elles représentaient 18,6 % (8 % pour la France) des logements, puis 21,6 % en 1982 (9,6 % pour la France), pour atteindre 22,3 % (10,7 % pour la France) en 1990. Elles représentent maintenant de 24 % en 1999.

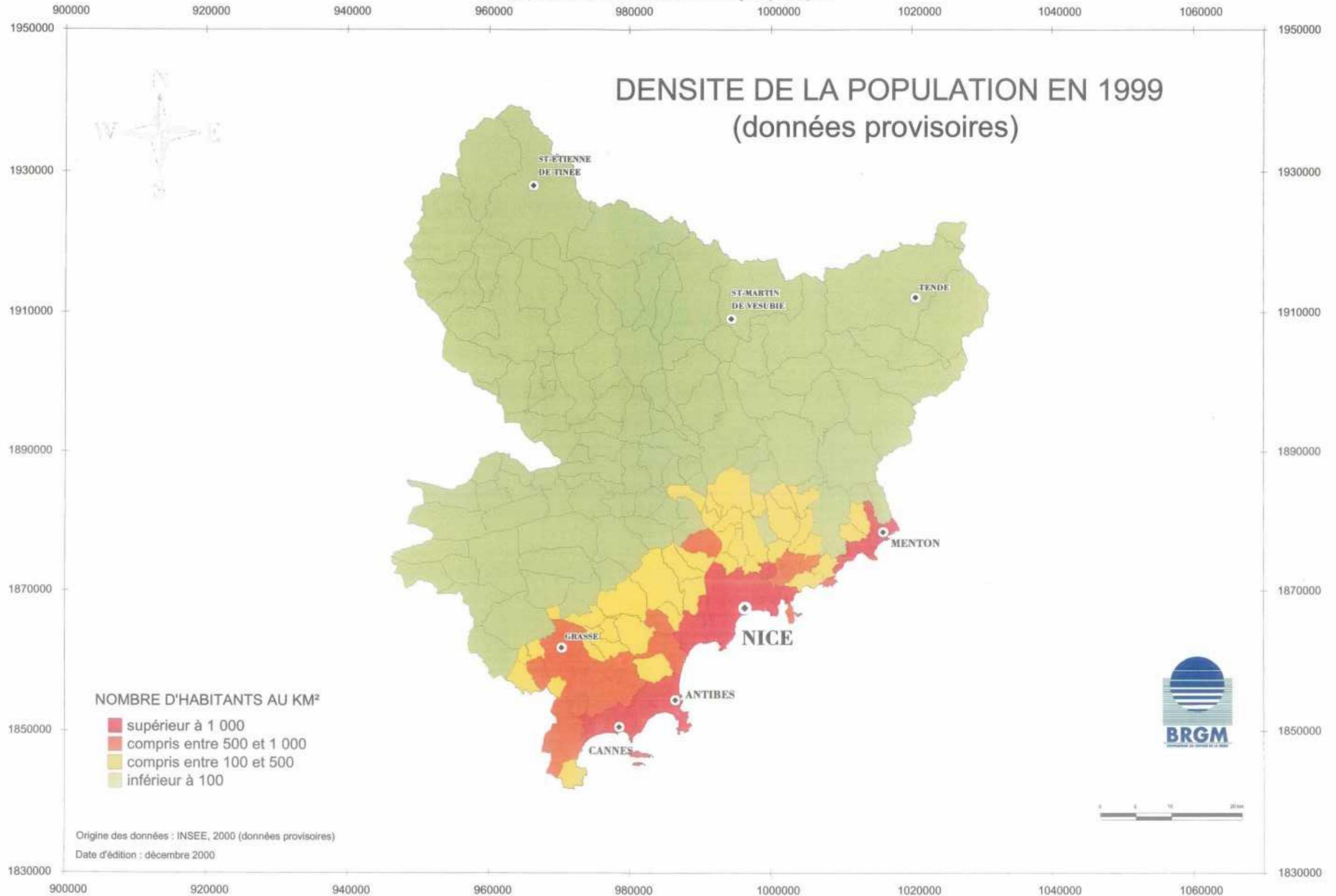
LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

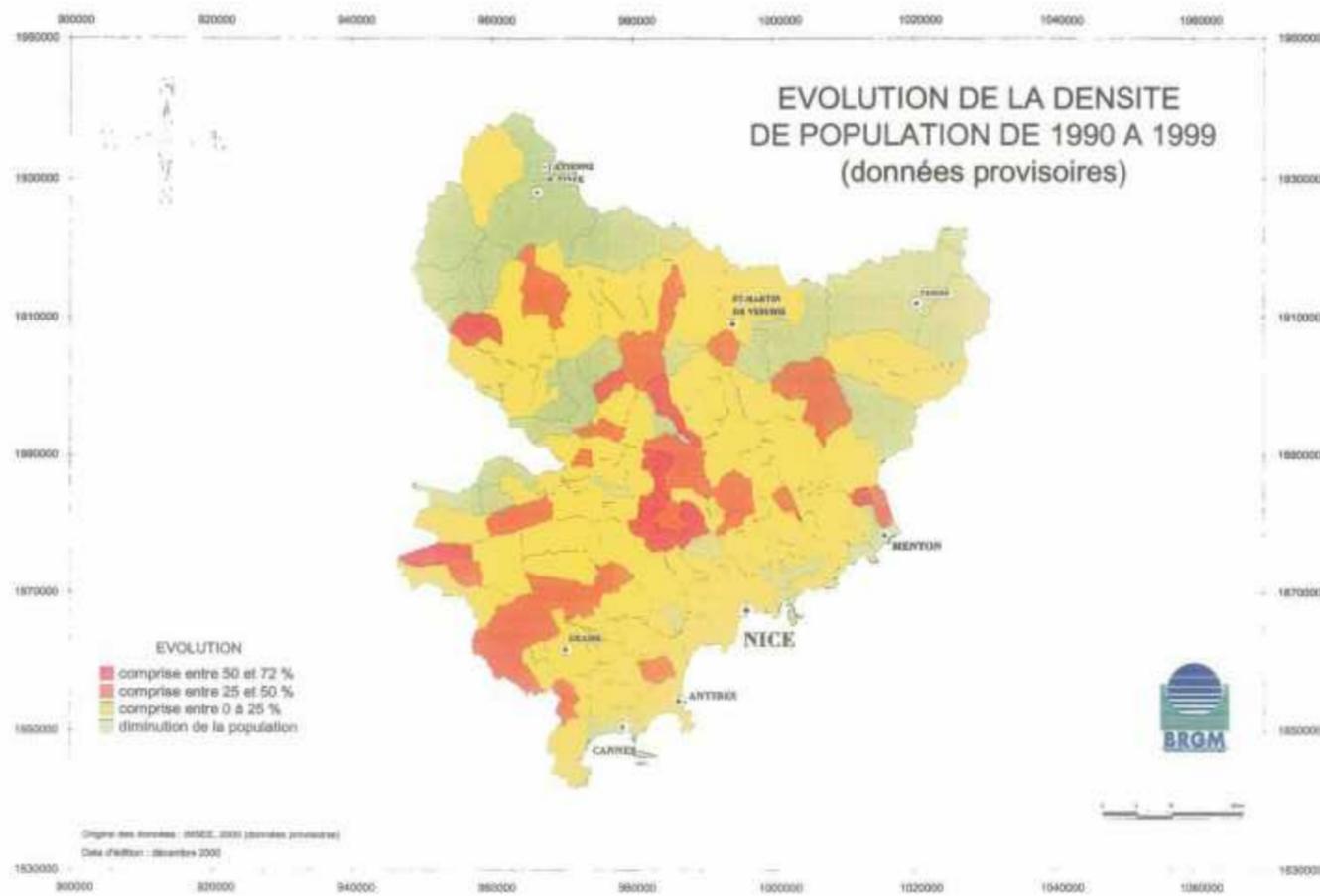
Les fortes concentrations de personnes, leur localisation dans des endroits exposés représentent des lieux particuliers pour la gestion des secours. Ce sont les établissements recevant du public (ERP), les refuges et les campings qui sont recensés cartographiquement et par type d'occupation (écoles, crèches, maternelles etc..) à 1/25 000, ce sont aussi les **ET**ablissements **RÉ**pertoriés (ETARE) par le S.D.I.S, bâtiments soumis à surveillance particulière de la part des services d'incendie. Soit parce qu'ils ont un accès difficile ou vulnérable, soit parce qu'ils contiennent des substances dangereuses.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DE DENSITE DE POPULATION :

Fichier document (script de composition cartographique) : Densite_population_99_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Population__06_1999_INSEE, MASQUE06.

Les données concernant la démographie et le nombre de résidences principales sont extraites de la table d'informations par commune fournie par l'INSEE, table qui présente les résultats des recensements de 1999 (dernier recensement national), de 1990 et 1982.





COMMENTAIRE DE LA CARTE DE L'EVOLUTION DE LA DENSITE DE POPULATION ENTRE 1990 ET 1999 :

Fichier document (script de composition cartographique) :
Evol_densité_pop_90_à_99_06.WOR

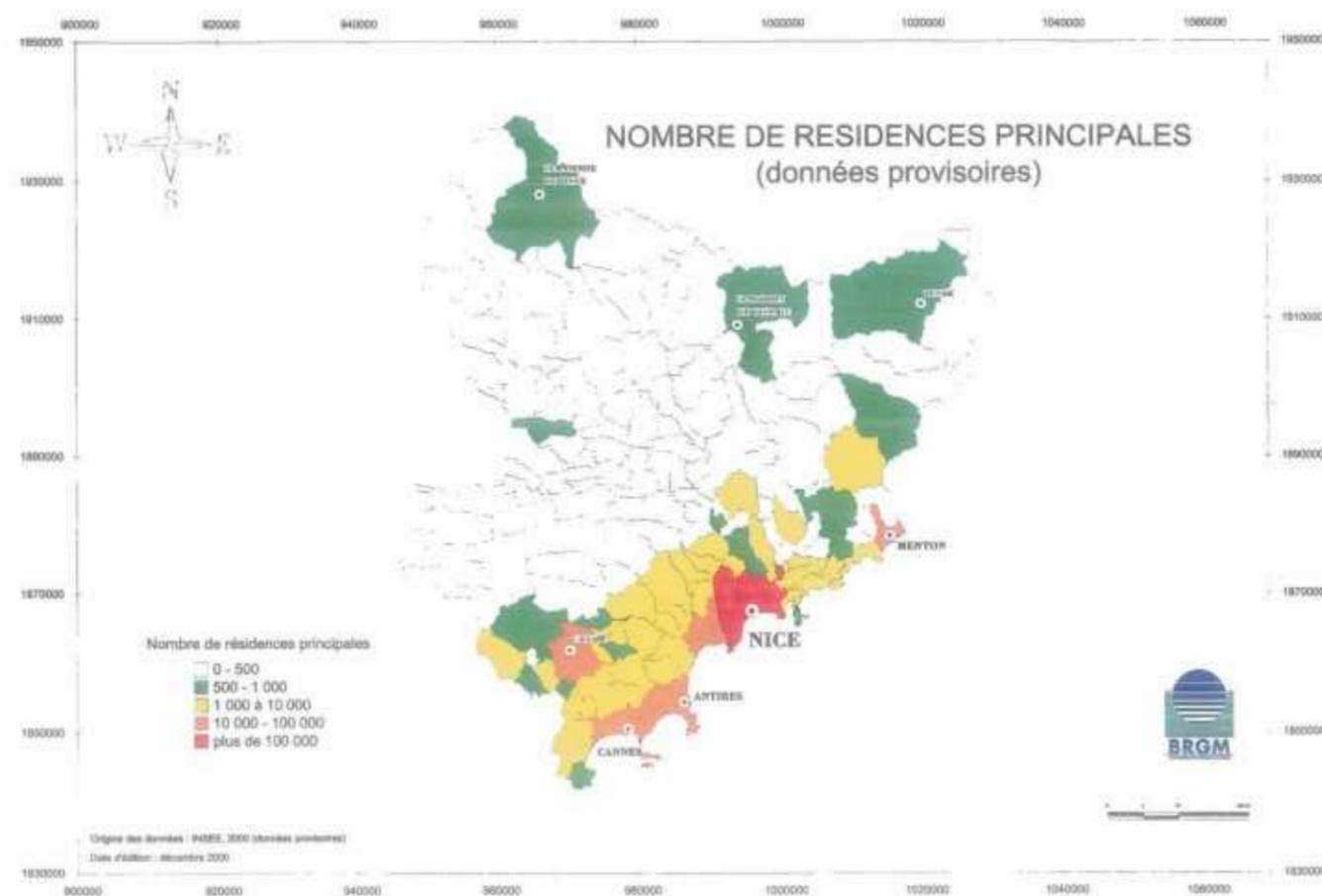
Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Population_06_1999_INSEE, MASQUE06.

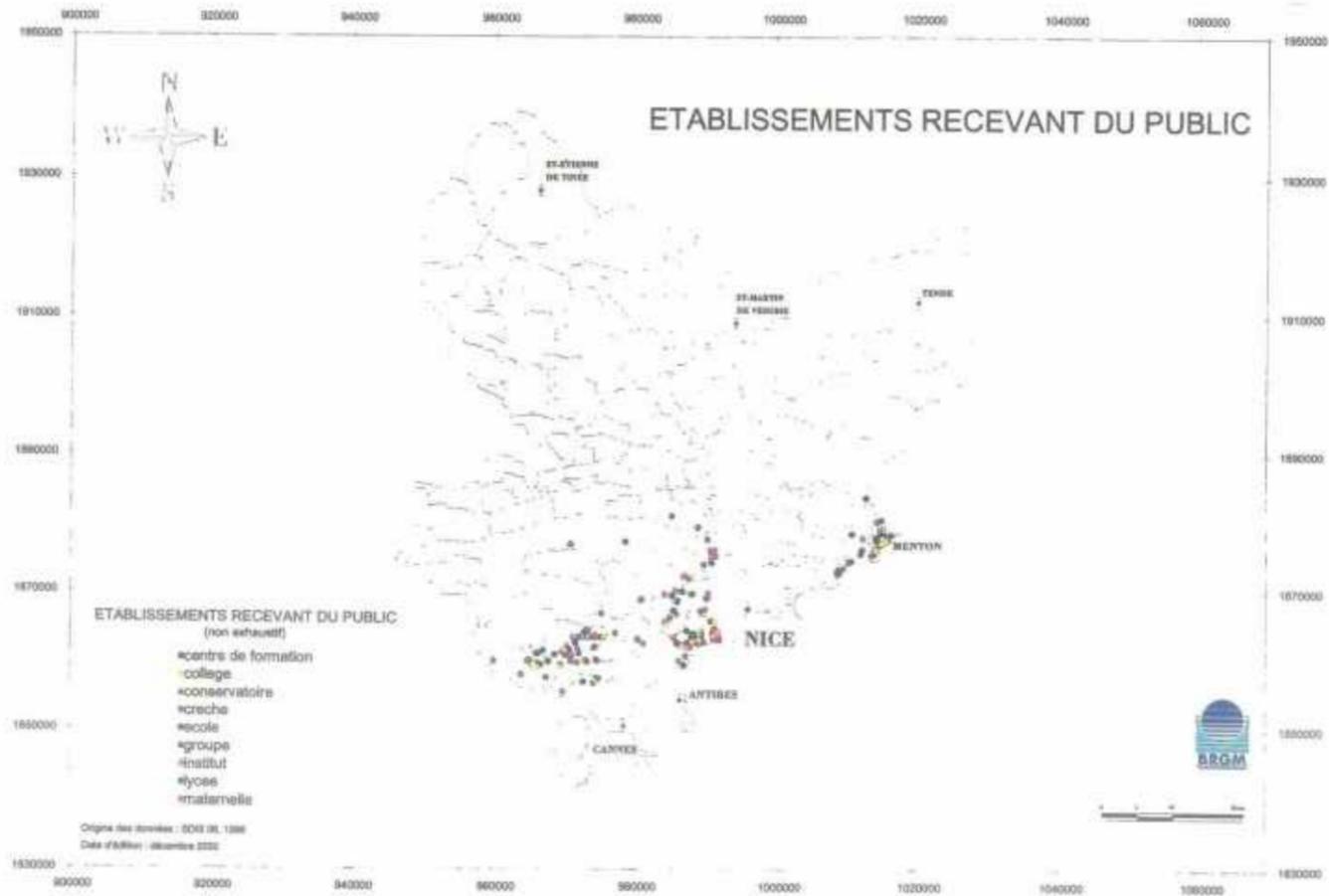
COMMENTAIRE DE LA CARTE DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES :

Fichier document (script de composition cartographique) :

Nombre_residences_principales_99_06.WOR

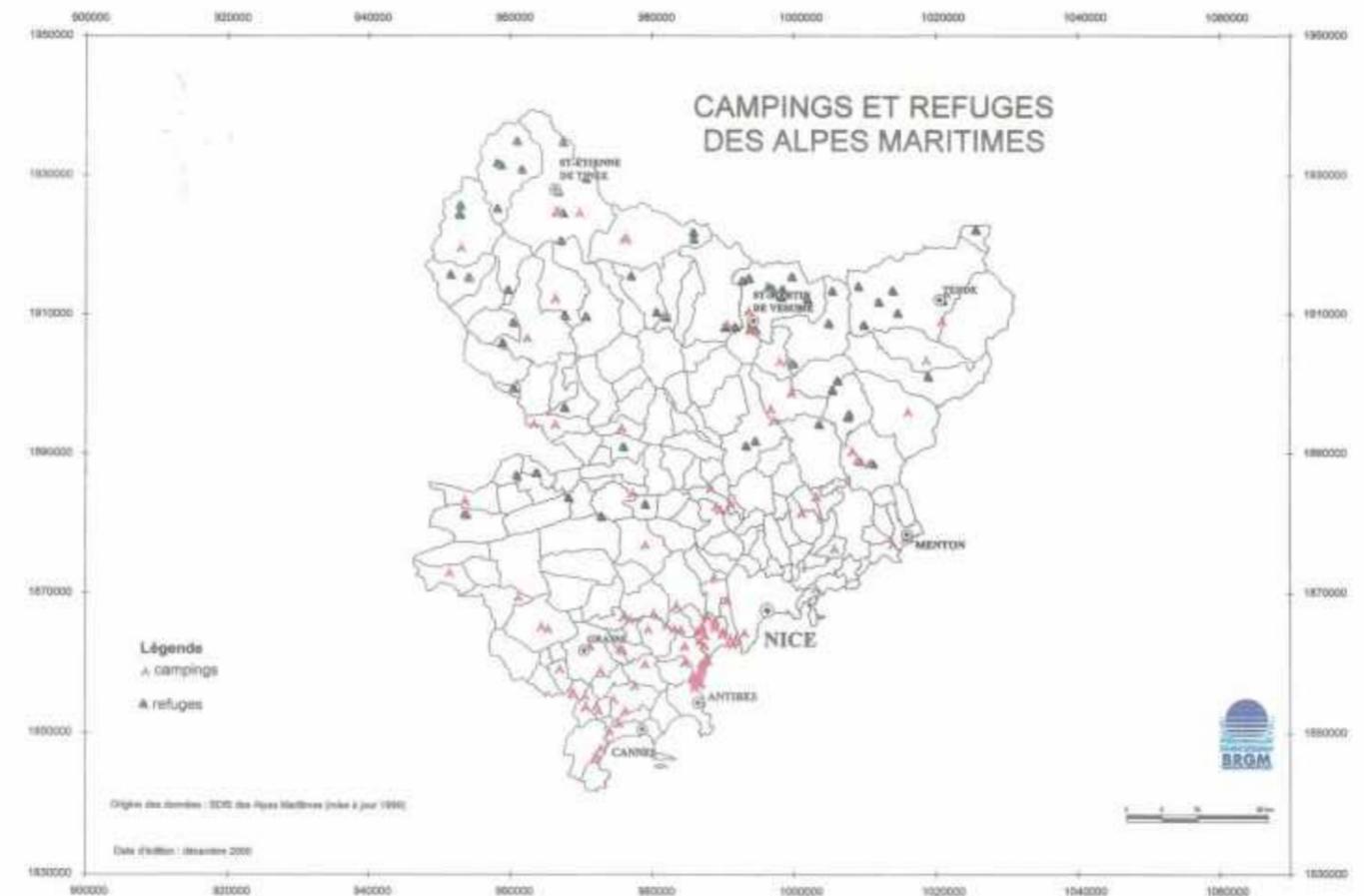
Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Logo, Population_06_1999_INSEE, MASQUE06.





COMMENTAIRE DE LA CARTE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :
Fichier document (script de composition cartographique) : *ETABLISSEMENTS_RECEVANT_PUBLIC_06_06.WOR*
Carte réalisée avec les couches : *ETABLISSEMENTS_RECEVANT_PUBLIC_06*, *Villes06*, *ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06*, *MASQUE06*, *ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06*, *CADRE06*, *LOGO*.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES CAMPINGS ET REFUGES :
Fichier document (script de composition cartographique) : *Campings_refuges_06.WOR*
Carte réalisée avec les couches : *Villes06*, *campings*, *refuges*, *Comign06*, *LOGO*, *CADRE06*, *Masque06*, *ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06*.



Sites industriels classés Potentiellement dangereux non soumis à la Directive Seveso - Transport de matières dangereuses (hors trafic routier)

Les installations industrielles classées :

La législation française a pour objectif de renforcer et de contrôler la sécurité des installations à risque industriel, de garantir l'efficacité des secours en cas d'urgence et d'informer le public sur la nature des risques qu'il encourt et sur les consignes à adopter en cas d'urgence.

La loi du 10 juillet 1976 soumet les usines susceptibles de présenter des nuisances et/ou des dangers (installations classées pour la protection de l'environnement) à des contraintes sévères :

- élaboration d'une étude des impacts sur l'environnement et des dangers, soumise à enquête publique,
- nécessité d'obtenir une autorisation d'exploitation délivrée par le Préfet.

La directive européenne SEVESO définit les activités à risque industriel majeur et impose aux usines concernées :

- une présentation détaillée des activités exercées,
- un recensement exhaustif des dangers présentés,
- une description des dispositions préventives développées face à ces risques pour en réduire l'occurrence et les conséquences,
- l'élaboration de plans d'urgences en cas d'accident (Plan d'Opération Interne ou P.O.I. et Plan Particulier d'Intervention ou P.P.PI.),
- l'information du public sur la nature des risques qu'il encourt et sur les consignes à adopter en cas d'alerte.

La DRIRE est le service extérieur des ministères de l'Industrie et de l'Environnement chargé de la sécurité industrielle et de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Une structure d'information permanente, à vocation régionale, le CYPRES (Centre d'Information du Public sur les Risques Industriels et la Protection de l'Environnement), est localisée à Martigues.

Le département des Alpes-Maritimes ne compte selon les données du Cypres qu'un site industriel soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (loi du 19 juillet 1976) faisant l'objet de l'élaboration de plans d'urgence (POI et PPI) et d'une information du public : l'entreprise NOBEL, sur la commune de Peillon, activité "explosifs", risque d'explosion.

La cartographie présentée page suivante retenue pour l'inventaire a été fournie par la DRIRE 06.

Il s'agit de plans de situation des 14 usines du département pour lesquelles des études de danger font apparaître la possibilité de dommages accidentels hors de l'emprise de l'établissement.

Le transport des matières dangereuses :

La cartographie du présent inventaire concernant le transport des matières dangereuses ne tient compte que du trafic ferroviaire SNCF et du réseau de canalisations de transport.

Or, dans le département, le trafic routier "matières dangereuses" est très supérieur à celui du rail.

Il est à porter au crédit de la SNCF sa politique de transparence grâce à laquelle les données utiles à cet inventaire ont pu être très facilement recueillies.

Il faut également retenir que la spécificité des marchandises transportées par le rail est connue des services de secours.

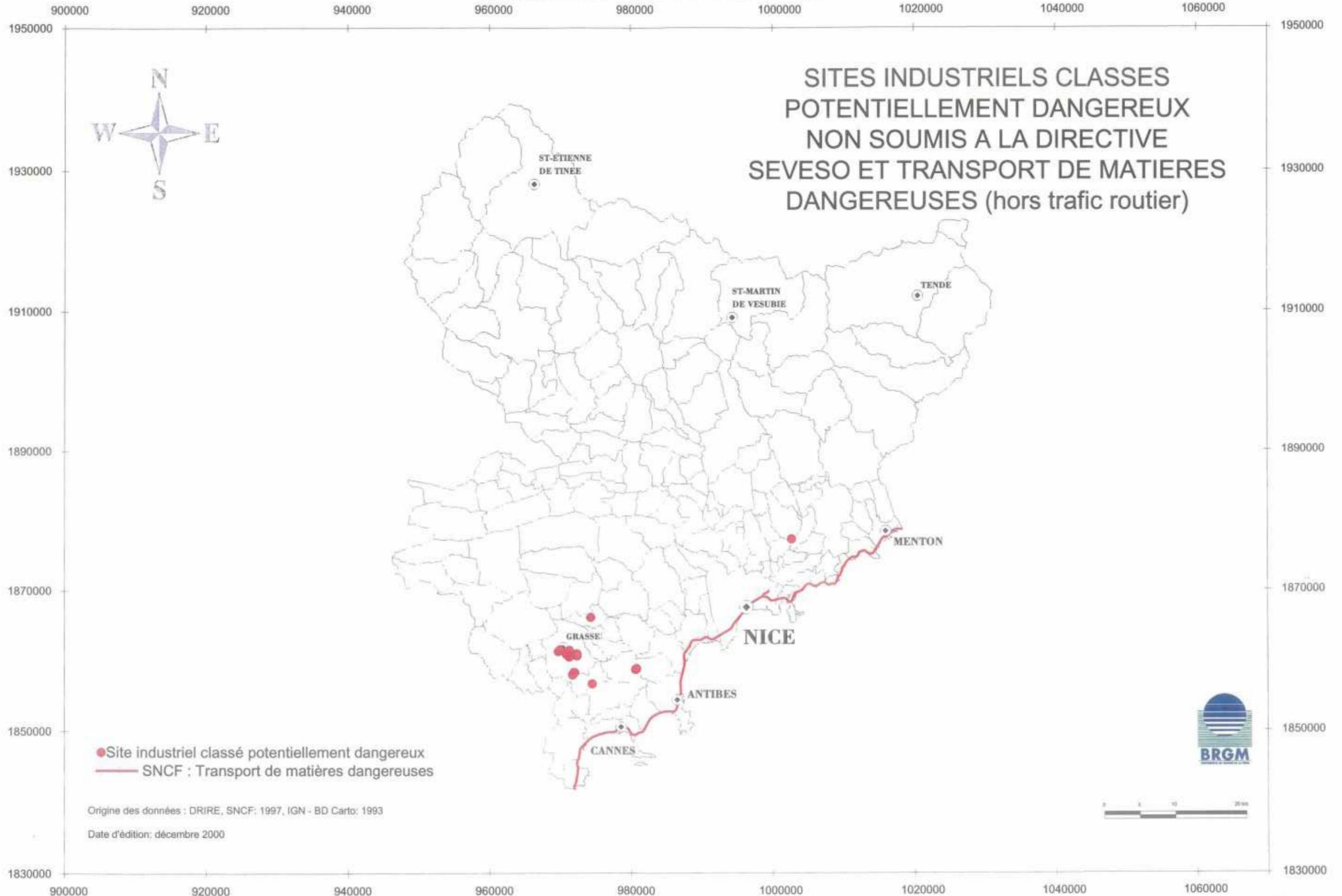
Les statistiques données par la SNCF du transport de matières dangereuses traversant le département, hors transit international sont les suivantes :

PRODUIT TRANSPORTE	NOMBRE DE WAGONS	TONNAGE
Chlore	115	6448
Propylène	300	12 876
Di-Isobutylène	29	700
Butane et propane	4 313	188 000
Esthers	45	2 539
Fuel	10	600
Butadienne	33	1 500
Isobutanol	96	5 586
Alcools	457	26 500

Nota : Le nombre de wagons est à multiplier par 2 pour les retours à vide non dégazés, non nettoyés.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES SITES INDUSTRIELS CLASSES POTENTIELLEMENT DANGEREUX NON SOUMIS A LA DIRECTIVE SEVESO ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

Fichier document (script de composition cartographique) : Sites_industriels_matières_dangereuses_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : sites_industriels_06, Villes06, TRONÇONS_VOIES_FERRÉES_06, , MASQUE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Cadre06, Administrations_Collectivites_06, Logo.



Les Réseaux

Le réseau routier

La voiture assure, dans les Alpes-Maritimes, 90 % des 600 millions de déplacements motorisés de personnes par an ne laissant que très peu de place aux transports collectifs.

La multiplication des pôles d'activités dans la bande littorale a eu pour corollaire une urbanisation du territoire par un habitat résidentiel privilégiant les navettes domicile-travail et l'usage du véhicule particulier, notamment dans la partie ouest du département.

La multiplication des échanges internes à l'agglomération littorale a entraîné une forte augmentation de la demande en matière de voies de communication.

En ce qui concerne l'autoroute A8, seule voie de nature à pouvoir écouler le transit dans des conditions satisfaisantes sur l'ensemble du département, les trafics observés et les perspectives de saturation à brève échéance nécessitent son doublement, lequel est à l'étude.

Les routes nationales du département sont :

- la RN 98 qui longe le littoral d'ouest en est;
- la RN 85 qui va de Cannes vers le département des Alpes de Haute-Provence en passant par Grasse et Saint-Vallier;
- la RN 202 qui va de Nice vers le département des Alpes de Haute-Provence en passant par la basse vallée du Var (du sud vers le nord), puis le long de la Mescla (d'est en ouest);
- la RN 204 qui va de Menton à Tende.

Malgré la prépondérance de la voiture, les transports collectifs routiers comportent de nombreuses lignes urbaines, interurbaines, régionales, voire internationales (gare routière de Nice vers l'Espagne, le Maroc, le Royaume-Uni, le Pologne).

Cette gare voit transiter annuellement 2,5 millions de passagers avec plus de 260 000 mouvements de cars.

Les lignes interurbaines départementales véhiculent 7 160 000 passagers par ans.

Au départ de Nice, on compte 8 lignes régionales : Draguignan, Gap, Grenoble, Aix-en-Provence, Marseille, Avignon, Hyères et Toulon.

Le réseau ferroviaire :

Le tracé de la ligne principale entre Paris et Vintimille traversant les Alpes-Maritimes d'ouest en est hérité du XIX^{ème} siècle : il longe le littoral sur la totalité de son parcours, ce qui impose de nombreuses contraintes dans le cadre de l'aménagement du front de mer, comme à Cannes-La Bocca. Il est cependant la voie ferrée majeure, supportant à la fois le trafic international entre la France et l'Italie et les nombreux échanges de proximité.

Trois lignes d'intérêt plus local ou de trafic moindre viennent compléter ce réseau :

- Cannes-Ranguin/Ranguin-Grasse, cette dernière section étant actuellement fermée au trafic.
- Nice-Digne par la voie des Chemins de Fer de Provence, seule voie ferrée desservant le Haut-Pays par la vallée du Var, cette ligne est empruntée chaque année par environ 300 000 passagers, dont une desserte de la Zone Industrielle de Carros-Le Broc dans sa partie basse avec 60 000 passagers.
- Nice-Breil-Cuneo qui met Nice en relation avec la région voisine du Piémont et sa capitale Turin, ligne non électrifiée dans sa partie française.

Au départ de la gare de Nice, on compte quotidiennement 48 trains sur les grande lignes nationales et internationales et 71 trains assurant la desserte régionale, représentant 70 % du trafic global.

La première ligne départementale est Nice-Grasse

Le réseau électrique

Le réseau électrique est particulièrement bien développé dans la bande littorale du département. Il se prolonge à l'intérieur du département plus particulièrement le long des routes nationales.

Dans les Alpes-Maritimes la consommation électrique s'est multipliée par quatre en 20 ans et double tous les 10 ans.

A ce rythme, les infrastructures actuelles raccordant les Alpes-Maritimes au réseau national seront dépassées d'ici peu.

Pour y remédier, la création d'une ligne à très haute tension (400 000 volts) allant de Boute (département du Var) à Carros est envisagée.

La consommation électrique en 1993 était de 4 861 millions de kWh, répartie pour 3 127 millions de kWh en basse tension et pour 1 734 millions de kWh en moyenne tension.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC ROUTIER) :

Fichier document (script de composition cartographique) : Routes_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Villes06, TRONÇONS_ROUTES_06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Cadre06, Administrations_Collectivites_06, Logo, MASQUE06.

Le tracé des voies routières provient de la BD Carto de l'IGN (état 1993).

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC FERROVIAIRE) :

Fichier document (script de composition cartographique) : Reseau_ferroviaire_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Vfso06p, Villes06, TRONÇONS_VOIES_FERRÉES_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, MASQUE06.

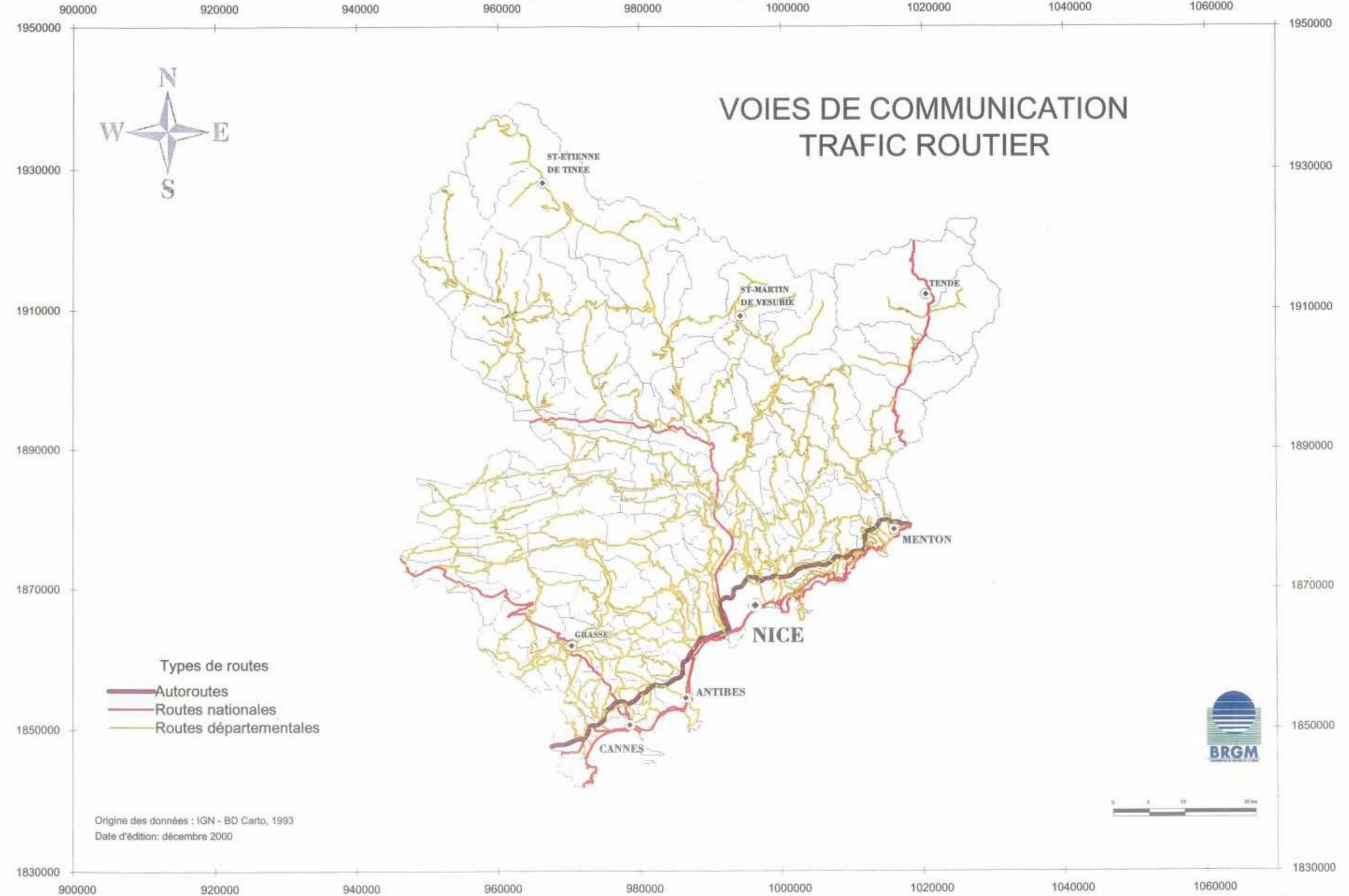
Le tracé des voies ferroviaires provient de la BD Carto de l'IGN (état 1993).

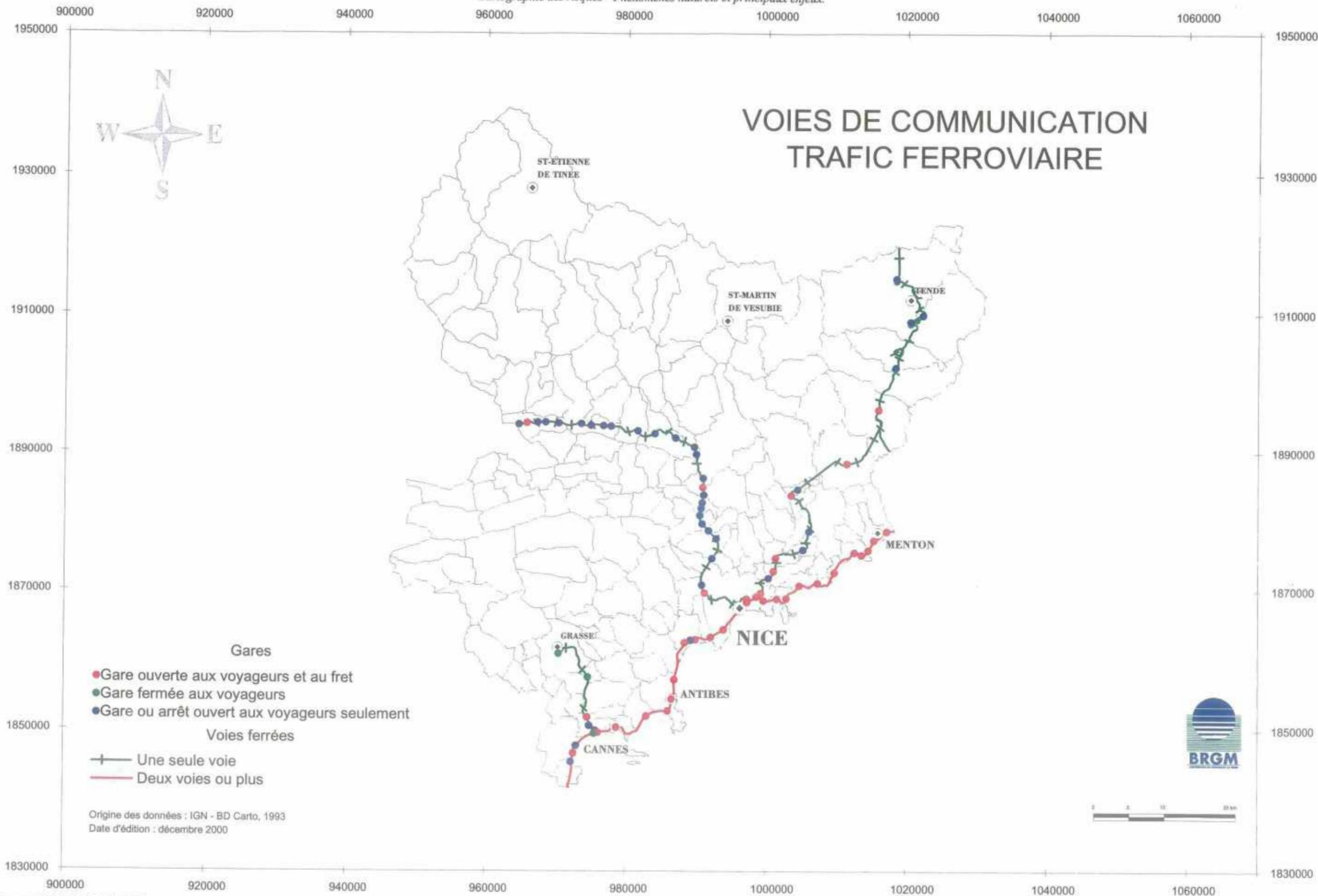
COMMENTAIRE DE LA CARTE DEPARTEMENTALE DES RESEAUX ELECTRIQUES :

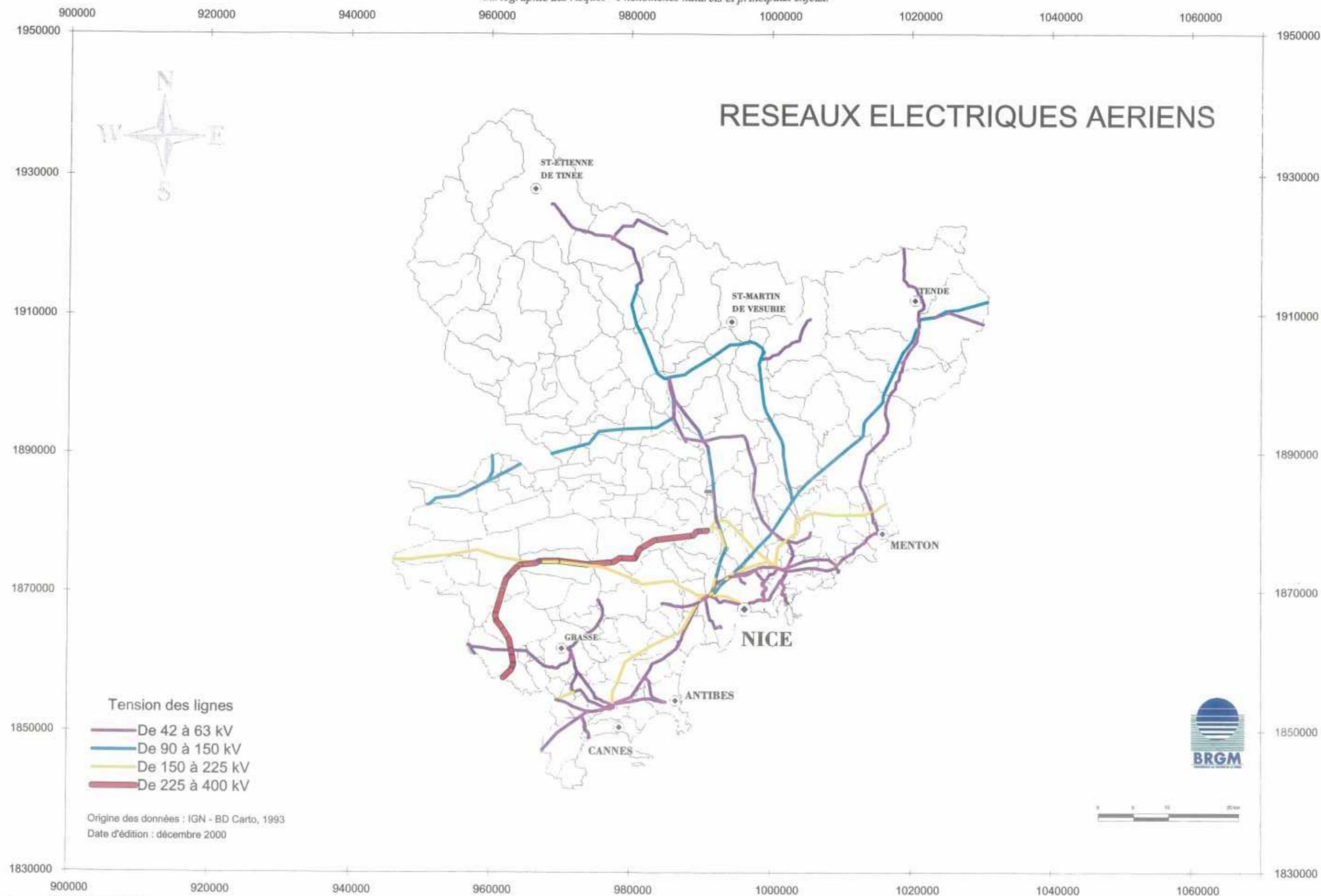
Fichier document (script de composition cartographique) : Reseau_electrique_aerien_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Villes06, RESEAU_ELECTRIQUE_06, MASQUE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, CADRE06, LOGO.

Le tracé des lignes électriques provient de la BD Carto de l'IGN (état 1993).







Ressources en eau et captages

L'alimentation en eau potable du département des Alpes-Maritimes

Elle dépend pour moitié des eaux souterraines.

En dépit d'une pluviométrie contrastée et d'une topographie difficile, les Alpes-Maritimes disposent de ressources en eau de qualité en quantité suffisante et à proximité immédiate des centres de consommation.

Cependant, et plus que tout autre département, en raison de l'importance du tourisme et de l'accueil résidentiel, la consommation y est influencée par les phénomènes de pointe, liés à la fréquentation estivale et à l'arrosage des jardins.

Or, et c'est un point essentiel, c'est la pointe de consommation et non le débit annuel moyen qui conditionne le dimensionnement des ouvrages à prévoir.

Sur le littoral, les prélèvements de pointe sont actuellement de 11,5 m³/s auxquels s'ajoutent des prélèvements agricoles de 1 m³/s, soit un total de 12,5 m³/s.

Alimentation, traitement et distribution sont la plupart du temps concédés à des entreprises privées par les communes ou syndicats de communes.

Hydrologie et ressources en eaux souterraines

En ce qui concerne les eaux souterraines, deux grandes unités hydrauliques peuvent être retenues sur ce territoire :

- Les nappes alluviales du Var (330), du Paillon (367) et de la Roya (Italie). Elles constituent une ressource importante :
 - 61,2 Mm³ prélevés en 1991 dans la nappe du Var, surtout pour l'AEP
 - 3,1 Mm³ prélevés en 1991 dans la nappe du Paillon (industrie).Ces nappes sont assez sensibles à la sécheresse et vulnérables à la pollution. La nappe de la basse vallée du Var se trouve dans une situation très particulière induite par le colmatage des berges et du lit consécutif à la modification des apports solides.
- Le karst de Cheiron (171 a), au sud-ouest du territoire constitue un réservoir d'eau douce important mais vulnérable.

Certains systèmes peuvent encore être cités. Ils sont dans l'ensemble mal connus. Certains fournissent quelques ressources locales. Ce sont :

- le système du Haut Verdon (170 a) au nord du département ;
- les sous-systèmes 547 a, qui contiennent le karst de Margareis, 547 e dans la région de Villevieille (réservoir aquifère perché), 547 f : calcaire karstique du Cap Ferrat.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES ENTITES AQUIFERES :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Systèmes_Aquifères_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : CADRE06, LOGO, Villes06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06, SYSAQ06.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES UNITES HYDROLOGIQUES :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Bassins_versants_Agence_06.WOR*

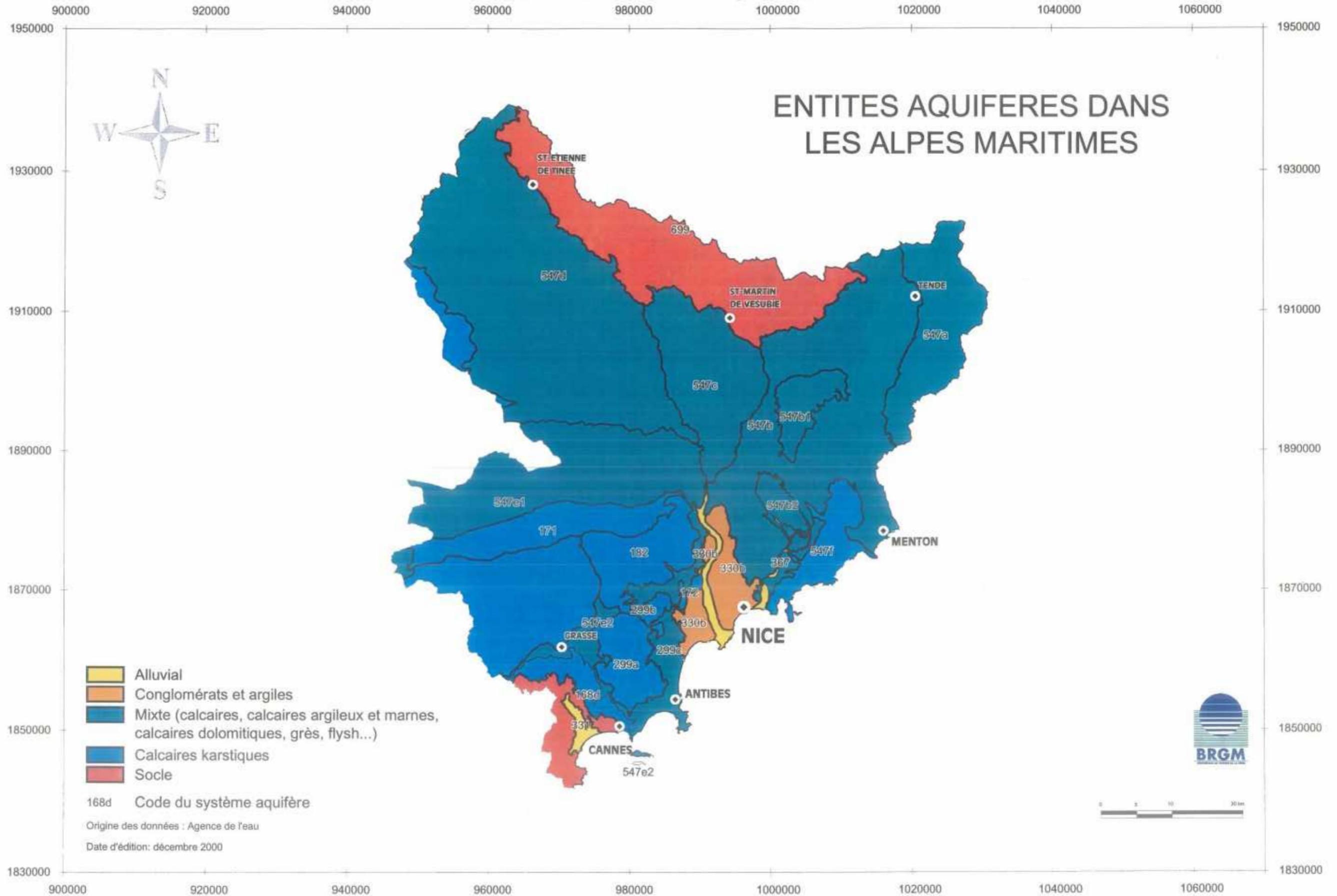
Carte réalisée avec les couches : CADRE06, LOGO, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Masque06, BV_AG_06.

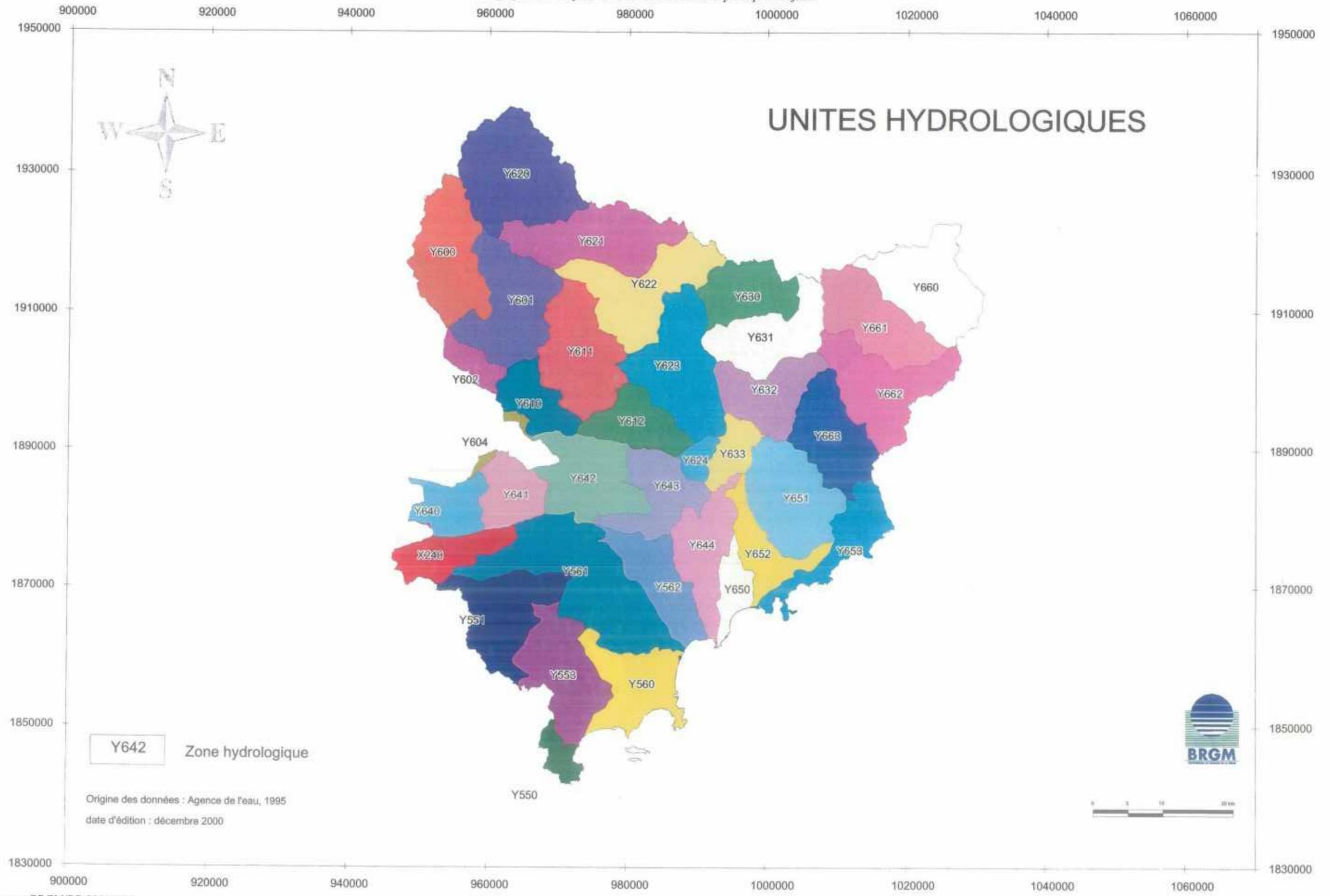
COMMENTAIRE DE LA CARTE HYDROGRAPHIE ET CAPTAGES AEP

Fichier document (script de composition cartographique) : *Alimentation_Eau_Potable_06.WOR*

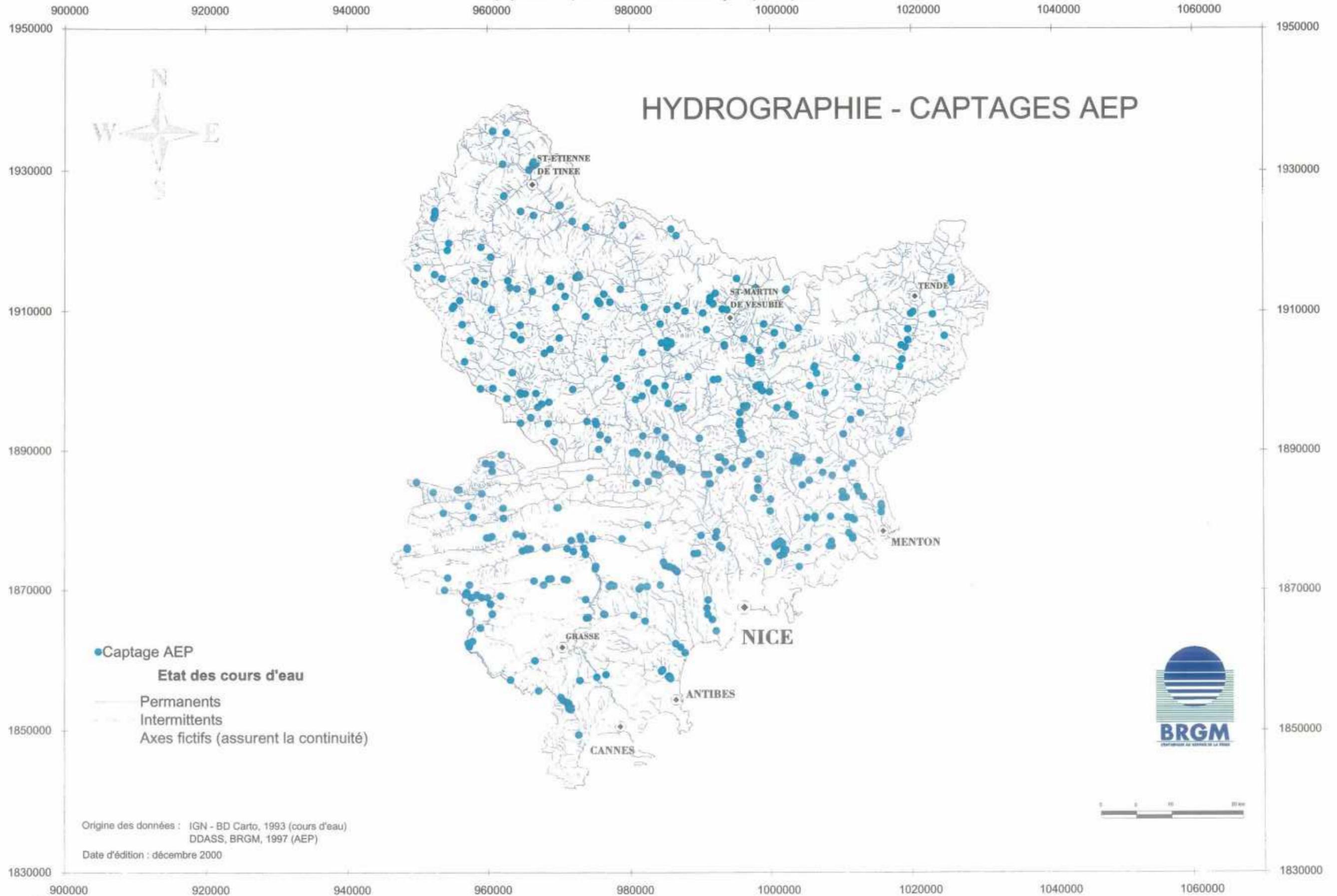
Carte réalisée avec les couches : Villes06, Alimentation_eau_potable_06, Cadre06, MASQUE06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Tronçons_Rivières_06, LOGO.

La cartographie des points d'alimentation en eau potable (AEP) : Les données concernant les AEP proviennent d'une étude DDASS/BRGM, 1997. Les coordonnées des points, géoréférencés à l'origine en coordonnées Lambert 3, ont été mesurées sur des cartes IGN à 1/25 000. Les données de l'hydrographie sont issues de la BD Carto IGN.





Origine des données : Agence de l'eau, 1995
date d'édition : décembre 2000



Centres d'enfouissements techniques - Stations d'épuration communales

Les centres d'enfouissements techniques :

Par définition, un Centre d'Enfouissement Technique de résidus urbains est un site spécialisé où sont stockés dans des conditions précises des déchets ultimes.

Aux termes de la loi du 13 juillet 1992, un déchet ultime est défini comme "un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux". Les conditions de stockage et notamment les exigences en matière de perméabilité naturelle du sol sont fixées par la circulaire du 11 mars 1987, dans l'attente de la sortie d'un décret. A titre transitoire, la date limite étant le 1er juillet 2002, les centres d'enfouissement techniques peuvent encore recevoir des déchets non ultimes (par exemples des ordures ménagères non traitées).

Le seul centre d'enfouissement technique sur le territoire des Alpes-Maritimes : Jas de Madame est aujourd'hui fermé. Cette décharge de résidus urbains de Jas de Madame située à Villeneuve-Loubet avait été autorisée par arrêté préfectoral du 3 octobre 1980.

L'enjeu du traitement des déchets solides

Si les déchets représentent dans le département un enjeu important, les problèmes de gestion sont ceux que connaissent d'autres agglomérations françaises comparables, avec pour la Côte d'Azur la particularité d'un accroissement très important de population durant l'été.

Les principaux lieux de traitement sont les usines d'incinération de Nice, Antibes, Monaco et la décharge contrôlée de Jas de Madame sur la commune de Villeneuve-Loubet.

Les ordures ménagères sont les principaux déchets produits dans le département et en principauté de Monaco, environ 530 000 tonnes par an. Elles sont à 97 % produites et traitées sur le littoral alors que de petites unités, localisées essentiellement dans le Haut Pays, permettent de réduire sensiblement les coûts de transfert des déchets des petites communes.

Les déchets industriels banals (D.I.B.) et encombrants, non toxiques, représentent environ 180 000 tonnes par an dans les Alpes-Maritimes. Ils aboutissent pour plus des trois quarts à la décharge, le restant étant incinéré.

La valorisation de ces matériaux existe partiellement pour les ferrailles, cartons papiers, huiles usagées et verre.

Quarante mille tonnes de déchets industriels spécifiques (D.I.S.), toxiques contrairement aux précédents, sont produits pour l'essentiel par les activités de la parfumerie et de la chimie (distilleries, eaux de chimie), mais également par les industries de traitement de surface (bains usés) et diverses autres activités.

Leur traitement est effectué dans des centres spécialisés proches des grands bassins industriels (étang de Berre, Rhône-Alpes...), ce qui implique pour les entreprises des Alpes-Maritimes des coûts de transport supplémentaires.

La production annuelle de matériaux inertes, rebuts de l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics, fluctuante en raison de l'évolution des chantiers, est estimée à 2 millions de m³ en moyenne.

Ces matériaux sont déposés dans des sites contrôlés destinés à cet usage.

Les stations d'épuration communales :

Plus des deux tiers des 163 communes du département sont pourvues de stations d'épuration. La quasi-totalité des communes de la bande littorale sont équipées.

La ville de Nice est notamment équipée d'une station d'une capacité de 650 000 équivalent/habitant, Haliotis. Un programme d'investissement vise à moderniser l'unité de pré-traitement afin de renforcer l'efficacité d'un système dont les performances sont déjà supérieures aux normes en vigueur et de permettre de couvrir les besoins jusqu'en 2015.

Ces stations traitent également les eaux usées des établissements industriels des Alpes-Maritimes.

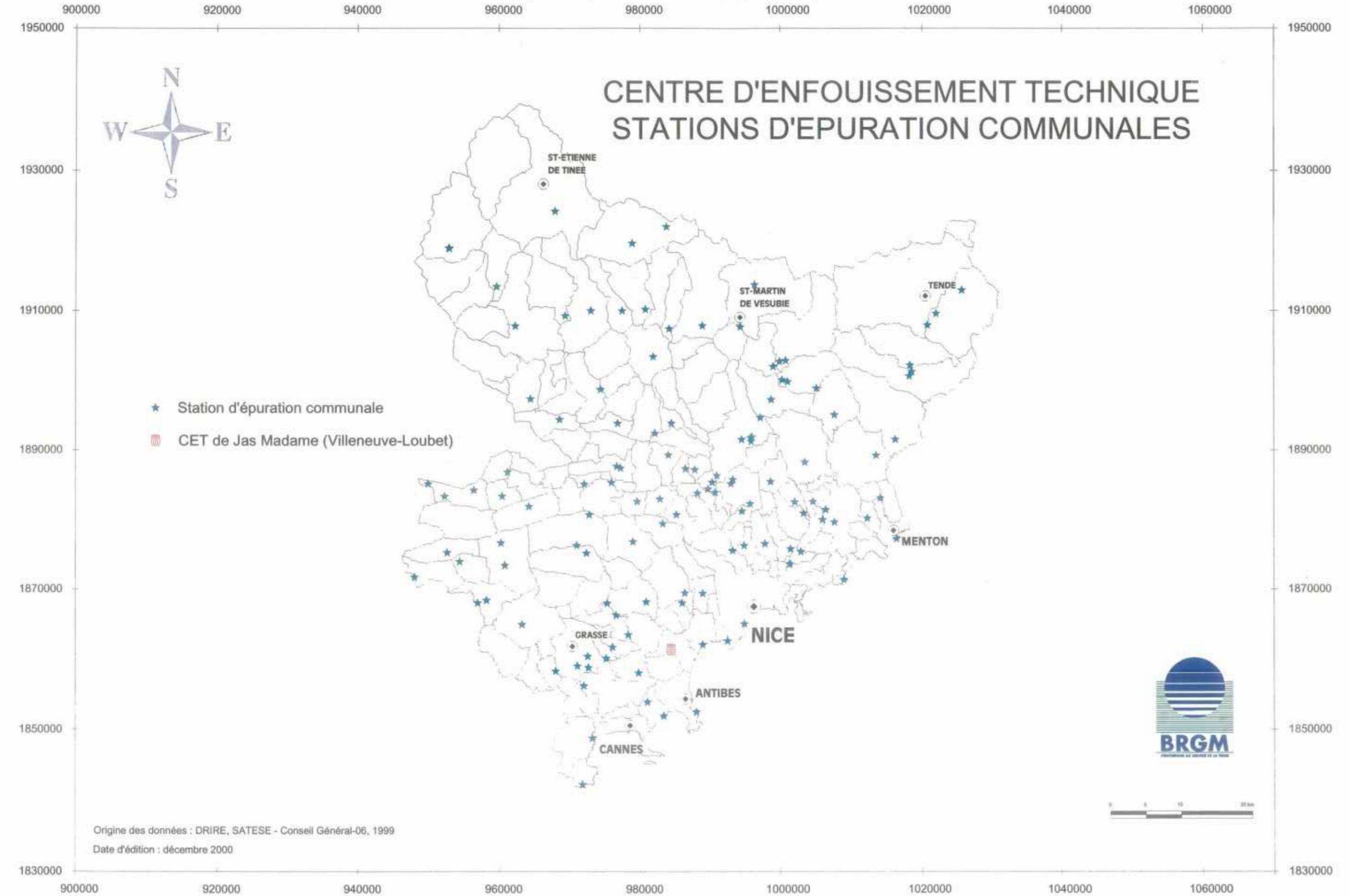
Au même titre que les déchets industriels spécifiques, certaines activités industrielles produisent toutefois des rejets demandant un traitement particulier. C'est notamment le cas de grasse.

Enfin, les 80 000 tonnes de boues produites annuellement par les stations d'épuration sont retraitées par les usines d'incinération de Nice et de Monaco (40 %), le reste étant expédié hors des Alpes-Maritimes.

COMMENTAIRE DE LA CARTE CENTRES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE ET STATIONS D'EPURATION :

Fichier document (script de composition cartographique) : STATION_EPURATION_ENFOUISSEMENT_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Centre_enfouissement_technique, Station_epuration_communale_06, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, LOGO, MASQUE06.



Origine des données : DRIRE, SATESE - Conseil Général-06, 1999
Date d'édition : décembre 2000

Sites et protection du patrimoine

Les différents types de protection

D'une façon générale, on distingue deux types de protection :

- les protections réglementaires sites inscrits ou classés, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- les protections foncières conservatoire du littoral, propriétés du département (TDENS), propriétés de l'Etat

Les sites inscrits et les sites classés (loi de 1930 sur les sites) sont des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les objectifs d'un site classé sont la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quel que soit son étendu, Cette procédure est beaucoup utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage". Il faut distinguer ici les "grands sites" (milliers d'hectares) dont la motivation de protection est l'existence d'un "monument naturel" dont l'aspect extérieur ne doit pas être modifié et demeurer en l'état et les "petits sites" plus souvent urbains (quelques hectares) ou autour d'un monument.

L'objectif d'un site inscrit est d'assurer une évolution contrôlée afin d'en conserver les caractéristiques (conservation de milieux et de paysages dans leur état actuel, de villages et de bâtiments anciens, etc.). Dans la loi de 1930, les sites inscrits bénéficient d'une protection moindre que les sites classés. La logique de la loi suppose qu'un site inscrit menacé dans son intégrité fasse l'objet d'une procédure de classement.

Les monuments historiques (loi de 1913 sur les monuments historiques), inscrits ou classés, génèrent des périmètres de servitude (abords) d'un rayon de 500 m.

Les Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)

Les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ont été instituées pour enrichir des protections existantes ou créer de nouvelles protections en concertations avec les collectivités locales. Elles créent une servitude d'utilité publique et peuvent se substituer à des sites inscrits ou des abords de monuments historiques. Elles comprennent un périmètre et un règlement.

Les grands sites du département

- Sites classés : Esterel, Vallée des Merveilles, Gorges du Loup, Saint-Jean Cap Ferrat, Iles de Lerins.
- Sites inscrits : Parmi les principaux citons Caussols, Roquebrune Cap Martin, Boréon (Mercantour).

Les monuments historiques

Le département des Alpes-Maritimes, riche d'une histoire qui s'étend au-delà de la période gallo-romaine compte 349 monuments historiques.

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Dans le département il n'existe qu'une seule ZPPAUP : celle de Bar-sur-Loup.

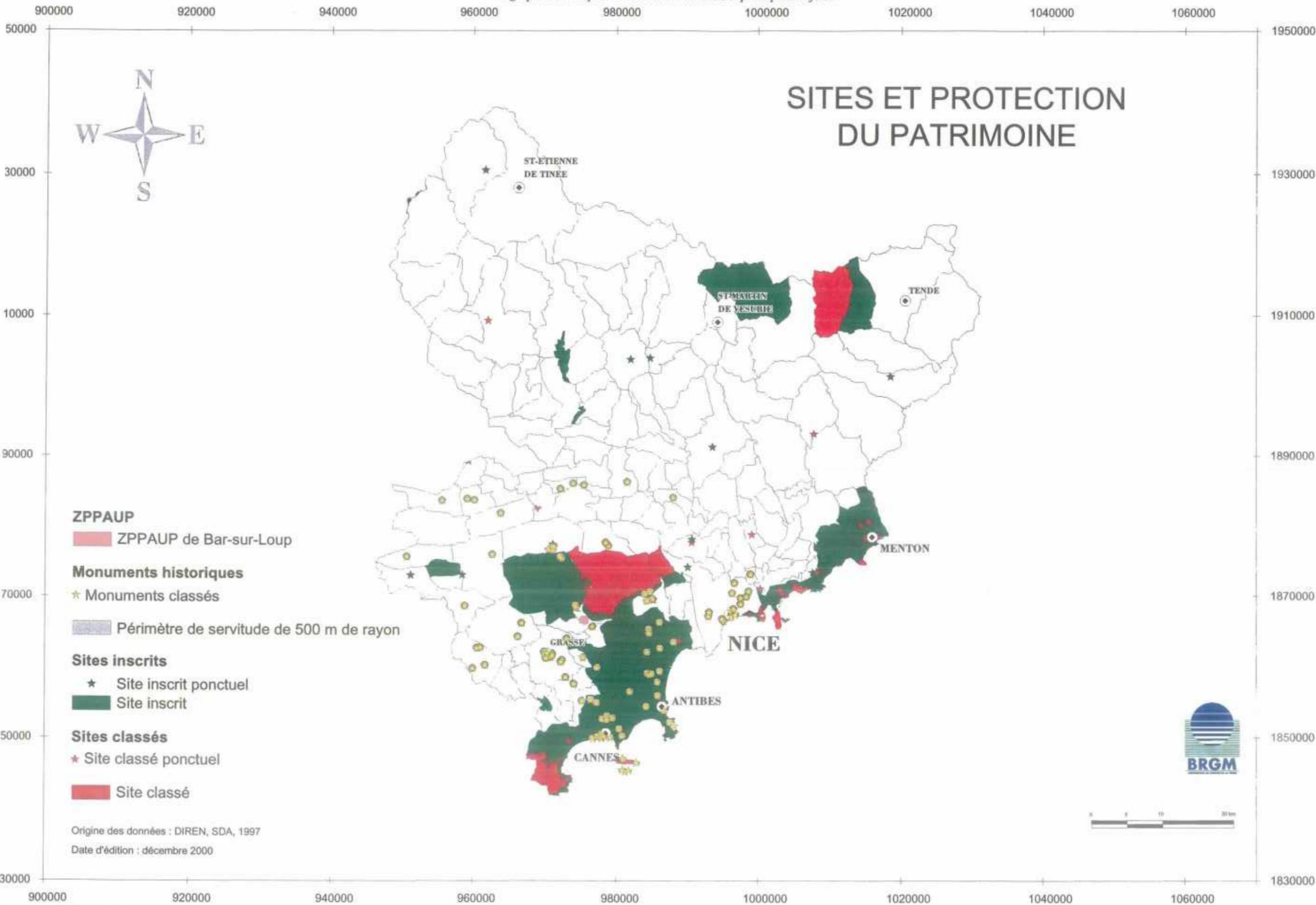
COMMENTAIRE DE LA CARTE DES SITES ET PROTECTION DU PATRIMOINE :

Fichier document (script de composition cartographique) : Sites_monuments_ZPPAUP_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : ZPPAUP_06, Monuments_historiques_06, Cadre06, Villes06,

Administrations_Collectivites_Etat_06, Logo, Masque06, Administrations_Collectivites_06,

Perimetre_servitude_monuments_06, Sippaca, Scppaca, Scpaca, Sipaca, Administrations_Collectivites_06.



Les enjeux agricoles : les vignobles A.O.C.

L'agriculture actuelle des Alpes-Maritimes présente des caractères particuliers liés tant à l'histoire qu'aux données physiques du département :

- un haut pays montagneux et défavorisé par les caprices du climat où l'économie pastorale occupe extensivement les alpages,
- un moyen pays aux coteaux consacrés à l'exploitation des cultures traditionnelles du département (oliviers, vignes,...) dont certaines sont en voie de disparition,
- une zone littorale et des basses vallées où l'horticulture et le maraîchage sont contraints par les extensions urbaines à un recul progressif et constant.

Le territoire agricole (près de 110 000 hectares) connaît une constante régression au profit des surfaces boisées et urbaines, principalement sur la zone littorale, où les terres arables ont été réduites de 1 500 hectares depuis 1988 et sur les coteaux niçois dont les cultures permanentes ont été amputées de près de 680 hectares.

L'agriculture des Alpes-Maritimes est largement dominée par les productions végétales, l'horticulture et le maraîchage couvrant 4 % de la Surface Agricole Utilisée (S.A.U.). Les Surfaces Toujours en Herbe (S.T.H.) représentent 90 % de la S.A.U., les vergers et oliviers 3 %, les cultures fourragères 1,5 %, les céréales et autres cultures également 1,5 %.

Au total, la production agricole finale des Alpes-Maritimes représente près de 900 millions de Francs, l'essentiel étant assuré par les productions végétales (environ 825 millions de Francs).

Parmi ces dernières, l'horticulture (50 % de la production agricole finale) prédomine largement. L'horticulture sous verre occupe des surfaces d'exploitation encore importantes (60 % des surfaces nationales sous serres en œillets,...). Soumise à la pression foncière du littoral (-26 % d'exploitations entre 1979 et 1988) et en concurrence avec les productions étrangères, elle connaît une érosion importante.

Le maraîchage (un tiers des productions végétales finales), pratiqué essentiellement sur le littoral, connaît les mêmes pressions urbaines.

Les surfaces cultivées sont inférieures à 1 hectare dans 87 % des cas.

L'oléiculture résiste mieux que les autres vergers, qui ne représentent plus de réalité économique.

Après les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes sont le second département français producteur d'olives : entre 1 000 à 1 500 tonnes annuelles soit 200 à 400 tonnes d'huile.

L'élevage ovin (58 000 brebis) est la principale production animale des Alpes-Maritimes. La forte dispersion en taille caractérise les troupeaux des éleveurs caprins (près de 7 000 chèvres au total pour environ 350 éleveurs).

La production de poules pondeuses représente près de 25 millions de Francs.

L'apiculture avec environ 180 exploitants et 11 000 ruches produit 200 tonnes de miel par an.

Les vignobles A.O.C. sont représentés sur les communes de Bellet et de Villars-sur-Var.

A Villars, en 1992, le vignoble occupait 17 ha dont 4 en A.O.C. avec une production de 313 hl (soit une productivité de 18,6 lh/ha et 30 déclarants).

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES VIGNOBLES A.O.C. : BELLET ET VILLARS-SUR-VAR

Fichier document (script de composition cartographique) : AOC_vinicole_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, AOC06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, CADRE06, LOGO, MASQUE06.



Protection et gestion de la faune et de la flore

Le Parc National du Mercantour

L'objectif du Parc est la protection de la faune, de la flore, des eaux, de l'atmosphère, du milieu naturel en général.

La création d'un Parc national permet la protection de vastes entités géographiques, avec des contraintes réglementaires importantes.

La protection établie doit concilier les impératifs de la préservation du milieu naturel, l'utilisation normale et la mise en valeur des territoires classés.

Le décret instituant le Parc a établi pour le Mercantour la délimitation d'une zone périphérique autour du Parc pour laquelle sont prévues certaines dispositions visant à renforcer la protection de la zone centrale.

La réglementation est adaptée au caractère de chaque Parc. Il est nécessaire de se reporter au décret de création du Parc pour la connaître dans le détail.

Les arrêtés de biotopes (espaces protégés au titre de la loi du 10 juillet 1976) :

L'arrêté préfectoral de conservation des biotopes permet au préfet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976. Cette réglementation permet d'assurer la protection des milieux sans toutefois pouvoir intervenir directement sur les espèces qui y vivent. La procédure est légère. Elle ne nécessite pas le recours à l'enquête publique.

Les secteurs qui bénéficient d'un arrêté préfectoral de protection de biotope dans le département des Alpes-Maritimes se situent au nord de Nice, en rive gauche du Var.

Les zones de protection spéciale (protection communautaire) :

La directive communautaire n° 79/409 entrée en vigueur le 6 avril 1981 demande aux états membres de prendre "toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen" de la communauté.

Pour les espèces de l'annexe 1 de cette directive, c'est-à-dire les plus menacées de la communauté, chaque état doit classer les sites les plus appropriés à leur conservation en "zones de protection spéciale" Z.P.S.

Dans ces Z.P.S, les états membres doivent définir les mesures de protection adéquates garantissant la pérennité des populations d'oiseaux et de leurs habitats.

Le classement en Z.P.S. est un engagement de l'Etat. L'Etat, en désignant une Z.P.S. se doit d'y garantir que seront évitées "la pollution ou la détérioration des habitats ainsi que les perturbations touchant les oiseaux, pour autant qu'elles aient un effet significatif eu égard aux objectifs du présent article" (termes de la directive).

Les espaces protégés au titre de la loi du 10 juillet 1976 sont cartographiés. Il s'agit des réserves naturelles, des réserves naturelles volontaires et des arrêtés préfectoraux de biotopes.

Dans les Alpes-Maritimes, la zone unique de protection spéciale couvre le même territoire que le Parc du Mercantour.

Les propriétés du conservatoire du littoral sont par vocation destinées à la protection de la nature.

Les vallons obscurs

En octobre 1994, la DDE 06 et la DIREN ont réalisé une étude des **vallons obscurs** de l'arrière-pays niçois à protéger au titre de la loi littoral avec une carte de localisation à 1/25 000 (cf. § PROTECTION DE LA NATURE, contraintes non réglementaire, les vallons obscurs).

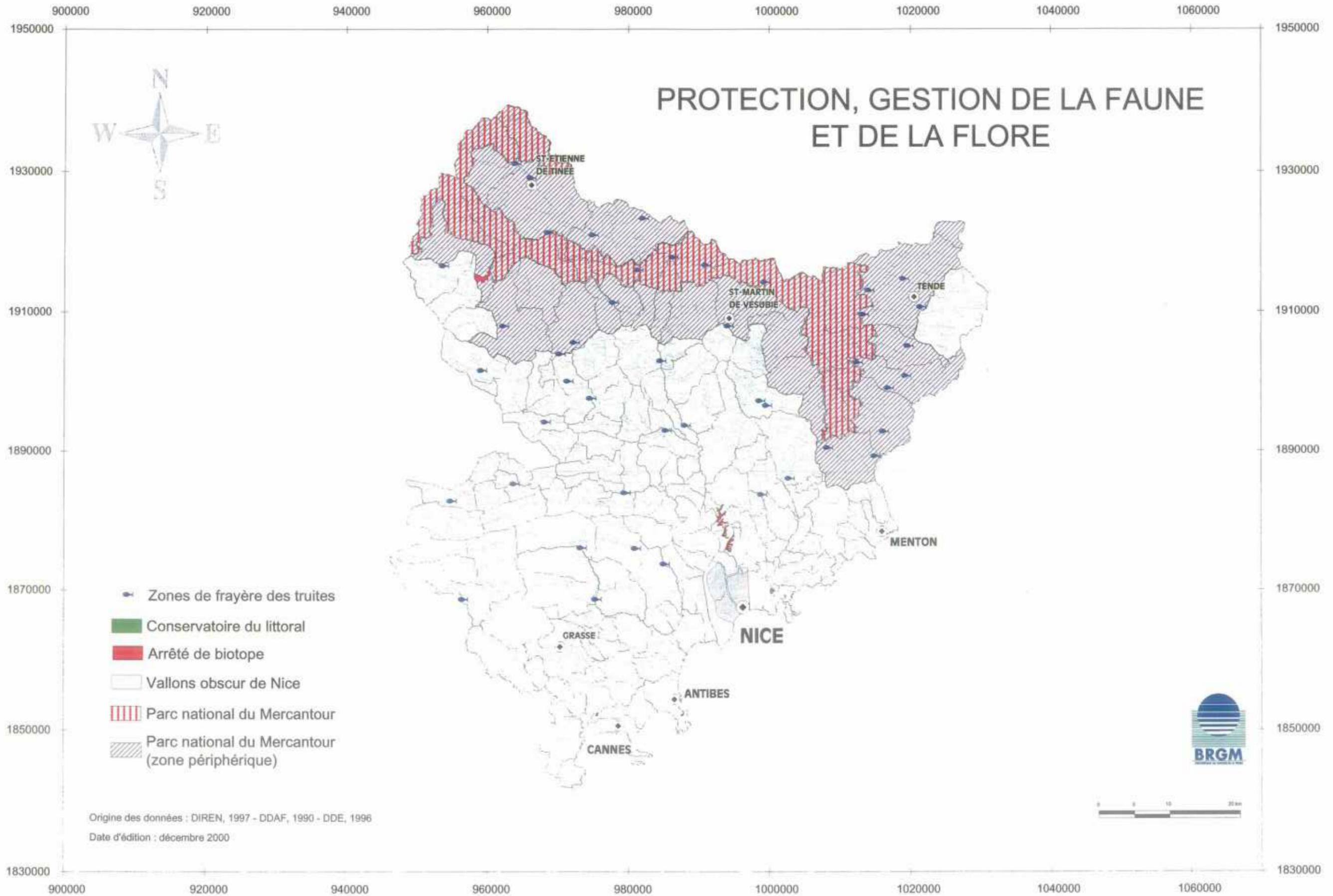
Cet ensemble de vallées profondes et très étroites (dans certains cas moins de deux mètres de large à la base) bénéficie de conditions climatiques tout à fait particulières. Forte humidité, ombre quasi permanente, stagnation de l'air froid en hiver, ont permis l'installation et le maintien d'une flore plus froide qui s'est retrouvée piégée ici lors de la remontée généralisée des températures.

Les **frayères à truites** du département ont été cartographiées à l'échelle du 1/100 000 à partir des données du schéma piscicole départemental.

COMMENTAIRE DE LA CARTE PROTECTION ET GESTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE :

Fichier document (script de composition cartographique) : Protection_Faune_Flore_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Frayeres_truites_06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Comign06, Logo, Masque06, Zpspacp, Arrete_Biotope_06, Parcs_Naturels_06, Conservatoire_Littoral_06, Vallons_obscur_Nice_06.



Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique - zones d'importance communautaire pour les oiseaux

LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF)

Les objectifs des ZNIEFF sont les suivants :

- Recensement et inventaire aussi exhaustifs que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.
- Etablir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.

Le département des Alpes-Maritimes présente un intérêt biologique exceptionnel. En effet, le nombre et la diversité d'origine des espèces végétales qui y ont été recensées (2 686 espèces soit près de 60 % du total de la flore française) permettent de considérer ce département comme une unité biogéographique à part entière ayant rang de "secteur" (secteur préligurien); c'est-à-dire, pesant le même "poids biologique" que tout le reste de la Provence.

Un climat et un paléoclimat particulier

Le climat actuel, le plus chaud du littoral méditerranéen français et des Alpes occidentales, a permis le maintien d'une flore héritée du tertiaire et qui a pu se maintenir là, à l'abri, malgré les glaciations. Ces conditions climatiques particulières permettent aussi, lorsque l'action humaine n'y a pas fait obstacle, l'expression des écosystèmes forestiers et des landes, à des altitudes nettement supérieures à celles observées par ailleurs en Provence

L'action des glaciers a eu des conséquences inverses : d'une part les glaciers ont permis l'installation sur certains hauts sommets d'une flore de type artico-alpine qui s'est maintenue même après leur retrait; d'autre part, ils ont permis la descente de certains écosystèmes d'altitude vers les reliefs côtiers où ils se sont maintenus à la faveur de conditions topographiques particulières.

Une topographie particulière

Dans les Alpes-Maritimes, les montagnes se situent à moins de 40 kilomètres de la mer, alors qu'elles dépassent souvent 3 000 mètres d'altitude. Le fond des vallées sont parfois à moins de 200 mètres d'altitude.

Par ailleurs, l'orientation des vallées (nord-sud) va faciliter les échanges de flore et de faune entre les zones d'altitude et méditerranéenne.

De tout ceci, il résulte des phénomènes bien particuliers propres à ce département, et notamment :

- Le télescopage des étages de végétation et, à la faveur de conditions locales, leur inversion.
- Les remontées de flore et de faune méditerranéennes notamment le long des vallées nord-sud.
- l'hivernage d'espèces animales d'altitude comme le Tétrahyde ou le Chamois dans des étages de végétation de plus basse altitude (jusqu'à l'étage méditerranéen).

Un carrefour biologique

Les Alpes-Maritimes jouent un rôle de carrefour :

- entre la Méditerranée orientale et occidentale d'une part,
- entre les Alpes et la Méditerranée d'autre part.

Tant au niveau de la flore que de la faune invertébrée ou vertébrée ce département se distingue des autres par :

- sa très grande richesse en taxons endémiques (près de 60 endémiques au sens large dans le domaine de la flore,
- la présence d'un grand nombre d'espèces en limite d'aire.

Une richesse en vertébrés

Cette richesse est particulièrement marquée au niveau de l'avifaune et plus particulièrement des grands rapaces.

La densité en Aigles royaux y est la plus forte de France, les territoires de chasse de chaque couple ayant la particularité d'être jointif.

La multitude des escarpements et des falaises, le caractère sauvage de l'arrière pays expliquent cette richesse qui n'est pas limitée aux seuls rapaces mais s'étend aussi aux oiseaux rupestres ou à l'avifaune forestière (chouette, vautour, pic noir).

Les caractères de carrefour biologique du département se retrouvent aussi au niveau des invertébrés avec la présence de la Salamandre cavernicole et de la Taupe aveugle, espèces liguriennes en limite occidentale de leur aire, dont les populations des Alpes-Maritimes constituent les seules populations françaises.

QUELQUES EXEMPLES NATURELS DU DEPARTEMENT

L'Esterel oriental, prolongation de l'Esterel varois mais déjà particulier notamment dans la région des trois terres avec ses formations originales;

Les îles de Lerins, ultime refuge pour la flore littorale et haliophile des Alpes-Maritimes mais aussi véritable conservatoire en plein air d'un certain nombre d'espèces exotiques;

Le complexe andésitique de Biot et de Villeneuve-Loubet où persiste une isoetion unique en France et des rochers à graminées nord-africaines couvrant encore récemment plus de cinq kilomètres carrés;

Les Préalpes de Grasse, grand ensemble de plateaux et de collines couvertes de landes et de forêts sur substrats calcaires compacts, souvent fissurés et riches en avens ou gouffres. Ces massifs abritent une avifaune forestière riche et diversifiée ainsi que de belles populations de cerfs.

Les plateaux de Caussol et du Chiens constituent un ensemble particulier des Préalpes de Grasse. Dans ces lieux, où la présence de l'homme est manifeste depuis le néolithique et marquée par la présence de nombreux vestiges dont des bories, s'est développé un karts particulier où les espèces de la hêtraie profitent des fissures du sol pour prospérer alors que le plateau lui-même est dominé par les plantes de la hêtraie pubescente.

Dans le massif du Marguareis se trouve le plus haut karts d'Europe, ensemble où s'interpénètrent les végétations alpines et sub-alpines.

Sur l'ensemble du département, les différents cours d'eau (Loup, Siagne, Esteron, Var, Vésubie, Tinée, Roya, Bévéra) présentent un intérêt considérable. Générateurs de paysages grandioses, ils ont entaillé profondément les montagnes de l'arrière pays pour donner des gorges ou des cluses vertigineuses (gorges de la Siagne, du Loup, de la Vésubie, etc. ; cluses de l'Esteron, etc.) Les parois abruptes abritent des communautés de plantes ou des oiseaux rupestres.

La haute montagne constitue l'ensemble le plus prestigieux des Alpes-Maritimes. C'est là que la faune et la flore sont les plus originales au regard notamment du phénomène de télescopage d'étages de végétations. Nombre d'espèces végétales endémiques se trouvent à ce niveau. Malgré une déforestation importante, quelques belles formations reliques se retrouvent çà et là comme la forêt de Turini, la forêt de Clans ou la forêt du Boréon.

A cette altitude, le mélèze tient une place considérable.

La haute montagne est aussi le domaine de prédilection de la faune avec la présence en ces lieux du chamois, du mouflon, de la marmotte et d'une grande richesse en mustélidés.

LES ZONES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX (ZICO)

Les ZICO (zones d'importance communautaire pour les oiseaux) ont été établies en application de la directive CEE 74/409 sur la protection des oiseaux et de leurs habitats.

Les ZICO, après validation, doivent servir de base à la politique de protection du ministère de l'environnement : elles sont appelées à être désignées en zones de protection spéciale (ZPS), en tout ou en partie.

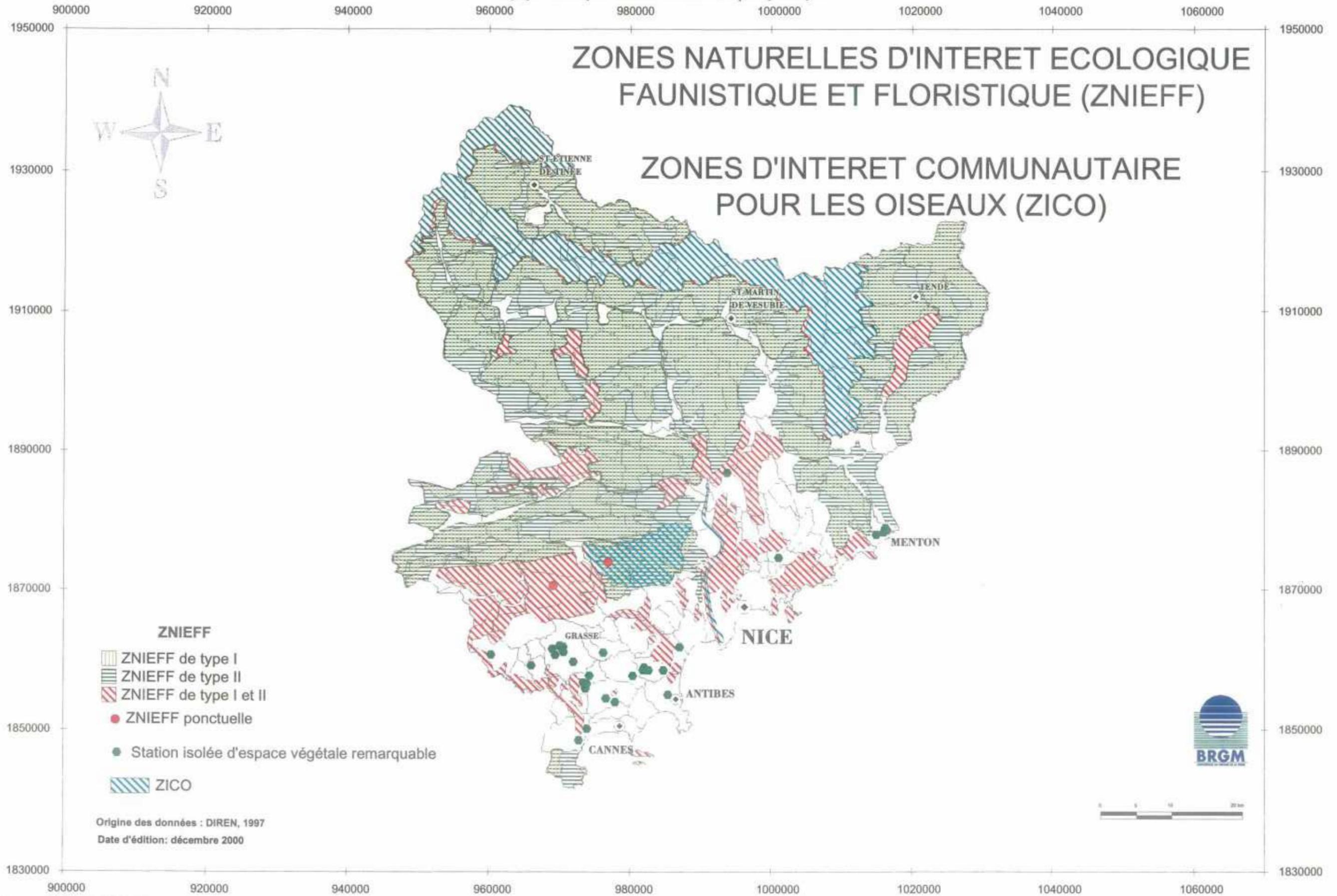
Trois zones d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) font partie de l'inventaire du département.

Ils concernent : Le col de Vence et environs, la basse vallée du var, le Parc national du Mercantour.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) ET ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX (ZICO) :

Fichier document (script de composition cartographique) : ZNIEFF_ZICO_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : ZNIEFF_ponctuelles_06, espece_vegetale_remarquable_06, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Logo, Masque06, Zicopap, Znieff_Type_I_06, Znieff_Type_II_06, Administrations_Collectivites_06.



*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Prévention et moyens de surveillance et d'alerte

Systemes de surveillance et d'alerte

Les stations météorologiques de METEO FRANCE sont au nombre de 116 dans les Alpes-Maritimes.

Les différents types de stations sont les suivants :

- stations automatiques temps réel avec transmission quotidienne,
- stations bénévoles manuelles,
- stations synoptiques.

La station sismologique enregistre les mouvements du sol de façon continue. Concernant le territoire national, actuellement, les données instrumentales proviennent d'une centaine de stations sismologiques groupées pour l'essentiel d'un réseau aux Petites Antilles et de deux réseaux métropolitains (les réseaux du LDG/CEA et du RÉNASS/INSU).

Le réseau du LDG/CEA est constitué par 30 stations. Pour les Alpes-Maritimes, les plus proches stations sont situées dans le Var (2) et l'Italie (1).

Le réseau national de surveillance sismique, RÉNASS/INSU, de création plus récente que celui du LDG/CEA, comprend une centaine de stations; Il est composé d'un ensemble de réseaux régionaux et de stations isolées.

Le réseau sismique local de Provence dépend du réseau RÉNASS/INSU. Installé depuis novembre 1982, il comporte 8 stations sismiques. Son ouverture est de 80 km environ. Chaque station se compose d'un sismographe vertical courte période (fréquence propre de 1 Hz), d'un amplificateur - modulateur et d'un émetteur associé à son antenne assurant une liaison de 100 km environ.

Feux de forêts - Vigies

Le Service D'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes (SDIS 06) a recensé toutes les tours de guet du département, utilisées dans la surveillance des départs de feux en forêt.

Inondation

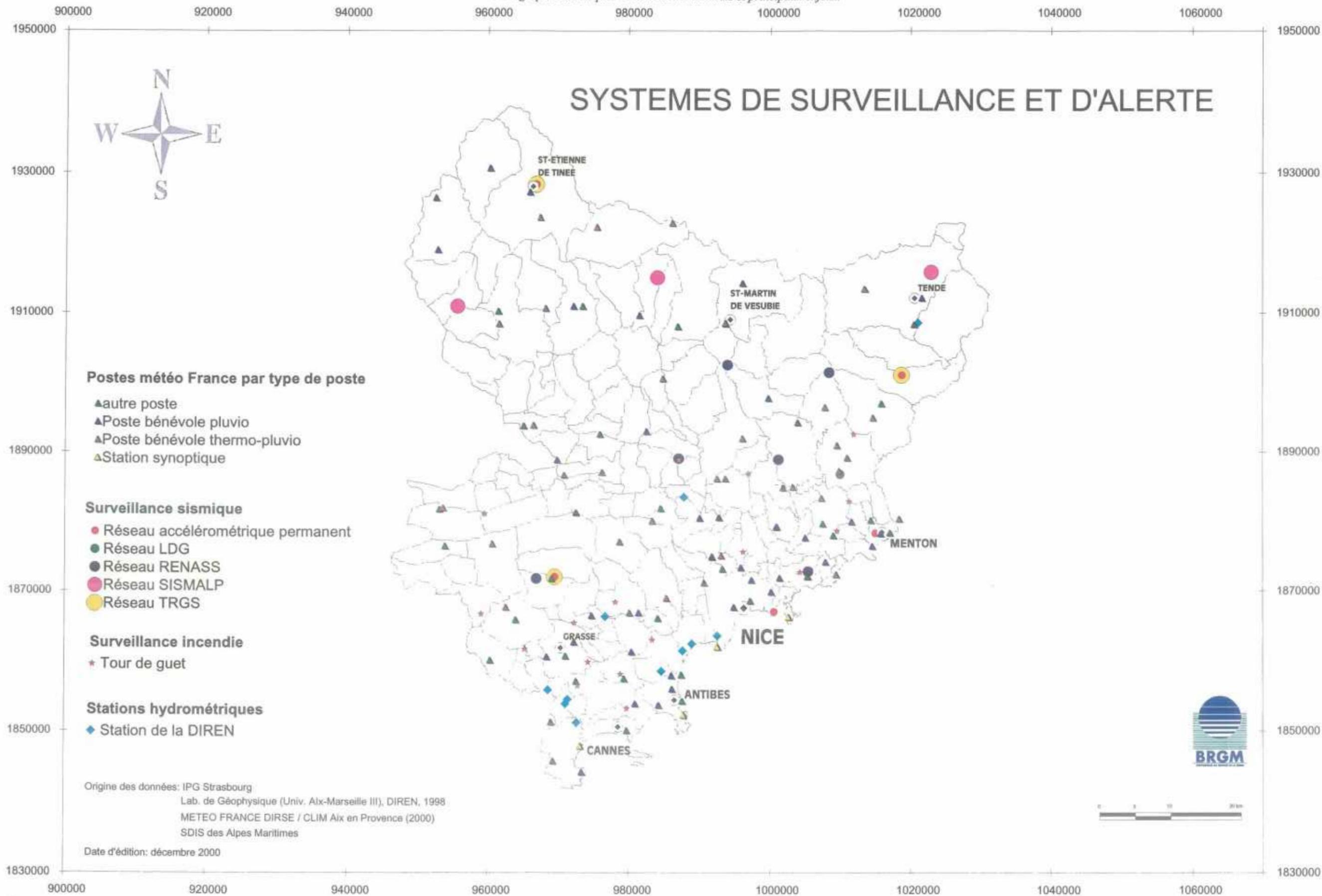
Les stations de surveillance comprennent les stations d'annonce de crues de la DIREN , les stations pluviométriques, les stations de mesures de débit et les stations hydrométriques.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Surveillance_Alerte_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : poste_météo_France_2000_06, Logo, Stations_Hydrometriques_DIREN_06, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Masque06, Reseau_sismique_PACA, tour_de_guet, Administrations_Collectivites_06.

SYSTEMES DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE



*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Dossiers communaux synthétiques (DCS) et Plans de Prévention des Risques (PPR)

Zonages réglementaires

La prise en compte du risque dans l'aménagement constitue la meilleure parade passive : ne pas aller construire sur des sites dangereux pour ne pas exposer des vies humaines ou des biens.

Il est de la responsabilité de l'Etat d'imposer aux communes l'élaboration de documents prenant en compte l'existence de certains risques sur certains lieux.

Il existe deux principaux documents réglementaires dans la prévention des risques naturels :

- d'une part les **Dossiers Communaux Synthétiques**. Ils sont établis par l'Etat (Préfet) dans le cadre de sa mission d'information sur les risques et présentent les risques naturels et technologiques auxquels sont exposés les habitants d'une commune. Ils sont réalisés à des fins informatives et leur précision n'excède pas le 1/25 000. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité mais attirent l'attention sur la présence de risques majeurs.
- les **Plans de Prévention des Risques**. Ce sont les documents réglementaires principaux en matière de prévention des risques naturels. Ils valent servitude d'utilité publique et sont opposables au POS. Ils ont pour objet de délimiter les zones exposées aux risques en fonction de leur nature et de leur intensité et définissent quelles règles les constructions et les aménagements doivent suivre. Ils définissent également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux collectivités publiques et aux particuliers. Ils sont réalisés à l'échelle des POS c'est à dire généralement à 1/5 000. Il s'agit de documents précis, délimitant et hiérarchisant l'intensité des aléas cartographiés.

Un autre document traite de la réglementation en matière de risque d'incendie. Il s'agit du **Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR)**. Ce document réalisé par le service départemental d'incendie et de secours (août 1999) inventorie les risques qui relèvent de la sécurité civile et standardise les réponses à y apporter sur le territoire national.

Il a pour objectifs de fournir les données d'analyse permettant d'évaluer l'adéquation des moyens de secours par rapport aux risques dans le département et de permettre aux décideurs de faire les choix d'acquisition et d'implantation de centres de secours ou de moyens.

L'élaboration du SDACR a amené les services d'incendies et de secours à constituer une importante base de données. Ses éléments sont repris dans l'inventaire.

Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** présente quant à lui les communes concernées par risque. Il s'agit d'un document synthétique.

Depuis la loi du 2 février 1995 et le décret du 5 octobre 1995, tous les anciens documents réglementaires:

- **Plan d'Exposition aux Risques naturels (PER),**
- **Périmètre de risque au sens de l'article R111-3 du code de l'Urbanisme,**
- **Plan des Zones Exposées aux Avalanches (PZEA),**
- **Plan de Zones Sensibles aux Incendies de Forêts (PZSIF),**
- **Plan des Surfaces Submersibles (PSS),**

ont été remplacés par un document unique : le **Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)**.

Il existe encore également des **Plans d'Intérêt Général (PIG)** qui permettent de prendre en compte directement les risques dans les Plans d'Occupation des Sols (POS).

LE PROJET D'INTERET GENERAL (PIG)

loi, article ou circulaire : Au sens de l'article R121 - 13 du Code de l'Urbanisme, constitue un PIG tout projet d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique. Objet, contenu et procédure des PIG ont été définis par une circulaire interministérielle du 25 juin 1985.

définition : Tout projet d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique constitue un projet d'intérêt général.

rôle : Le PIG s'inscrit dans la politique de prévention contre les risques technologiques et naturels.

domaine d'application : Le recours au PIG se justifie dès lors qu'il existe des projets qui font l'objet d'enjeux importants et nécessitant, dans le cadre des documents d'urbanisme des mesures conservatrices de préparation en attendant leur mise en œuvre effective. Le PIG doit être intégré dans les schémas directeurs ou les POS (Plan d'Occupation du Sol).

*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Commune	Code INSEE	Risque potentiel	Bassin prioritaire de risque	Dossier communal synthétique	Atlas inondation	Carte avalanche	Etude spécifique	Traduction réglementaire du risque	Mesures conservatoires R 111.2	Action en cours	PPR prescrit	PPR approuvé	Service responsable
AIGLUN	06001	Inondation Terrain	0		X								
AMIRAT	06002	Inondation Terrain	0		X								
ANDON	06003	Inondation Terrain	0		X		CETE	Partielle (POS)	26/09/95				DDE
ANTIBES	06004	Inondation Terrain	1)	X		BCEOM	PPR			12/03/96	29/12/98	DDE
		Feux de forêt	2)			CETE	POS					DDE
ASCROS	06005	Terrain	0				CETE	Partielle (POS)					
ASPREMONT	06006	Inondation Terrain	0)	X		CETE	POS					
		Feux de forêt	2)									
AURIBEAU/SIAGNE	06007	Inondation Terrain	1)	X		BCEOM	PPR (ex PER)			17/10/94	29/02/00	DDE
		Feux de forêt	1)			CETE	PPR (ex PER)			17/10/94	29/02/00	DDE
			1)			ONF	PPR (ex PZSIF)			04/05/93	20/04/00	DDAF
AUVARE	06008	Terrain	0										
BAIROLS	06009	Inondation Terrain	0		X								
BARLOUP (LE)	06010	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	04/09/95				DDE
		Feux de forêt	1)									
BEAULIEU/MER	06011	Terrain+séisme	1)			CETE	POS+PPR			18/07/85	10/08/98	DDE
		Feux de forêt	1)									
BEAUSOLEIL	06012	Terrain	1)			CETE	Partielle (POS)	26/06/00	PPR	14/03/00		DDE
		Feux de forêt	1)									
BELVEDERE	06013	Avalanche	0		X	X	CTGREF						DDAF/RTM
		Inondation Terrain	0				CETE/SOL ESSAI	GARNU					DDE
		Feux de forêt	1									18/02/77	DDE
BENDEJUN	06014	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	11/08/95				DDE
		Feux de forêt	2)									
BERRE-DES-ALPES	06015	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
		Feux de forêt	2)									
BEUIL	06016	Avalanche	0		X		CETE	Partielle (POS)	11/08/95				DDE
		Inondation Terrain	0										
		Feux de forêt	0										
BEZAUDUN-LES-ALPES	06017	Terrain	0										
		Feux de forêt	0										
BIOT	06018	Inondation Terrain	1)	X		BCEOM/BETEREM	PPR			12/03/96	29/12/98	DDE
		Feux de forêt	2)			CETE	Partielle (POS)	11/09/95				DDE
BLAUSASC	06019	Inondation Terrain	1)	X		CETE/RTM/MPSEAU	PPR			05/06/96		DDAF
		Feux de forêt	1)			CETE	PPR			10/03/88	17/11/99	DDE
			2)							10/03/86	17/11/99	DDE
BOLLENE-VESUBIE (LA)	06020	Inondation Terrain	0		X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
		Feux de forêt	0										
BONSON	06021	Inondation Terrain	1)	X		SOGREAH/SAFEGE	Partielle (POS)	24/12/97	Etude carto.	24/12/99		DDE
		Feux de forêt	0)			CETE		28/09/95				DDE
BOUYON	06022	Inondation Terrain	0		X		CETE						DDE
BREILROYA	06023	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	11/08/95				DDE
		Feux de forêt	0)									
BRIANCONNET	06024	Inondation Terrain	0		X		CETE						RTM
BRIGUE (LA)	06182	Avalanche	0)	X	X							DDAF/RTM
		Inondation Terrain	0)			CETE	POS					DDE
		Feux de forêt	0)									
BROC (LE)	06025	Inondation Terrain	1)	X		SOGREAH/SAFEGE	Partielle (POS)	24/12/97	Etude carto.	24/12/99		DDE
		Feux de forêt	1)			CETE		29/06/99	PPR	28/06/99		DDE
CABRIS	06026	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	06/09/95				DDE
		Feux de forêt	2)									
CAGNES/MER	06027	Inondation Terrain	1)	X		SAFEGE	Partielle (POS)	04/09/95	PPR	28/02/00		DDE
		Feux de forêt	2)			CETE						DDE
CAILLE	06028	Inondation Terrain	0		X		CETE	Partielle (POS)	04/09/95				DDE

Etat existant de la prise en compte des risques naturels dans les Alpes Maritimes (décembre 2000) – DDE 06

Commune	Code INSEE	Risque potentiel	Bassin prioritaire de risque	Dossier communal synthétique	Atlas inondation	Carte avalanche	Etude spécifique	Traduction réglementaire du risque	Mesures conservatoires R 111.2	Action en cours	PPR prescrit	PPR approuvé	Service responsable
CANNES	06029	Inondation Terrain	1)	X		CETE/BETEREM	PPR			12/03/96	23/12/98	DDE
		Feux de forêt	2)									
CANNET (LE)	06030	Inondation Terrain	2)	X		CETE				PPR (ex PZSIF)	29/11/94	DDAF
		Feux de forêt	2)									DDE
CANTARON	06031	Inondation Terrain-séisme	1)	X		CETE/RTM/MPSEAU	PPR	26/07/90		05/02/86	17/11/99	DDE
		Feux de forêt	2)			CETE				06/02/86	17/11/99	DDE
CAP-D'AIL	06032	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95	Etude carto.			DDE
			1)									DDAF
CARROS	06033	Inondation Terrain-séisme	1)	X		SOGREAH/SAFEGE	POS	24/12/97	Etude carto.	24/12/99		DDE
		Feux de forêt	1)			CETE			PPR	22/12/99		DDE
CASTAGNIERS	06034	Inondation Terrain	1)	X		SOGREAH/SAFEGE	Partielle (POS)	24/12/97	Etude carto.	24/12/99		DDE
		Feux de forêt	1)			CETE		04/08/95	Etude carto.	13/06/97		DDE
CASTELLAR	06035	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
		Feux de forêt	1)									
CASTILLON	06038	Inondation Terrain	0)	X		CETE	POS					DDE
		Feux de forêt	2)									
CAUSSOLS	06037	Inondation Terrain	0)	X		CETE						DDE
CHATEAUNEUF-DENTRAUNES	06038	Terrain	0				CETE	POS					DDE
CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	06039	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	11/08/95				DDE
		Feux de forêt	2)									
CHATEAUNEUF-GRASSE	06040	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
		Feux de forêt	1)									
CIPIERES	06041	Terrain	0)			CETE						DDE
CLANS	06042	Inondation Terrain	0)	X		CETE						DDE
COARAZE	06043	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	11/08/95				DDE
		Feux de forêt	2)									
COLLE/LOUP (LA)	06044	Inondation Terrain	1)	X		BCEOM/SAFEGE	PPR			09/03/99	20/07/00	DDE
			2)			CETE						DDE
COLLE/LOUP (LA) (suite)	06044	Feux de forêt	1)							PPR (ex PZSIF)	30/06/94	DDAF
COLLONGUES	06045	Inondation Terrain	0)	X								
		Feux de forêt	0)									
COLOMARS	06046	Inondation Terrain	1)	X		SOGREAH/SAFEGE	POS	24/12/97	Etude carto.	24/12/99		DDE
		Feux de forêt	2)			CETE						DDE
CONSEGUIDES	06047	Inondation Terrain	0)	X								
CONTES	06048	Inondation Terrain-séisme	1)	X		CETE/RTM/MPSEAU	PPR			03/02/88	17/11/99	DDE
		Feux de forêt	2)			CETE	PPR			03/02/86	17/11/99	DDE
COURMES	06049	Terrain	0)									
COURSEGOULES	06050	Inondation Terrain	0)	X		CETE						DDE
CROIX/ROUDOULE (LA)	06051	Inondation Terrain	0)	X								
QUEBRIS	06052	Inondation Terrain	0)	X								
DALUIS	06053	Inondation Terrain	0)	X		CETE						DDE
DRAP	06054	Inondation Terrain-séisme	1)	X		CETE/RTM/MPSEAU	PPR			30/01/86	17/11/99	DDE
		Feux de forêt	2)			CETE	PPR			30/01/86	17/11/99	DDE
DURANUS	06055	Inondation Terrain	1)	X								
ENTRAUNES	06056	Avalanche	0)	X	X	CTGREF						DDAF/RTM
		Inondation Terrain	0)			CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
ESCARENE (L')	06057	Inondation Terrain-séisme	1)	X		CETE/RTM/MPSEAU	PPR	26/07/90		17/01/86	17/11/99	DDE
		Feux de forêt	2)			CETE	PPR			17/01/88	17/11/99	DDE
ESCRAGNOLLES	06058	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	26/09/95				DDE
EZE	06059	Inondation Terrain	0)	X		CETE	Partielle (POS)	18/08/97	PPR	24/12/96		DDE
		Feux de forêt	1)									
FALICON	06060	Terrain	2)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
		Feux de forêt	2)									
FERRERES (LES)	06061	Inondation Terrain	0)	X								
FONTAN	06062	Inondation Terrain	0)	X		CETE	PPR (ex R111.3)				10/04/92	DDE
		Feux de forêt	1)									

*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Commune	Code INSEE	Risque potentiel	Bassin prioritaire de risque	Dossier communal synthétique	Atlas inondation	Carte avalanche	Etude spécifique	Traduction réglementaire du risque	Mesures conservatoires R 111.2	Action en cours	PPR prescrit	PPR approuvé	Service responsable
GARS	06063	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0		X								
GATTIERES	06064	Inondation Terrain+séisme Feux de forêt	1 1 1) en cours	X		SOGREAH/SAFEGE CETE	Partielle (POS)	24/12/97 15/02/96	Etude carto. PPR	24/12/99 22/12/99		DDE DDE
GAUDE (LA)	06065	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1) 2000	X		SOGREAH/SAFEGE CETE	POS	24/12/97	Etude carto.	24/12/99		DDE DDE
GILLETTE	06066	Inondation Terrain Feux de forêt	1 1 0		X		SOGREAH/SAFEGE CETE	Partielle (POS)	24/12/97 04/09/95	Etude carto.	24/12/99		DDE DDE
GORBIO	06067	Terrain Feux de forêt	1 1) en cours			CETE	Partielle (POS)	11/08/95				DDE
GOURDON	06068	Inondation Terrain	0 0		X		CETE	POS					DDE
GRASSE	06069	Inondation Terrain Feux de forêt	1 1 1) 1996	X		CETE	Partielle (POS)	04/09/95				DDE
GREOLIERES	06070	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0		X		CETE						DDE
GUILLAUMES	06071	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0		X		CETE						DDE
ILONSE	06072	Inondation Terrain	0 0		X								
ISOLA	06073	Avalanche Inondation Terrain	1 1 1		X	X	CTGREF SOGREAH CETE	POS Partielle (POS)	04/08/95	Etude carto. Etude carto. Etude carto.			RTM RTM RTM
LANTOSQUE	06074	Inondation Terrain+séisme Feux de forêt	1 1 0		X		CETE		23/03/90	PPR (ex PER)	29/07/85		DDE
LEVENS	06075	Inondation Terrain Feux de forêt	1 1 2) 2000	X		SOGREAH/SAFEGE CETE	POS	24/12/97	Etude carto.	24/12/99		DDE DDE
LIEUCHE	06076	Inondation Terrain	0 0		X								
LUCERAM	06077	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0) 2000	X		CETE						DDE
MALAUSSENE	06078	Inondation Terrain	0 0		X								
MANDELIEU-LA-NAPOULE	06079	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1) 1996	X		CETE/BETEREM CETE	PPR POS			12/03/98 23/12/98		DDE DDE DDAF
MARIE	06080	Inondation Terrain	0 0		X		CETE						DDE
MAS (LE)	06081	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0		X								
MASSOINS	06082	Terrain Feux de forêt	0 0										
MENTON	06083	Inondation Terrain+séisme Feux de forêt	0 1 1) 1996	X		CETE CETE	Partielle (POS)	17/02/95	PPR (ex PER) PPR	31/07/87 18/07/96		DDE DDE DDAF
MOUANS-SARTOUX	06084	Inondation Terrain Feux de forêt	2 2 1) 2000	X		CETE	Partielle (POS)	04/09/95	PPR	05/06/96		DDE DDAF
MOUGINS	06085	Inondation Terrain Feux de forêt	2 1 1) 2000	X		CETE	POS					DDE
MOULINET	06086	Terrain Feux de forêt	0 0) en cours			CETE	Partielle (POS)	11/08/95				DDE
MUJOLS (LES)	06087	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0		X								
NICE	06088	Inondation (Peillon) Inondation (Var) Terrain Feux de forêt	1 1 1 2) 1994	X		CETE/IPSEAU SOGREAH/SAFEGE CETE	PPR Partielle (POS)	24/12/97 05/07/99	Etude carto.	19/02/86 24/12/99	17/11/99	DDE DDE DDE
OPIO	06089	Inondation Terrain Feux de forêt	2 2 1) en cours	X		CETE	POS					DDE
PEGOMAS	06090	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1) 1997	X		CETE/BETEREM CETE	PPR POS			12/03/98 23/12/98		DDE DDE DDAF
PEILLE	06091	Inondation Terrain+séisme Feux de forêt	1 1 2) 2000	X		CETE/RTM/IPSEAU CETE	PPR PPR			19/02/86 19/02/86	17/11/99	DDE DDE
PEILLON	06092	Inondation Terrain+séisme Feux de forêt	1 1 2) 2000	X		CETE/RTM/IPSEAU CETE	PPR PPR			19/02/86 19/02/86	17/11/99	DDE DDE
PENNE (LA)	06093	Inondation Terrain	0 0		X								

Commune	Code INSEE	Risque potentiel	Bassin prioritaire de risque	Dossier communal synthétique	Atlas inondation	Carte avalanche	Etude spécifique	Traduction réglementaire du risque	Mesures conservatoires R 111.2	Action en cours	PPR prescrit	PPR approuvé	Service responsable
PENNE (LA) (suite)		Feux de forêt	0										
PEONE	06094	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0			X		CETE					DDE
PEYMEINADE	06095	Inondation Terrain Feux de forêt	0 2 1) 2000	X			CETE	POS		PPR	13/08/97	DDE DDAF
PIERLAS	06096	Terrain	0										
PIERREFEU	06097	Terrain Feux de forêt	0 0					CETE					DDE
PUGET-ROSTANG	06098	Inondation Terrain	0 0			X							
PUGET-THENIERS	06099	Inondation Terrain Feux de forêt	1 1 0) 1998	X		SOGREAH CETE	Partielle (POS) Partielle (POS)	27/09/95 04/08/95	PPR Etude carto.		28/02/00	DDE DDE
REVEST-LES-ROCHES	06100	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0			X		CETE					DDE
RIGAUD	06101	Inondation Terrain	0 0			X							
RIMPLAS	06102	Avalanche Inondation Terrain	0 0 0			X	X	CTGREF CETE					DDAF/RTM DDE
ROQUEBILLIERE	06103	Inondation Terrain Terrain Feux de forêt	1 1 1 0			X		CETE	Partielle (POS)- PPR (ex R111.3)	11/08/95		16/02/77	DDE DDE
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	06104	Inondation Terrain Feux de forêt	0 1 2) 2000		X		CETE	PPR		04/11/97	10/07/00	DDE
ROQUEFORT-LES-PINS	06105	Inondation Terrain Feux de forêt	2 2 1) 2000		X		CETE	POS		PPR	24/04/97	DDE DDAF
ROQUESTERON	06106	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0			X		CETE	POS				DDE
ROQUESTERON-GRASSE	06107	Inondation Terrain	0 0			X							
ROQUETTE-SIAGNE (LA)	06108	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1) 1997		X	CETE/BETEREM CETE	PPR Partielle (POS)	26/09/95		12/03/98	23/12/98	DDE DDE
ROQUETTE-VAR (LA)	06109	Inondation Terrain Feux de forêt	1 1 2) 2000		X	SOGREAH/SAFEGE CETE	Partielle (POS)	24/12/97 11/08/95	Etude carto.	24/12/99		DDE DDE
ROUBION	06110	Avalanche Inondation Terrain	0 0 0			X		CETE					DDE
ROURE	06111	Avalanche Inondation Terrain	0 0 0			X		CETE					DDE
ROURET (LE)	06112	Inondation Terrain Feux de forêt	0 2 1) 2000		X		CETE	POS		PPR	28/11/97	DDAF
SAINT-ANDRE	06114	Inondation Terrain Terrain Feux de forêt	1 1 1 2) en cours		X		CETE	Partielle (POS)- PPR (ex R111.3)	04/08/95		23/06/88	DDE DDE
SAINT-ANTONIN	06115	Terrain	0										
SAINT-AUBAN	06116	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0			X		CETE					DDE
SAINT-BLAISE	06117	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1) 2000		X	SOGREAH/SAFEGE CETE	POS	24/12/97	Etude carto. PPR	24/12/99		DDE DDE DDAF
SAINT-CEZAIRE-SIAGNE	06118	Inondation Terrain Feux de forêt	0 2 1) 2000		X		CETE	POS		PPR (ex PZSIF)	04/04/93	DDE DDAF
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	06119	Avalanche Inondation Terrain	0 0 1			X	X	CTGREF RTM (Le Pra)					
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	06120	Avalanche Inondation Terrain (Clapière) Terrain (Village, Auro)	0 1 1 1) 1996		X	X	CTGREF CETE CETE	PPR PPR		10/01/86 28/08/96	20/01/98 20/01/98	DDE DDE
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	06121	Terrain Feux de forêt	0 1					CETE	POS				DDE
SAINT-JEANNET	06122	Inondation Terrain Feux de forêt	1 1 1) en cours		X		SOGREAH/SAFEGE CETE	Partielle (POS)	24/12/97 04/09/95	Etude carto. PPR	24/12/99	DDE DDE
SAINT-LAURENT-DU-VAR	06123	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1) 1996		X		SOGREAH/SAFEGE CETE	POS	24/12/97	Etude carto.	24/12/99	DDE DDE
SAINT-LEGER	06124	Inondation Terrain	0 0			X		CETE	POS				DDE
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	06125	Avalanche Inondation Terrain	0 0 0			X	X	CTGREF CETE					DDAF/RTM DDE

*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Commune	Code INSEE	Risque potentiel	Bassin prioritaire de risque	Dossier communal synthétique	Atlas inondation	Carte avalanche	Etude spécifique	Traduction réglementaire du risque	Mesures conservatoires R 111.2	Action en cours	PPR prescrit	PPR approuvé	Service responsable
SAINT-MARTIN-DU-VAR	06126	Inondation Terrain Feux de forêt	1 1 2))2000)	X		SOGREAH/SAFEGE CETE	Partielle (POS)	24/12/97 11/08/95	Etude carto.	24/12/99		DDE DDE
SAINT-MARTIN-VESUBIE	06127	Avalanche Inondation Terrain Feux de forêt	0 1 0 0))))	X	X	CTGREF CETE	POS					DDAF/RTM DDE
SAINT-PAUL	06128	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1))2000)	X		SAFEGE CETE	POS POS			PPR (ex PZSIF)	30/08/94	DDE DDE DDAF
SAINT-SAUVEUR/TINEE	06129	Avalanche Inondation Terrain	0 1 1)))	X	X	CTGREF CETE						DDAF/RTM DDE
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06130	Inondation Terrain Feux de forêt	2 2 1)))	X		CETE	Partielle (POS)	26/09/95		PPR (ex PZSIF)	30/08/94	DDE DDAF
SAINTE-AGNES	06113	Terrain Feux de forêt	1 1)) en cours			CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
SALLAGRIFFON	06131	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0)))	X								
SAORGE	06132	Terrain Feux de forêt	0 0)) en cours			CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
SAUZE	06133	Terrain Feux de forêt	0 0))			CETE						DDE
SERANON	06134	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0)))	X								
SIGALE	06135	Terrain	0)									
SOSPEL	06136	Inondation Terrain Feux de forêt	2 1 0)) en cours)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
SPERACEDES	06137	Inondation Terrain Feux de forêt	0 2 1)) en cours)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
TENDE	06163	Avalanche Inondation Terrain Feux de forêt	1 0 0 0)) en cours))	X	X	CTGREF CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDAF/RTM DDE
THEOULEMER	06138	Inondation Terrain Feux de forêt	0 2 1)) en cours)	X		CETE	POS			PPR (ex PZSIF)	01/08/93	DDE DDAF
THIERY	06139	Terrain Feux de forêt	0 0))									
TIGNET (LE)	06140	Inondation Terrain Feux de forêt	0 2 1)) en cours)	X		CETE	POS			PPR	05/06/96	DDE DDAF
TOUDON	06141	Terrain Feux de forêt	0 0))			CETE						DDE
TOUET-DE-L'ESCARENE	06142	Terrain Feux de forêt	0 0))2000)			CETE	POS					DDE
TOUET/VAR	06143	Inondation Terrain	0 1))	X		CETE	GARNU					DDE
TOUR (LA)	06144	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0)))	X								
TOURETTE-DU-CHATEAU	06145	Terrain Feux de forêt	0 0))			CETE						DDE
TOURNEFORT	06146	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0)))	X								
TOURRETTE-LEVENS	06147	Inondation Terrain Feux de forêt	0 1 2))2000)	X		CETE	Partielle (POS)	04/08/95				DDE
TOURRETTES/LOUP	06148	Inondation Terrain Feux de forêt	0 1 1)))	X		CETE	POS			PPR (ex PZSIF)	30/08/94	DDE DDAF
TRINITE (LA)	06149	Inondation Terrain+séisme Feux de forêt	1 1 2))2000)	X		CETE/RTM/IPSEAU CETE	PPR PPR			31/12/85 31/12/85	17/11/99 17/11/99	DDE DDE
TURBIE (LA)	06150	Terrain Feux de forêt	1 1)) en cours			CETE	Partielle (POS)	30/03/00	PPR		14/03/00	DDE
UTELLE	06151	Inondation Terrain	1 1))	X		SOGREAH/SAFEGE CETE			Etude carto.	24/12/99		DDE DDE
VALBONNE	06152	Inondation Terrain Feux de forêt	2 2 1))1997)	X		CETE	Partielle (POS)	26/09/95		PPR	05/06/96	DDE DDAF
VALDEBLORE	06153	Avalanche Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0 0))))	X	X	CTGREF CETE/Alpes Géo	Partielle (POS)	04/08/95				DDAF/RTM DDE
VALDEROURE	06154	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 0)))	X		CETE						DDE

Commune	Code INSEE	Risque potentiel	Bassin prioritaire de risque	Dossier communal synthétique	Atlas inondation	Carte avalanche	Etude spécifique	Traduction réglementaire du risque	Mesures conservatoires R 111.2	Action en cours	PPR prescrit	PPR approuvé	Service responsable
VALLAURIS	06155	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1))1996)	X		IPSEAU/SLD AM CETE	POS			PPR	28/02/00	DDE DDE
VENANSON	06156	Inondation Terrain	0 0))	X		CETE						DDE
VENCE	06157	Inondation Terrain Feux de forêt	0 1 1))2000)	X		CETE	Partielle (POS)	22/07/97	PPR PPR (ex PZSIF)	24/12/96 30/08/94		DDE DDAF
VILLARS/VAR	06158	Inondation Terrain Feux de forêt	0 0 1)))	X		CETE	POS		PPR	05/06/96		DDE DDAF
VILLEFRANCHE/MER	06159	Inondation Terrain+séisme Feux de forêt	0 1 1))2000)	X		CETE	PPR			09/07/85	10/08/98	DDE
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	06160	Avalanche Inondation Terrain	0 0 0)))		X							DDE
VILLENEUVE-LOUBET	06161	Inondation Terrain Feux de forêt	1 2 1))1997)	X		BCEOM/SAFEGE CETE	PPR			09/03/99	20/07/00	DDE DDE

COMMENTAIRE DES CARTES DE DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE - RISQUE INONDATION :

Fichier document (script de composition cartographique) : DCS_inondation_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, DCS_Inondation_06, masque06.

COMMENTAIRE DES CARTES DE DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE - RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN ET SEISME :

Fichier document (script de composition cartographique) : DCS_MVT_seisme_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, DCS_Mvt_Seisme_06, masque06.

COMMENTAIRE DES CARTES DE DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE - RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN :

Fichier document (script de composition cartographique) : DCS_MVT_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, DCS_Mvt_06, masque06.

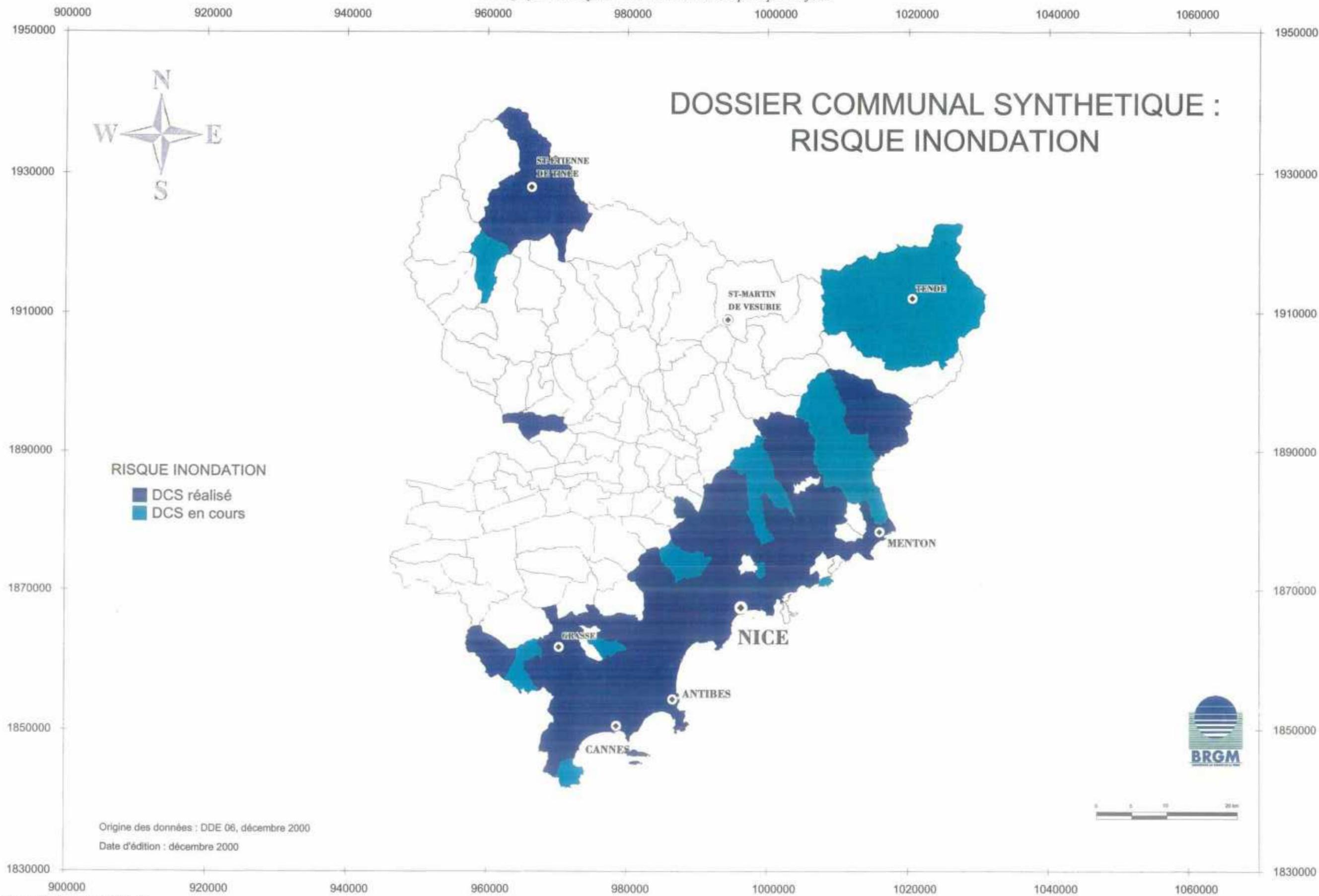
COMMENTAIRE DES CARTES DE DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE - RISQUE FEU DE FORET :

Fichier document (script de composition cartographique) : DCS_feu_foret_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, DCS_Feux_06, masque06.

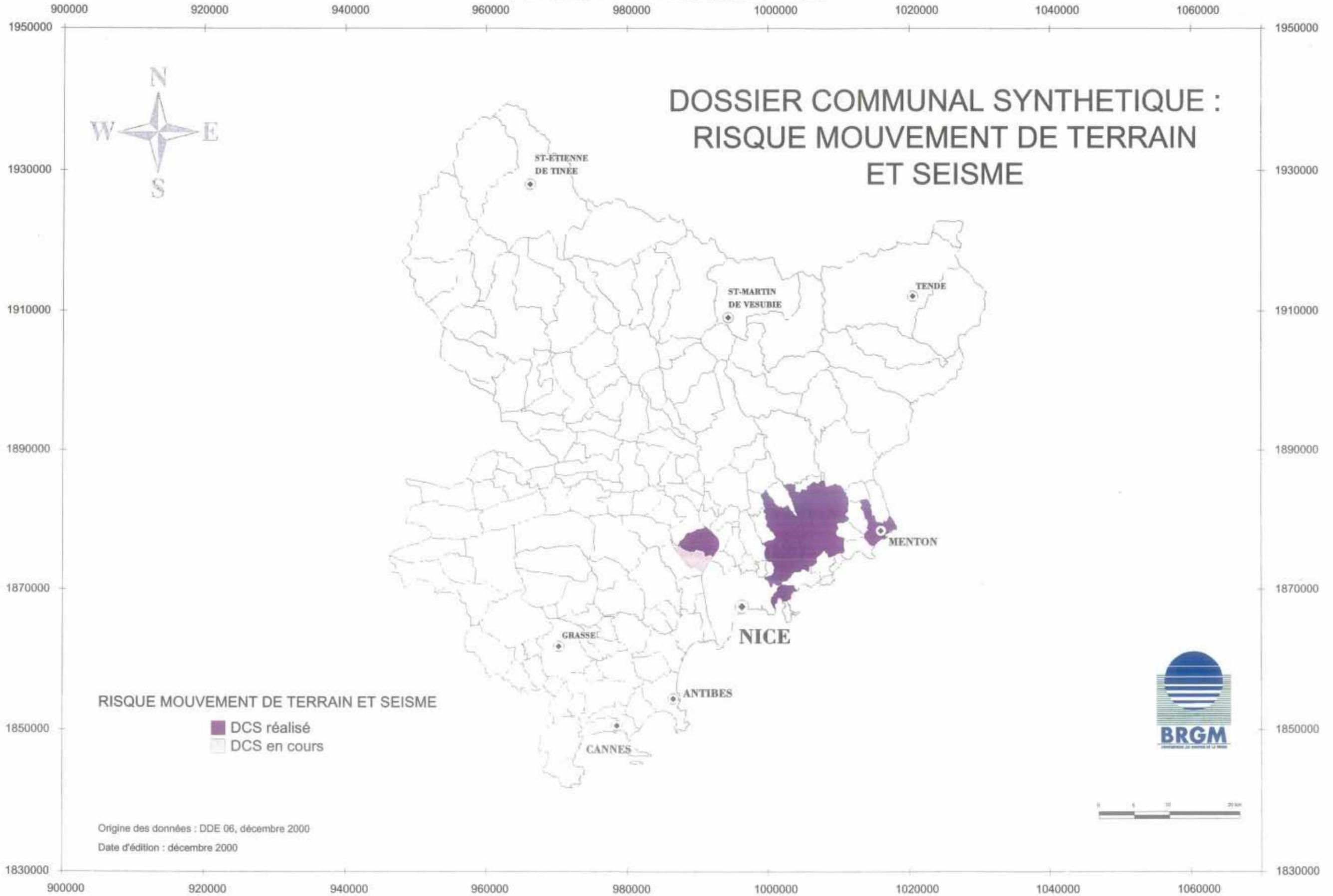
COMMENTAIRE DES CARTES DE DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE - RISQUE AVALANCHE :

Fichier document (script de composition cartographique) : DCS_avalanche_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, Administrations_Collectivites_06, DCS_Avalanche_06, masque06.

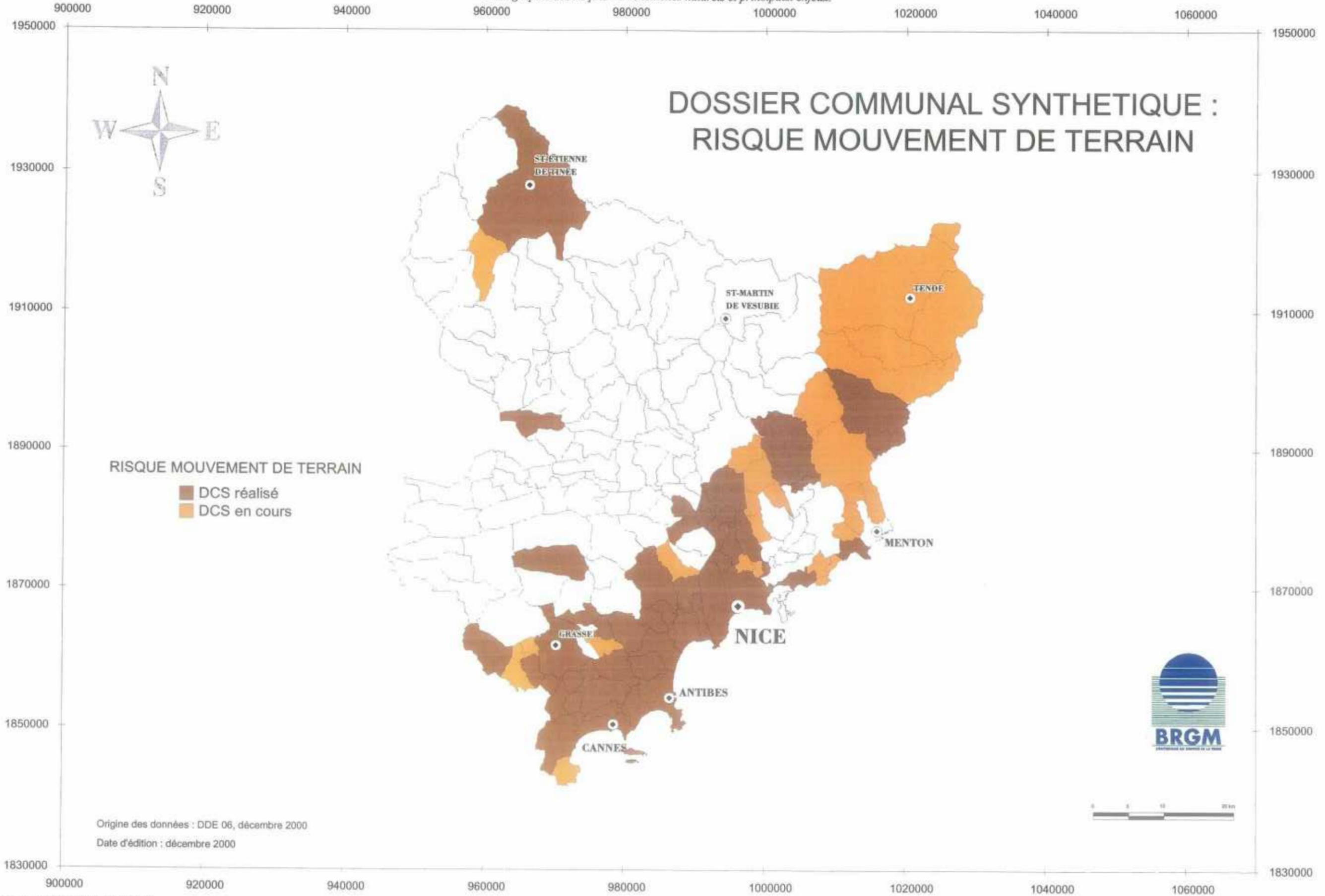
DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE : RISQUE INONDATION



DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE : RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN ET SEISME



DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE : RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

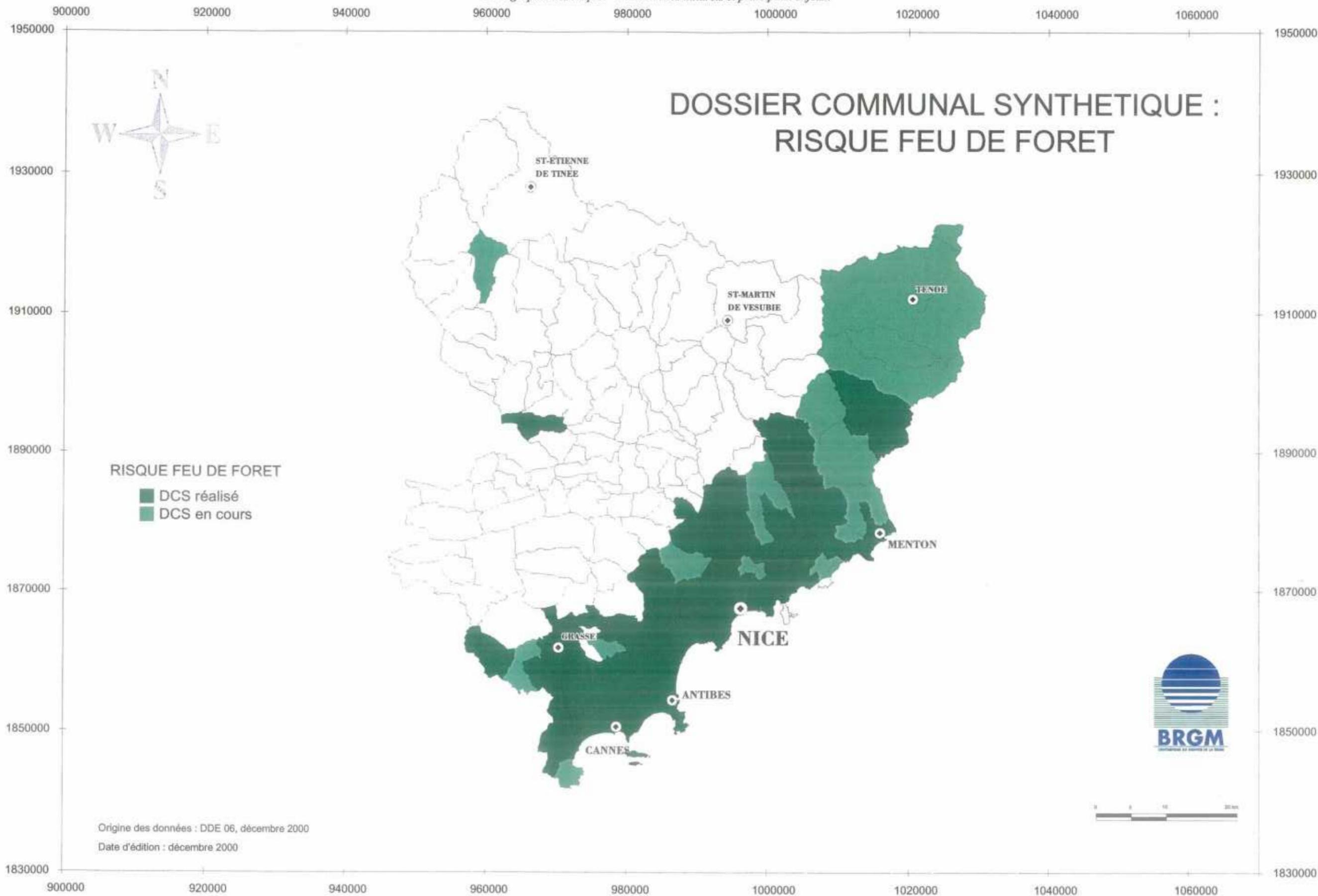


RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN
■ DCS réalisé
■ DCS en cours

Origine des données : DDE 06, décembre 2000
Date d'édition : décembre 2000



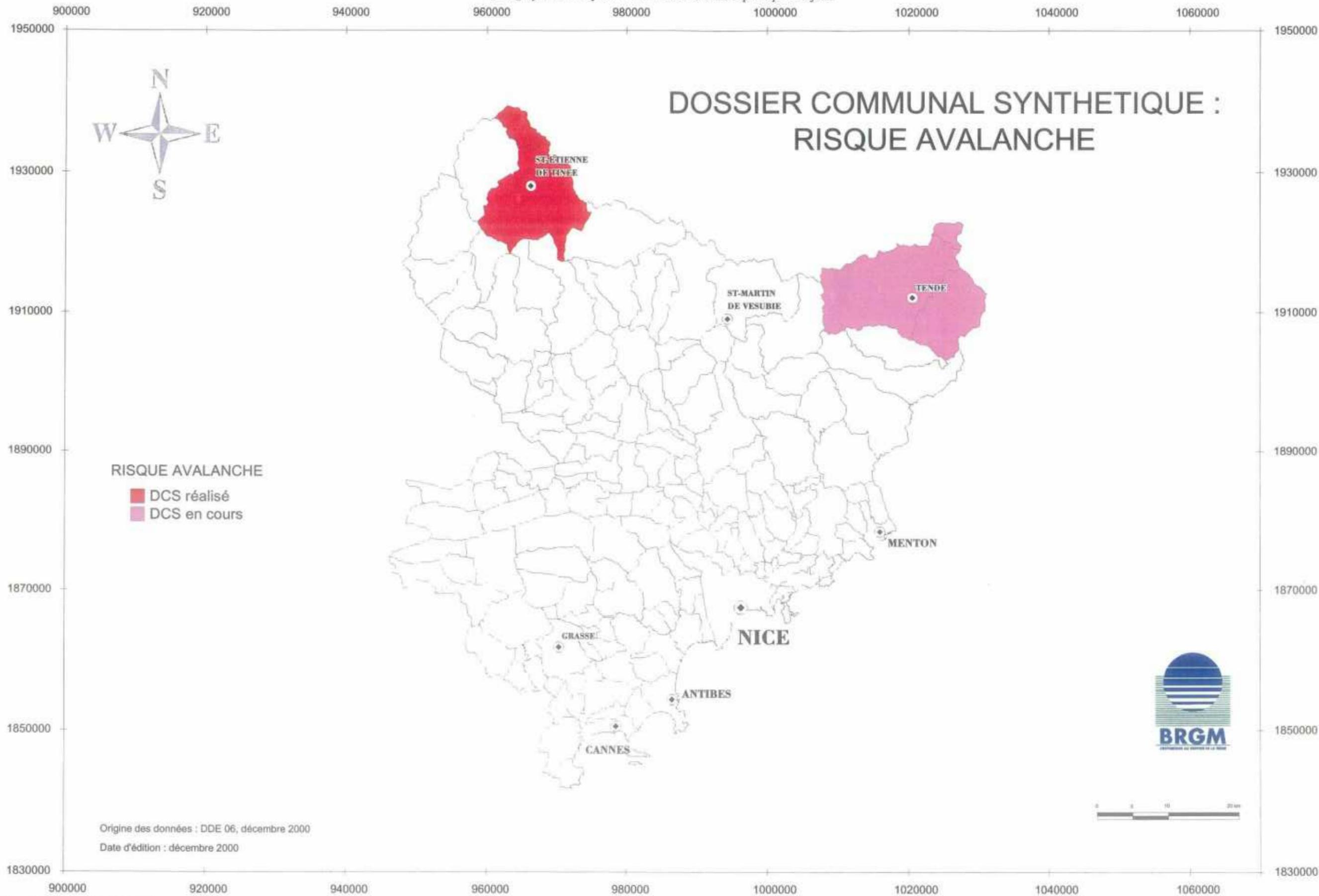
DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE : RISQUE FEU DE FORET



RISQUE FEU DE FORET
■ DCS réalisé
■ DCS en cours

Origine des données : DDE 06, décembre 2000
Date d'édition : décembre 2000





*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Programme d'établissement des plans de prévention des risques naturels dans les Alpes Maritimes (décembre 2000) – DDE 06

PROGRAMME D'ETABLISSEMENT DES PPR

Colonne	Commentaire
(1)	Risque naturel prioritaire : I (Inondation de type torrentiel) T (Mouvement de Terrain) F (Feux de forêt) S (Séisme) A (Avalanche)
(2)	Bassin Prioritaire de Risque retenu pour l'établissement des Plans de Prévention des Risques naturels : 1 : cartographie du risque retenu dans le programme quinquennal actualisé en 1998 (1999 à 2003) 2 : cartographie du risque demandée ultérieurement
(3)	Service de l'Etat chargé du suivi de l'étude technique de risque ou de la procédure du document réglementaire.

92 communes sont concernées par l'établissement de PPR :

- 54 communes en inondation,
- 85 communes en mouvements de terrain dont 14 en séisme (ex PER)
- 74 communes en feux de forêt.
- 2 communes en avalanche.

A ce jour, sont prescrits 59 PPR* dont :

- 8 PPR en mouvements de terrain
- 12 PPR en inondation
- 1 PPR en mouvements de terrain et inondation
- 6 PPR en mouvements de terrain et séisme
- 8 PPR en mouvements de terrain, inondation et séisme
- 24 PPR en feux de forêt

* un PPR peut concerner une ou plusieurs communes

Commune	Population 1999	Nature du risque (1)	BPR Priorité (2)	Elaboration PPR				Observations
				Prescription PPR		Approbation PPR		
				Date		Date		
Prévue	Réalisée	Prévue	Réalisée					
CANNET (LE)	41885	I	2					
		T	2					
		F	2					
CANTARON	1258	I	1		5/2/86		17/11/99	
		T+S	1		"		"	
		F	2					
CAP-D'AIL	4520	T	1	2001		2001		
		F	1					
		I	1					
CARROS	10710	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T+S	1		22/12/99	2001		Ex PER ITS abrogé le 22/12/99
		F	1		13/6/97			
CASTAGNIERS	1359	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T	1	2001		2001		Etude carto. en cours
		F	1		13/6/97			
CASTELLAR	820	T	1	2003		2004		
		F	1					
		I	1					
CASTILLON	282	T	1	2003		2004		
		F	2					
		I	1					
CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	687	T	1	2002		2003		
		F	2					
		I	1					
CHATEAUNEUF-GRASSE	2968	T	2					
		F	1					
		I	1					
COARAZE	654	T	1	2002		2003		
		F	2					
		I	1					
COLLE/LOUP (LA)	6697	I	1		9/3/99		20/07/00	PPR intercommunal.
		T	2					
		F	1		30/8/94			Etude carto. achevée (massif de la Sine)
COLOMARS	2876	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T	2					
		F	2					
CONTES	6551	I	1		3/2/86		17/11/99	
		T+S	1		"		"	
		F	2					
DRAP	4332	I	1		30/1/86		17/11/99	
		T+S	1		"		"	
		F	2					
DURANUS	2128	I	1	2002		2003		
		T+S	1					
		F	2					
ESCARENE (L)	2128	I	1		17/1/86		17/11/99	
		T+S	1		"		"	
		F	2					

Commune	Population 1999	Nature du risque (1)	BPR Priorité (2)	Elaboration PPR				Observations
				Prescription PPR		Approbation PPR		
				Date		Date		
Prévue	Réalisée	Prévue	Réalisée					
ANTIBES	72306	I	1		12/3/96		29/12/98	
ASPREMONT	1855	T	2					Etude couvrant le plateau Antibes-Valbonne
		F	1		5/6/96			
		I	1		17/10/94		29/02/00	
AURIBEAU/SLAGNE	2615	T	1		"		29/02/00	
		F	1		4/5/93		20/04/00	
		I	1	2002		2003		
BAR/LOUP (LE)	2543	T	1					
BEAULIEU/MER	3675	T+S	1		18/7/85		10/8/98	
BEAUSOLEIL	12774	F	1					
		T	1		14/03/00	2001		Carto. achevée (financement DAF CETE)
		I	1					Etude couvrant Beausoleil-St-Jean-Cap-Ferrat
BELVEDERE	495	T	1	2001		2002		R111-3 partiel du 16/2/77 vaut PPR
BENDEJUN	843	T	2					
BERRE-DES-ALPES	1162	F	2					
		T	2					
		I	1		12/3/96		29/12/98	
BIOT	7395	T	2					Etude carto. achevée et intégrée dans le POS
		F	1		5/6/96			Etude couvrant Biot-Valauris
		I	1		10/3/86		17/11/99	
BLAUSASC	1254	T+S	1					
		F	2					
		I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
BONSON	601	T	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T	1		28/6/99	2001		Application anticipée du 16/10/00
BROC (LE)	1019	F	1					
		T	2					
		I	1					
CABRIS	1472	T	2					
		F	1					
		I	1					
CAGNES/MER	43903	T	2		28/02/00	2001		
		F	2					
		I	1					
CANNES	9000 58304 67304	I	1		12/3/96		23/12/98	PPR partiel
		T	2					
		F	1		29/11/94			

Commune	Population 1999	Nature du risque (1)	BPR Priorité (2)	Elaboration PPR				Observations
				Prescription PPR		Approbation PPR		
				Date		Date		
Prévue	Réalisée	Prévue	Réalisée					
EZE	2494	T	1		24/12/96	2001		Etude carto. achevée
FALICON	1644	F	1					
		T	2					
		F	2					
FONTAN	234	T	1	2001		2002		R111-3 partiel du 10/4/92 vaut PPR
GATTIERES	3570	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T+S	1		22/12/99	2001		Ex PER ITS abrogé le 22/12/99
		F	1					
GAUDE (LA)	6170	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T	2					
		F	1					
GILLETTE	1253	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T	1	2002		2003		
		T	1	2002		2003		
GORBIO	1154	T	1					
GRASSE	43874	I	1	2002		2003		
		T	1	2001		2002		
		F	1					
ISOLA	576	I	1	2001		2001		Carto. risque à compléter.
		T	1	2001		2001		Carto. risque à compléter.
		A	1	2001				
LANTOSQUE	1019	I	1	2002		2003		
		T+S	1		29/7/85	2001		Enquête publique achevée. Etude complém. à réaliser (CETE).
		I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
LEVENS	3346	T	1	2002		2003		
		F	2					
		I	1					
MANDELIEU-LA-NAPOULE	17870	I	1		12/3/96		23/12/98	
		T	2					
		F	1		22/12/94	2001		
MENTON	28862	T+S	1		31/7/87	2001		Enquête publique achevée. Etude complém. en cours (CETE).
		F	1		16/7/98			
		I	2					
MOUANS-SARTOUX	8889	T	2					
		T	2					
		F	1		5/6/96			
MOUGINS	16051	I	2					
		T	1	2002		2003		
		F	1					
NICE	97000 28000 340486	I	1		19/2/86		17/11/99	PPR partiel (Paillon).
		I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
		T	1	2002		2003		
OPIO	1922	F	2					
		I	2					
		T	2					

*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Commune	Population 1999	Nature du risque	BPR	Elaboration PPR				Observations
				Prescription PPR		Approbation PPR		
				Date		Date		
				Prévue	Réalisée	Prévue	Réalisée	
PEGOMAS	5724	I	1		12/3/96		23/12/98	
				T	2			
				F	1	5/5/96	2001	
PELLE	2045	I	1		19/2/86		17/11/99	
				T+S	1			
				F	2			
PEILLON	1227	I	1		19/2/86		17/11/99	
				T+S	1			
				F	2			
PEYMEINADE	7120	I	1					
				F	1	13/6/97	2001	
PUGET-THENTERS	1533	I	1		28/02/00	2001		Carto. risque en cours.
				T	1	2001	2001	Carto. risque en cours (CETE).
ROQUEBILLIERE	1467	I	1			2002	2003	
				T	1	2001	2002	R111-3 partiel du 16/2/77 vaut PPR
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN	11666	I	1		4/11/97		10/07/00	
				F	2			
ROQUEFORT-LES-PINS	5239	I	2					
				T	2			
ROQUETTE/SIAGNE (LA)	4439	I	1		24/4/97			
				T	1	12/3/96		23/12/98
ROQUETTE/VAR (LA)	820	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
				T	1	2003	2004	
ROURET (LE)	3428	I	2					
				F	2			
ST-ANDRE	4122	I	1			2002	2003	
				T	1	2001	2002	R111-3 partiel du 23/6/88 vaut PPR
ST-BLAISE	892	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
				T	2			
ST-CEZAIRE/SIAGNE	2838	I	1		25/5/97			
				F	1			
ST-DALMAS-LE-SELVAGE	123	I	1		4/4/93	2001	2002	
				T	1	2001	2002	
ST-ETIENNE-DE-TINEE La Clapière	1528	I	1			2002	2002	
				T	1	10/1/96		20/1/98
Village, Aunon, hameaux ST-JEAN-CAP-FERRAT	1891	I	1		28/8/96		20/1/98	
				F	1			Etude couvrant Beausoleil-St-Jean-Cap-Ferrat

Commune	Population 1999	Nature du risque	BPR	Elaboration PPR				Observations
				Prescription PPR		Approbation PPR		
				Date		Date		
				Prévue	Réalisée	Prévue	Réalisée	
ST-JEANNET	3594	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
				T	1	2001	2001	
				F	1			
ST-LAURENT-DU-VAR	27032	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
				T	2			
				F	1			
ST-MARTIN-DU-VAR	2197	I	1		24/12/99	2001		PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
				T	1	2003	2004	
				F	2			
ST-MARTIN-VESUBIE	1098	I	1			2002	2003	
				T	1	2002	2003	
SAINT-PAUL	2847	I	1					
				T	2			
ST-SAUVEUR/TINEE	337	I	1			2002	2003	
				T	1	2002	2003	
ST-VALLIER-DE-THIEY	2260	I	2					Carto. risque à compléter.
				T	2			
STE-AGNES	1094	I	1		30/8/94			Etude carto. achevée (massif de la Sine)
				T	1	2002	2003	
SOSPÈL	2877	I	2					
				T	1	2001	2002	
SPERACEDÈS	1095	I	1					
				F	1			
TENDE	1844	I	1			2001	2002	
				T	2			
THEOULEMER	1844	I	1		1/9/93		2001	
				F	1			
TIGNET (LE)	2763	I	2					
				T	2			
TOUET/VAR	445	I	1			2001	2002	
				T	1	2002	2003	
TOURRETTE-LEVENS	4115	I	2					
				F	2			
TOURRETTES/LOUP	3870	I	1			2002	2003	
				T	1			
TRINITE (LA)	10045	I	1		30/8/94			Etude carto. achevée (massif de la Sine)
				T+S	1	31/12/85		17/11/99
TURBIE (LA)	3069	I	1					
				F	2			
UTELLE	488	I	1		14/03/00	2001		Enquête publique en cours.
				T	1	2002	2003	PPR intercommunal. Carto. risque en cours (SOGREAH/SAFEGE)
VALBONNE	10730	I	2					
				T	2			
					5/6/96			Commune incluse dans le programme Antibes

COMMENTAIRE DES CARTES DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES - RISQUE INONDATION :
Fichier document (script de composition cartographique) : PPR_inondation_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, PPR_Inondations_06, masque06.

COMMENTAIRE DES CARTES DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES - RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SEISME :
Fichier document (script de composition cartographique) : PPR_MVT_seisme_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, PPR_Mvt_Seisme_06, masque06.

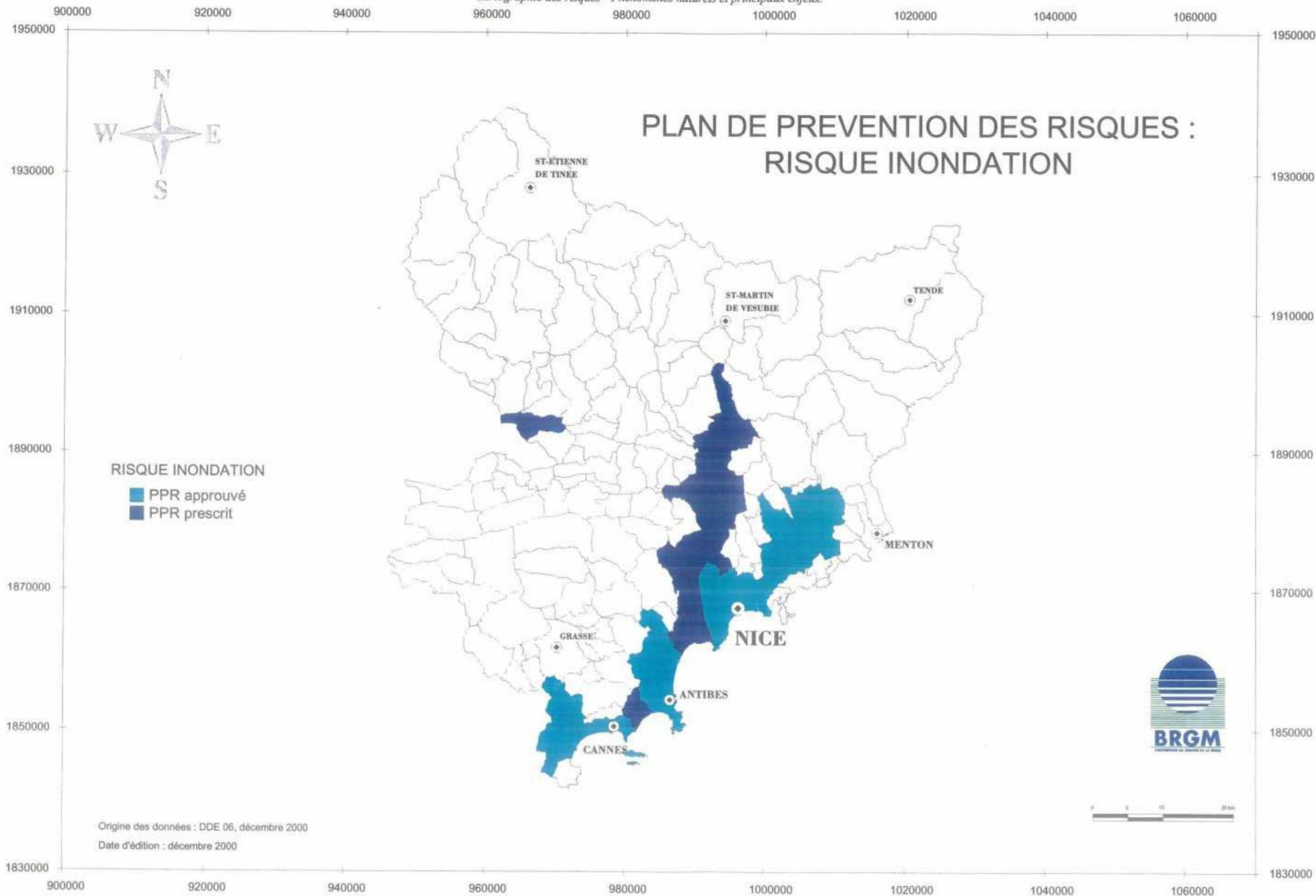
COMMENTAIRE DES CARTES DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES - RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN :
Fichier document (script de composition cartographique) : PPR_MVT_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, PPR_MVT_06, masque06.

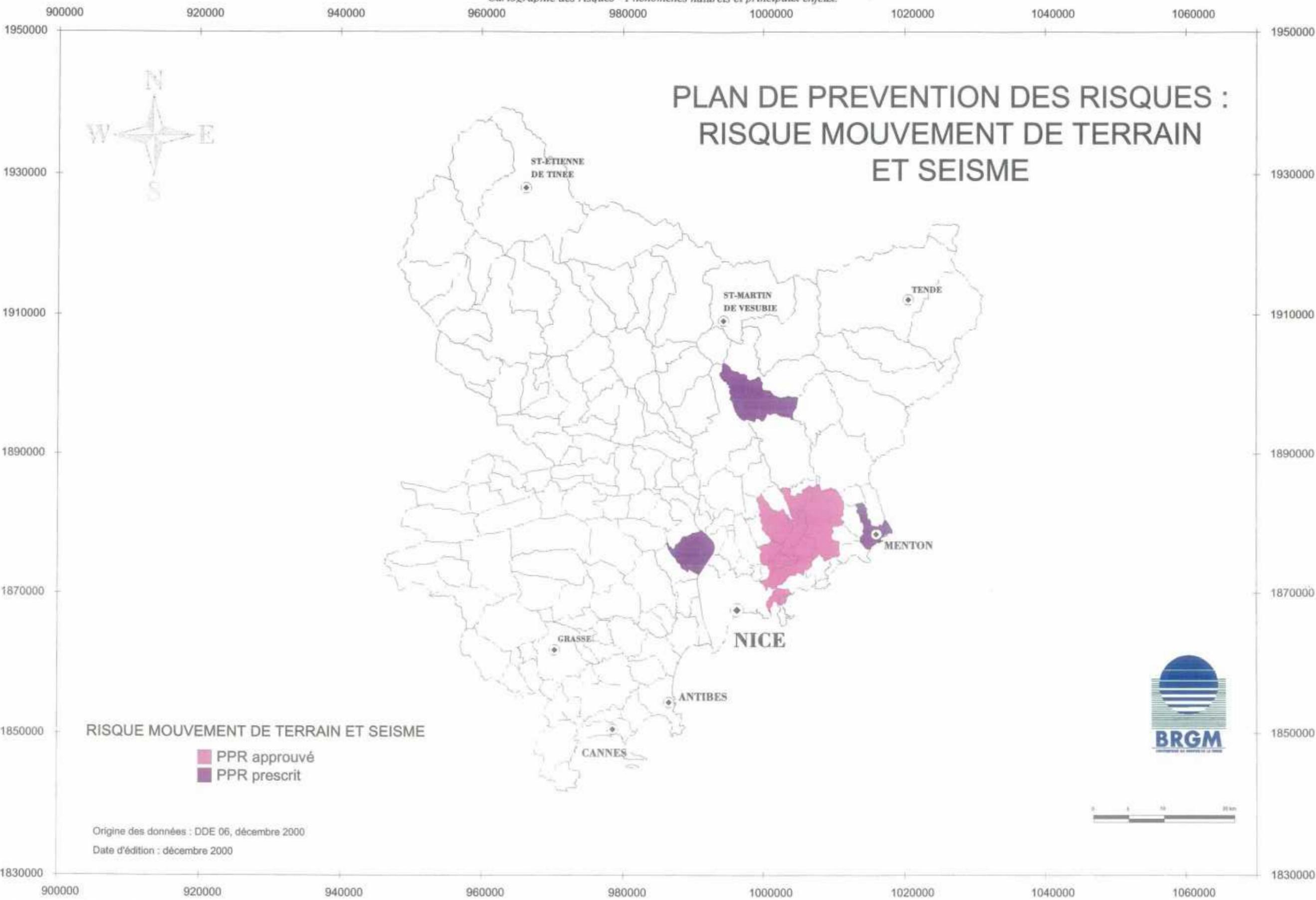
COMMENTAIRE DES CARTES DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES - RISQUE FEUX DE FORETS :
Fichier document (script de composition cartographique) : PPR_feu_foret_commune_06.WOR
Carte réalisée avec les couches : Logo, Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, Administrations_Collectivites_06, PPR_Feux_06, masque06.

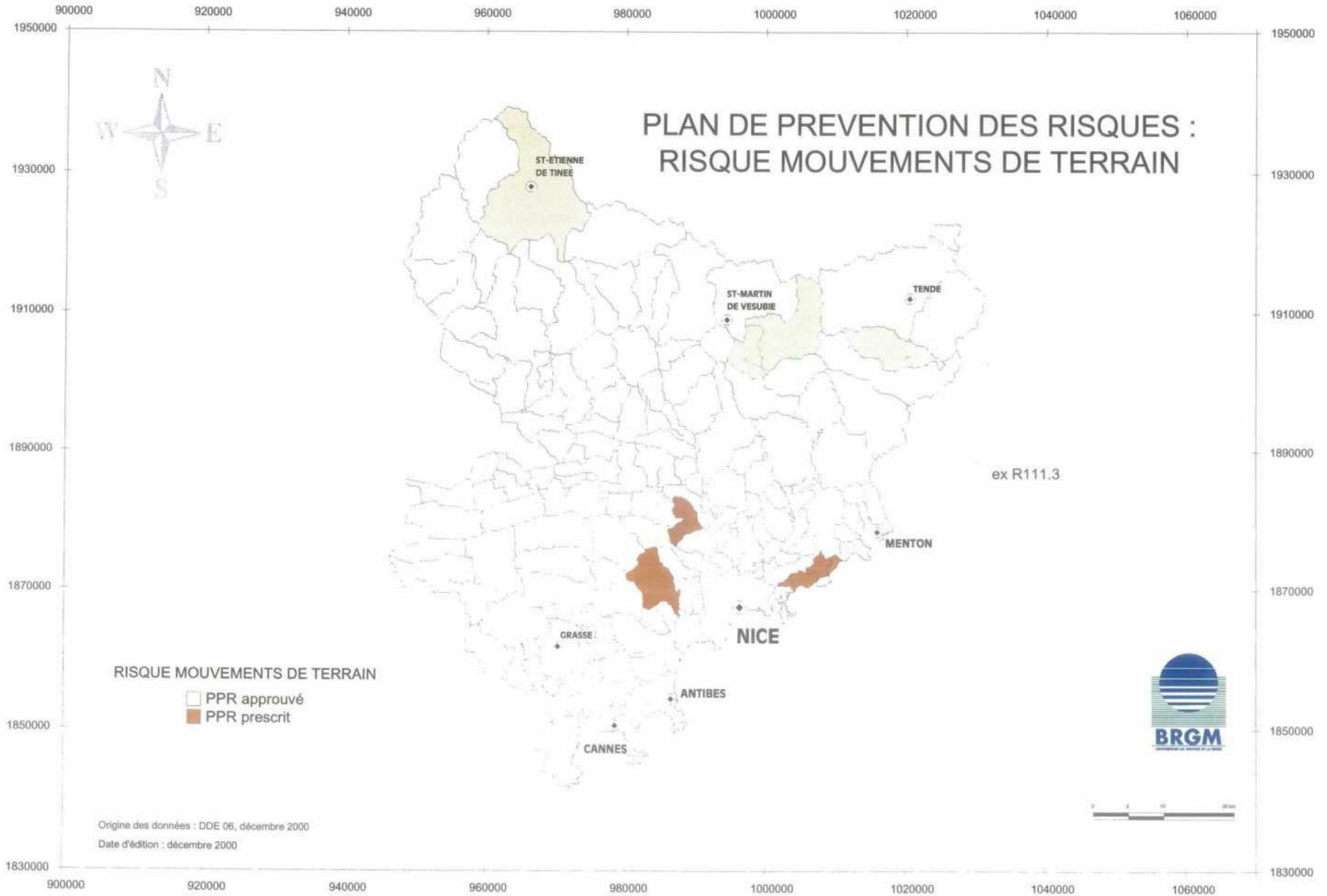
SYNTHÈSE

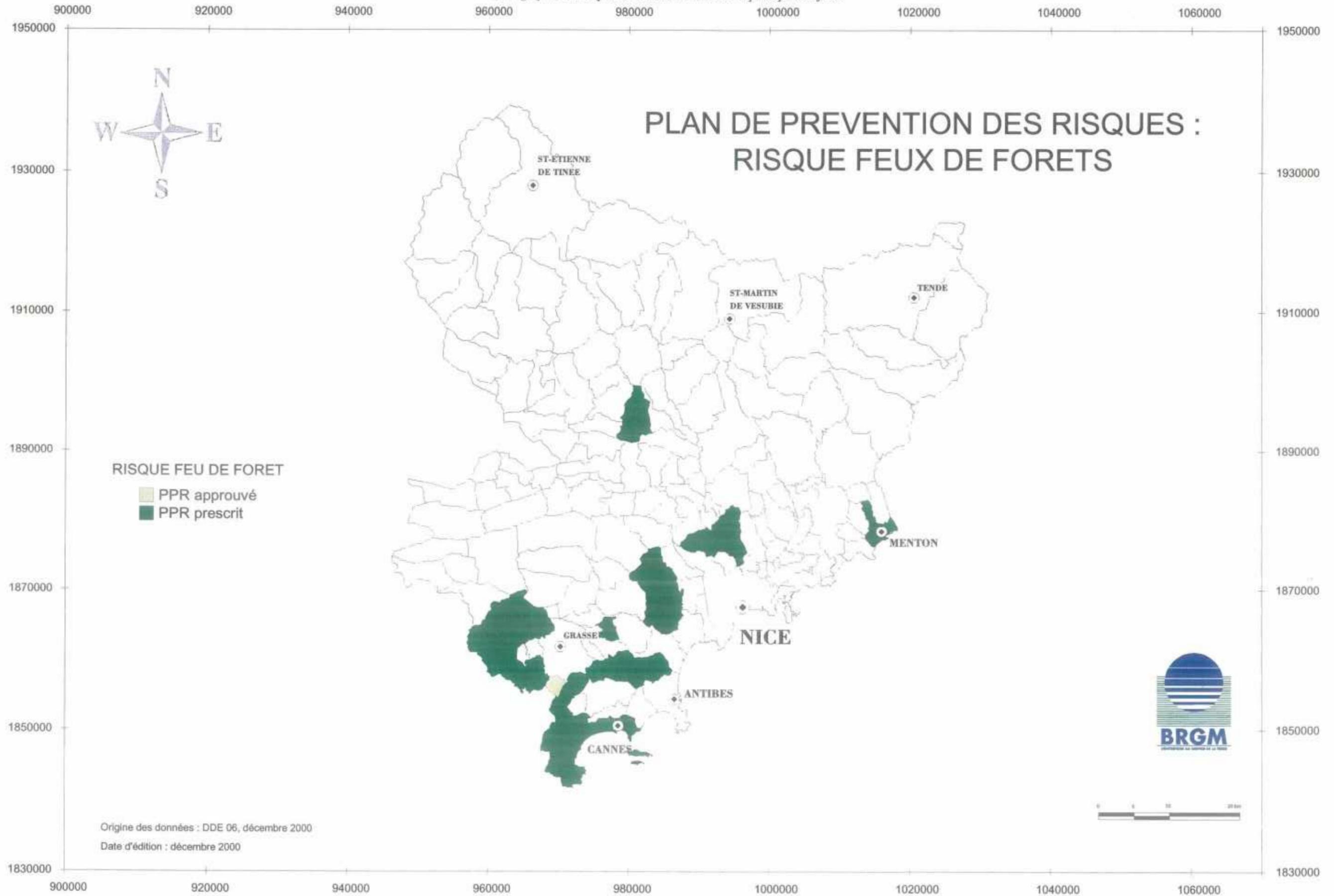
Programme quinquennal (priorité 1)	Type de risque	Nombre de communes	Nombre de PPR	Population couverte (1999)
Programme quinquennal (priorité 1)	I	46	28	497 235
	T	50	51	581 072
	F	50	50	485 687
dont PPR en cours	I	20	5	165 712
	T	15	15	92 081
	F	14	14	81 380
dont PPR approuvés	I	18	17	264 775
	T	17	14+3 ex R111-3	55 457
	F	1	1	2615
Programme ultérieur (priorité 2)	I	9	9	148 157
	T	33	35	404 074
	F	24	24	498 417
Programme total	I	55	37	645 392
	T	83	86	985 146
	F	74	74	984 104

Un PPR peut concerner plusieurs communes (ex : PPR de la Colle-sur-Loup - Villeneuve-Loubet).
 Une commune peut être intéressée par 2 PPR de même risque (ex : St-Etienne-de-Tinée).









*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Zonage sismique

Il existe en France un zonage sismique datant des années 1960 et partiellement actualisé en 1982. C'est le zonage contenu dans les "règles de calcul et de construction parasismique". Ces "règles PS 69/89" ont été abrogées en 1997 et remplacées par les "règles PS 89/92".

Du fait d'une amélioration sensible des connaissances relatives à la sismicité et au contexte sismotectonique et, en raison de l'évolution des principes devant présider l'établissement d'un tel zonage, le **zonage sismique des "règles PS 69/82" a été révisé en 1985** pour donner le **"nouveau zonage sismique de la France"**. Celui-ci devant servir non seulement à l'application des règles parasismiques de construction, mais aussi à la mise en œuvre des Plans d'Exposition aux Risques (PER), aujourd'hui transformés en Plans de Prévention des Risques (PPR).

Ce nouveau zonage distingue 5 zones principales, de sismicité croissante :

- **zone 0** sismicité négligeable ; règles non obligatoires.

- **zone I** sismicité faible (pas de $I > VIII$, $T_{VIII} > 250$ ans, $T_{VII} > 75$ ans) ; subdivisé en deux sous zones:

zone Ia sismicité très faible (mais non négligeable) : pas de $I > VIII$ connu dans la province sismotectonique, déformations tectoniques récentes (plio-quaternaires, -5,3 Ma à Actuel) faibles, zone de transition avec la zone 0.

zone Ib reste dans la zone I.

- **zone II** sismicité moyenne : $I > VIII$ ou $T_{VIII} 250$ ans et $T_{VII} 75$ ans.

- **zone III** sismicité forte. Zone réservée aux Antilles, le contexte sismique étant différent.

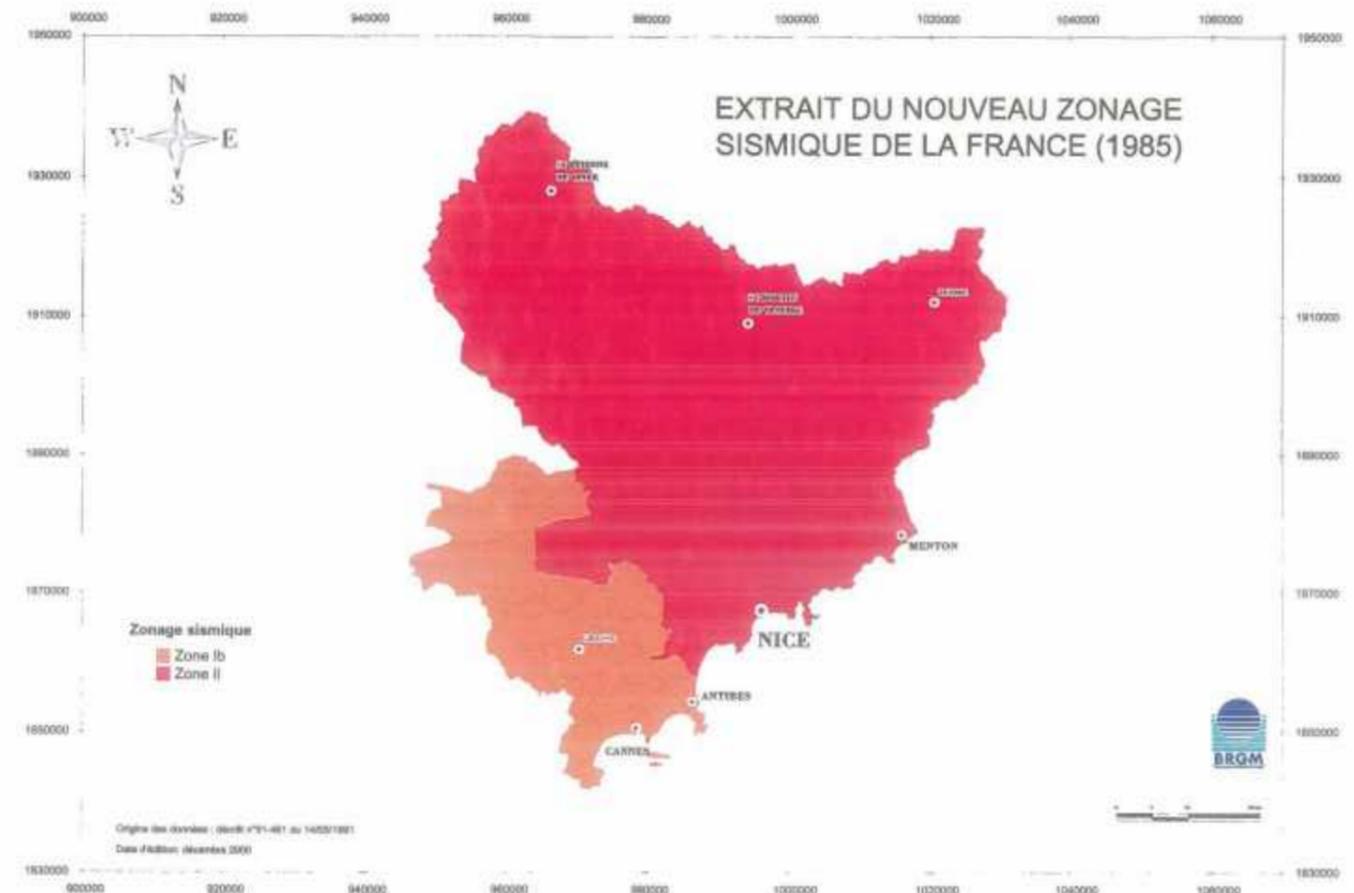
La carte présentée dans le nouveau zonage sismique de la France correspond à un zonage administratif. Effectué pour des raisons de commodité liées à la mise en œuvre du règlement, celui-ci correspond à une adaptation du contour des zones définies par le zonage physique (zonage sismique et sismotectonique) à celui de circonscriptions administratives, en l'occurrence les cantons.

COMMENTAIRE DE LA CARTE DU ZONAGE SISMIQUE DE LA FRANCE (1990) :

Fichier document (script de composition cartographique) : *Zonage_sismique_06.WOR*

Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Administrations_Collectivites_Etat_06, ZONSIS06, Administrations_Collectivites_06, Logo, masque06.

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la catégorie dite "à risque normal", le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, présente la répartition des départements, des arrondissements et des cantons (par référence au découpage administratif valable au 1er janvier 1989) entre les 5 zones de sismicité définies par le nouveau zonage de 1985. La carte du nouveau zonage sismique relatif au département des Alpes-Maritimes a été faite à partir de la liste présentée dans le décret n° 91-461 et à partir du découpage cantonal du département valable au 1er janvier 1989, découpage fourni par l'INSEE (Code officiel géographique, 1985 et 1990, des Alpes-Maritimes).



*Les risques naturels dans les Alpes Maritimes.
Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux.*

Proposition d'identification de bassins de risques

Identification des bassins de risques

DEFINITION D'UN BASSIN DE RISQUES

Un bassin de risques est défini par une zone géographique regroupant plusieurs communes soumises à des risques naturels qui peuvent être les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les feux de forêts ou les avalanches. Ce bassin est caractérisé par un certain nombre d'enjeux importants (population, voies de communication...) qui, confrontés aux différents aléas, en font une zone particulièrement vulnérable.

Généralement, un bassin de risques reprend les caractéristiques du milieu physique, comme c'est le cas ici dans les Alpes Maritimes où hormis les bassins de la zone côtière, l'ensemble des bassins de risques sont délimités par les contours des bassins versants des principaux cours d'eau du département : le Var, la Tinée, la Vésubie et la Roya par exemple.

PROPOSITION D'IDENTIFICATION DE BASSINS DE RISQUES, CARTOGRAPHIE

Parmi les six départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur, celui des Alpes Maritimes est probablement celui qui est le plus exposé aux risques naturels dans la mesure où l'ensemble des communes est exposé à au moins un aléa, très souvent deux (mouvements de terrain et séismes) voir trois ou quatre.

Sur le plan physique et socio-économique, on identifie dans le département deux grandes entités que l'on peut subdiviser en différents bassins et sous bassins en fonction de l'importance combinée des différents aléas et des enjeux :

1- L'ensemble de la **zone côtière** du département est caractérisée par des enjeux très importants liés à la forte densité de population, à la concentration des réseaux et à l'activité économique. On peut la subdiviser en trois entités :

- la **zone côtière Ouest** est caractérisée, dans les zones concernées par les risques d'inondation, séismes et feux de forêts, par un aléa fort. L'aléa mouvements de terrain est qualifié de moyen à fort ;
- la **zone côtière Est** est caractérisée par un aléa sismique moyen, et un aléa inondation, mouvements de terrain et feux de forêts fort ;
- la **basse vallée du Var** séparant les deux zones côtières est marqué par un aléa inondation très fort.

2- L'ensemble de la **partie montagnaise** du département représente environ deux tiers de la superficie. D'une façon générale, la densité de population est faible, l'économie est d'origine rurale mais très fortement nuancée et marquée par les activités liées au tourisme. L'habitat est dispersé et caractérisé souvent par un seul accès aux villages et hameaux très vulnérables. On peut subdiviser la zone en trois entités :

- La **vallée de la Roya** est caractérisée par un relief très escarpé et un accès unique très vulnérable aux zones habitées. En ce qui concerne la qualification de l'aléa et dans les zones concernées, l'aléa mouvements de terrain, séismes, feux de forêts et avalanches est fort, et l'aléa inondation a été qualifié de moyen. L'axe international reliant la France à l'Italie en fait un bassin de risque important en terme de voies de communication.

- La **zone Alpine nord**, qui peut elle même être subdivisée en bassins du **Haut Var**, **Tinée** et **Vésubie**. La densité de population y est généralement faible (inférieure à 100 hab./km²) mais ces bassins sont marqués par des accès uniques aux zones habitées très vulnérables. Dans les zones concernées par les risques mouvements de terrain et avalanches, l'aléa est fort. Il est moyen en ce qui concerne les inondations et faible pour les séismes ;
- La **montagne du Cheiron**, appartenant à la **zone subalpine**, et dont la nature géologique est à dominante calcaire, montre un régime climatique différent (pluies et températures). Dans les zones concernées, l'aléa sismique a été qualifié de faible, l'aléa inondation de moyen, et l'aléa mouvements de terrain et feux de forêts de moyen à fort.

Le tableau ci-dessous reprend les définitions et les justifications des bassins de risque dans les Alpes Maritimes :

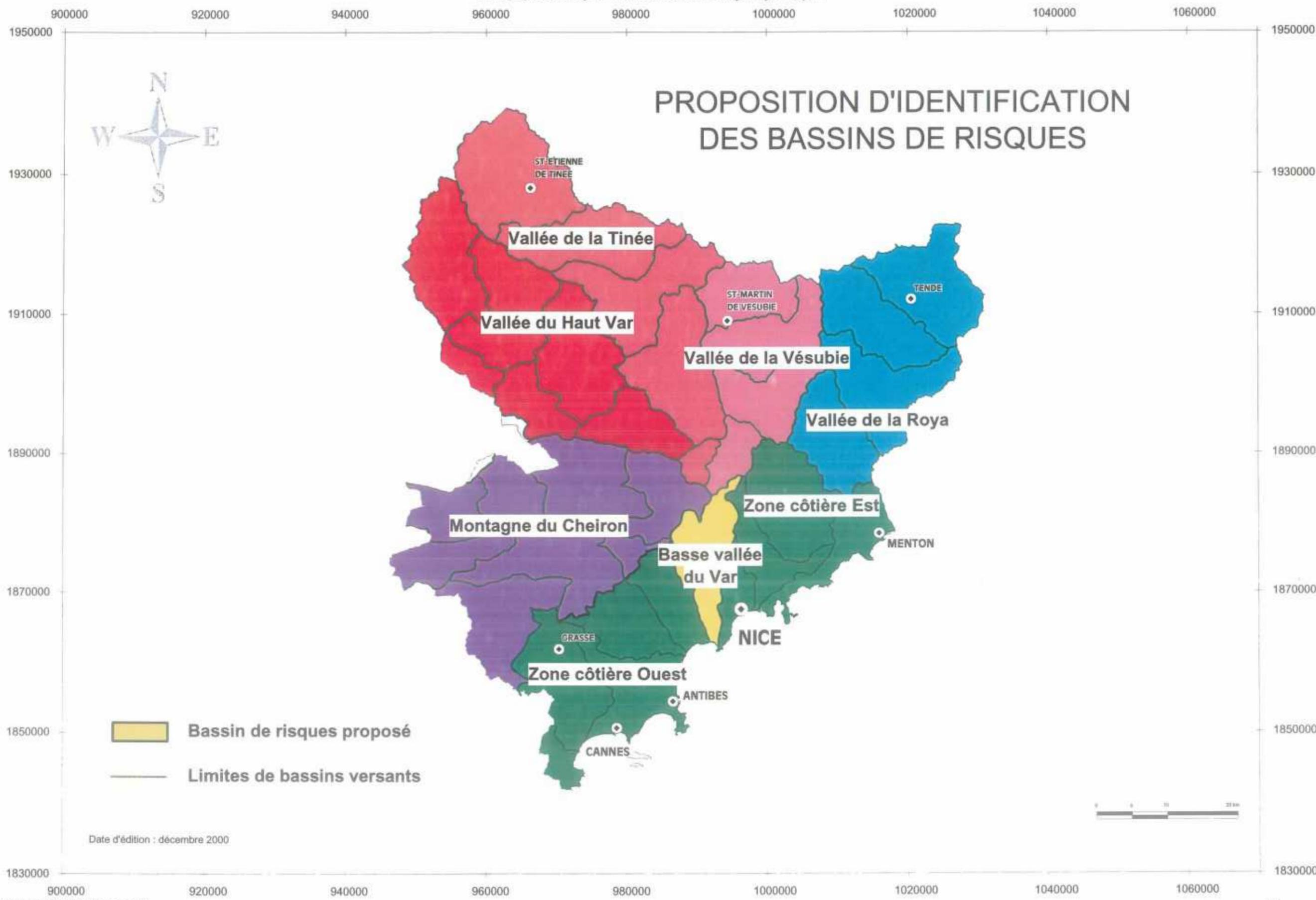
Bassins	Crues *	Mouvements de terrain *	Séismes *	Feux de forêt *	Avalanches *	Densité population	Voies communication	Autres
Zone côtière	Est	Fort Paillon	Aléa fort	Moyen intensité max. VI à VIII	Aléas fort			
	Ouest	Fort Siagne	Aléa moyen A fort	Fort intensité max. VI à IX	Aléa fort			
Basse vallée du Var		Très fort		Fort intensité max. VIII à IX	Aléa fort			
Zone montagnaise								
Vallée de la Roya		Moyen	Aléa fort	Fort Intensité max. VIII à IX	Aléa fort	Aléa fort au nord	Importantes Route et voie très vulnérables	Axe international France/Italie
Zone alpine nord		Moyen Haut Var, Tinée, Vésubie	Aléa moyen A fort	Faible Intensité max. VII à inf. à VI	Aléa faible à moyen	Aléa fort au nord	Moyenne Mais souvent un seul accès aux zones habitées très vulnérable	Vallées isolées dépendant d'un seul accès le plus souvent
Zone subalpine (Montagne du Cheiron)		Moyen Esteron	Aléa moyen A fort	Faible Intensité max. VII à inf. à VI	Aléa moyen A fort		Moyenne Mais souvent un seul accès aux zones habitées très vulnérable	

* Qualification de l'aléa dans les zones concernées, cartographiées dans les documents réglementaires (DCS, PPR...), ne tenant pas compte des zones non exposées.

COMMENTAIRE DE LA CARTE D'IDENTIFICATION DES BASSINS DE RISQUES :

Fichier document (script de composition cartographique) : Bassins_Risques_06.WOR

Carte réalisée avec les couches : Cadre06, Villes06, Logo, Masque06, BVVésubie, BVRoya, BVTinée, BVVar, BVHautVar, MontCheiron, ZoneCotiere, Bassins_Versants_06.



Date d'édition : décembre 2000

BRGM
SERVICE DES ACTIONS REGIONALES
Service géologique régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
BP168 - 13276 MARSEILLE Cedex 09 - France - Tél : 04.91.17.74.77. Fax : 04.91.17.20.40.

Les risques naturels dans les Alpes-Maritimes
Cartographie des risques - Phénomènes naturels
et principaux enjeux

Notice de la Base

Rédigé sous la responsabilité de
G. Gonzalez et N. Marçot

juin 2001

BRGM/RP 50186 FR



Mots clés : Inventaire, cartographie, phénomène naturel, enjeu, risque naturel, système d'informations géographiques, Alpes-Maritimes (France)

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

G. Gonzalez. N. Marçot (2001) – Les risques naturels dans les Alpes-Maritimes. Cartographie des risques - Phénomènes naturels et principaux enjeux. Notice de Base. Rapport BRGM/RP-50186-FR, juin 2001. 97 pages.

PREAMBULE

Dans le cadre de la connaissance et de la prévention des risques naturels, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a confié au BRGM la réalisation "d'Inventaires départementaux des phénomènes naturels majeurs et des enjeux".

L'objectif de cette opération consiste à établir un état des connaissances relatif aux :

- phénomènes naturels, il s'agit des événements et de la connaissance des aléas (inondations, sismicité, mouvements de terrain, feu de forêt et avalanches s'il y a lieu) ;
- enjeux en terme de risques liés aux populations, à l'urbanisation ainsi qu'aux infrastructures et réseaux exposés aux aléas naturels ;
- à l'état d'avancement des mesures liées à la mise en œuvre de la réglementation pour la prévention des risques naturels. Il s'agit pour l'essentiel de l'élaboration des Dossiers Communaux Synthétiques (DCS) ainsi que des Plans de Prévention des Risques (PPR) ;
- à la définition de zones homogènes en terme d'aléas et d'enjeux, « bassins de risques », sur lesquels il convient d'améliorer les connaissances pour déterminer les actions préventives.

L'ensemble des informations collectées et numérisées dans le cadre de cette opération, les bases de données et les cartes vectorisées ont été constituées en Système d'Information Géographique cohérent.

La structure SIG est la même pour l'ensemble des départements traités, ce qui rendra possible la fusion des systèmes pour une restitution à l'échelle régionale.

L'inventaire des phénomènes naturels et des enjeux du département des Alpes Maritimes a été cofinancé par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le BRGM sur des fonds propres du service public.

Le rapport établi à l'issue de l'opération comporte deux volumes :

- les documents cartographiques, sous forme d'atlas, qui synthétisent les données recueillies et mises en forme ;
- la présente notice descriptive du SIG qui a été constituée pour l'exploitation de l'ensemble des informations.

NOTICE DE LA BASE :

Inventaire pour la cartographie des risques
du département des Alpes-maritimes :

Partie 1 - Structure de la base risques (p. 1)

Partie 2 - Fiches descriptives des fichiers (p. 32)

Partie 3 - Composition cartographique sous MapInfo (p. 116)

PARTIE 1

STRUCTURE DE LA BASE RISQUES

La base "Risques" de l'inventaire des risques naturels du département des Alpes-maritimes a été structurée de façon à être compatible avec les bases existantes telles Corine Land Cover, BD Carto, Cadepaca, etc.

La structure qui a été adoptée, voir figure ci-après, permet :

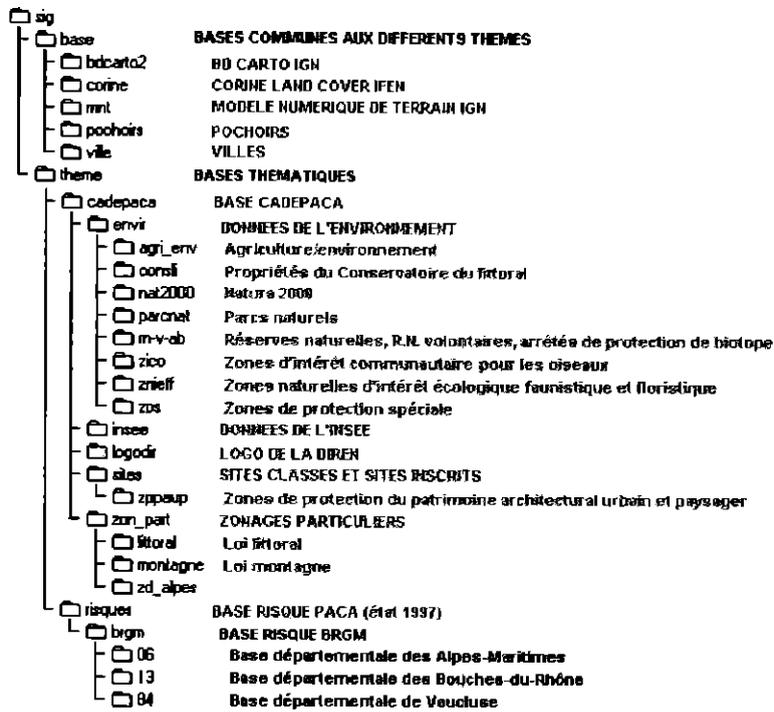
- d'éviter les redondances de fichiers,
- de faciliter les mises à jour,
- d'identifier sans ambiguïté les différentes bases qui la composent.

La base générale appelée SIG se subdivise en deux grands ensembles :

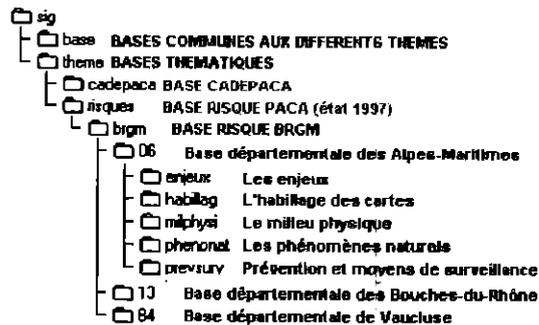
- le premier comprenant les bases communes aux différents thèmes (bases de l'IGN, de l'IFEN,...)
- le deuxième les deux bases thématiques que sont Cadepaca et la "base Risques"; la base BRGM (c'est-à-dire gérée par le BRGM) étant un des éléments de cette base.

*Inventaire pour la cartographie des risques du département des Alpes-Maritimes :
Notice de la base - Composition cartographique sous Mapinfo*

STRUCTURE DE LA BASE SIG



STRUCTURE DE LA BASE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES



PARTIE 2 :

FICHES DESCRIPTIVES DES FICHIERS

LISTE DES FICHIERS INTEGRES DANS LA BASE

HABILLAGE

<i>CADRE06</i>	10
<i>LOGO</i>	10
<i>MASQUE06</i>	10

MILIEU_PHYSIQUE

<i>COMIGN06</i>	12
<i>ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06</i>	13
<i>ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06</i>	14
<i>TRONCON_RIVIERES_06</i>	15
<i>VILLES06</i>	16
<i>LITHOLOGIE_06</i>	17
<i>BASSINS_VERSANTS_06</i>	18
<i>OCCUPATION_SOL_06</i>	19

PHENOMENES_NATURELS_ET_ALEAS

<i>RISQUES_POTENTIELS_06</i>	21
<i>CRUES_HISTORIQUES_06</i>	22
<i>INONDATIONS_06</i>	23
<i>SISMICITE_HISTORIQUE_06</i>	24
<i>SISMICITE_INSTRUMENTALE_06</i>	25
<i>SEISMES_RESENTIS_PAR_COMMUNE_06</i>	26
<i>MOUVEMENTS_TERRAIN_06</i>	27
<i>ALEA_MVT_06</i>	29
<i>FEUX1_PROMETHEE_06</i>	30
<i>FEUX2_PROMETHEE_06</i>	31
<i>ALEAS_ALEAS_FEUX_FORET_06</i>	32
<i>ALEA_ALEAS_AVALANCHES_06</i>	33

ENJEUX

<i>POPULATION_06_1999_INSEE</i>	35
<i>ETABLISSEMENTS_RECEVANT_PUBLIC_06_06</i>	36
<i>CAMPINGS_06</i>	37
<i>REFUGES_06</i>	38
<i>STATIONS_EPURATION_COMMUNALE_06</i>	39
<i>CENTRE_ENFOUISSEMENT_TECHNIQUE_06</i>	40
<i>TRONCONS_VOIES_FERREES_06</i>	41
<i>GARES_06</i>	42
<i>TRONCONS_ROUTES_06</i>	43
<i>ALIMENTATION_EAU_POTABLE_06</i>	44
<i>RESEAU_ELECTRIQUE_06</i>	45
<i>SYSTEMES_AQUIFERES_06</i>	46
<i>POINTS_EAU_06</i>	47

AOC_VIGNOBLES_06.....	48
ZNIEFF_PONCTUELLES_06.....	49
ZNIEFF_TYPE_I_06.....	50
ZNIEFF_TYPE_II_06.....	51
ZICOPAP.....	52
ESPECES_VEGETALES_REMARQUABLES_06.....	53
FRAYERES_TRUITES_06.....	54
CONSERVATOIRE_LITTORAL_06.....	55
ARRETE_BIOTOPE_06.....	56
VALONS_OBSCURS_06.....	57
PARCS_NATURELS_06.....	58
ZPPAUP_06.....	59
ZPSPACP.....	60
MONUMENTS_HISTORIQUES_06.....	61
PERIMETRE_SERVITUDE_MONUMENTS_.....	62
HISTORIQUES_06.....	62
SIPPACA.....	63
SCPPACA.....	64
SIPACA.....	65
SCPACA.....	66
PEUPEMENT_PORTE_GRAINE_06.....	67

PREVENTION_SURVEILLANCE

STATION_HYDROMETRIQUE_DIREN_06.....	69
RESEAU_SISMIQUE_PACA.....	70
POSTE_METEO_FRANCE_2000_06.....	71
TOUR_DE_GUET.....	97

DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES (DCS) ET PLANS DE PREVENTION DES RISQUES (PPR)

DCS_INONDATION_06.....	74
DCS_MVT_SEISME_06.....	75
DCS_MVT_06.....	76
DCS_FEUX_06.....	77
DCS_ALEAS_AVALANCHES_06.....	78
PPR_INONDATION_06.....	79
PPR_MVT_SEISME_06.....	80
PPR_MVT_06.....	81
PPR_FEUX_06.....	82
ZONAGE_SISMIQUE_06.....	83

IDENTIFICATION DES BASSINS DE RISQUES

BVVESUBIE.....	85
BVROYA.....	86
BVTINEE.....	87
BVVAR.....	88
BVHAUTVAR.....	89
MONTCHEIRON.....	90
ZONECOTIERE.....	91

**HABILLAGE
(HABILLAGE DES
CARTES)**

CADRE06

CADRE GEOREFERENCE

ATTRIBUTS	DEFINITION
ID	Identifiant

Source :

- Fichier BRGM

LOGO

LOGO DU BRGM

Source :

- Fichier BRGM

MASQUE06

MASQUE CARTOGRAPHIQUE POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
ID	Identifiant

Source :

- Fichier BRGM

MILIEU _PHYSIQUE

COMIGN06

COMMUNES DU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NUM_REGION	Numéro de la région
NOM_REGION	Nom de la région
NOM_DEPT	Nom du département
NUM_DEPT	Numéro du département
NOM	Nom de la commune
NUMERO	Numéro de la commune
AREA	Superficie de la commune
ARROND	Numéro d'arrondissement
CANTON	Numéro du canton
STATUT	Numéro de statut
Origine Montagne	Origine des données
Date maj montagne	Date de mise à jour
MONTAGNE	Commune de montagne

Source :

- DDE06 (03-97)

ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie de la commune
PERIMETER	Périmètre
ID_COM	Identifiant de la commune
NOM	Nom de la commune
INSEE	Numéro insee
STATUT	Numéro de statut
SURFACE	Surface de la commune
POPU	Population de la commune
NUM_CAN	Numéro du canton
NUM_ARR	Numéro de l'arrondissement
NOM_DEPT	Nom du département
NUM_DEPT	Numéro du département
NOM_REGION	Nom de la région
NUM_REGION	Numéro de la région
LITT	Littoral
MONT	Montagne
FEU06PROMETHEE	Commune ayant été parcourue par un feu entre 5 et 50 ha ou supérieur à 50 ha

Source :

- DDE06 2000

ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DE L'ETAT ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
LENGHT	Longueur
ID LIM	Identifiant
PRECIS	Précision
TYPE	Type

Source :

- DDE06 2000

TRONCON_RIVIERES_06

TRONÇONS DE RIVIERES DANS LES ALPES MARITIMES

COUCHE DE LIGNES

ATTRIBUTS	DEFINITION
LENGHT	Longeur
ID_TRHYD	Identifiant
ETAT	Etat du tronçon
LARGEUR	Largeur du tronçon
NATURE	Nature
NAVIGAB	Tronçon naviguable ou pas
POSITION	Position
NOMJECTRO	Nom
NOMTRO	Nom du tronçon
ID_SOM_I	Identifiant
ID_SOM_F	Identifiant
SENS	sens
NOMJECCDO	
NOMCDO	

Source :

- IGN BDCarto (1999)

VILLES 06

VILLES DU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
ID	Identifiant

Source :

- Fichier BRGM

LITHOLOGIE_06

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Lithologie
LITHOLOGIE	nom de la formation lithologique
LABELGEOL	Code de la formation lithologique
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- BRGM/SGR/PAC, 1997.

BASSINS_VERSANTS_06

LIMITE DES BASSINS VERSANTS

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)

OCCUPATION_SOL_06

TYPE OU MODE D'OCCUPATION DU SOL

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
CODE2	Code
NOMENCLATURE	Type ou mode d'occupation du sol
ORGA_SOURCE	Origine de la donnée

Source :

- UE-IFEN, DDE (1987)

PHENOMENES_NATURELS_ET_ALEAS

RISQUES_POTENTIELS_06

RISQUE POTENTIEL PAR COMMUNE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Prioritaire	Bassin prioritaire de risque
Communal	Dossier communal synthétique
Inondation	Atlas inondation
Avalanche	Carte Avalanche
Spécifique	Etude spécifique
Réglementaire	Traduction réglementaire du risque
Conservatoires	Mesures conservatoires R111.2
cours	Actions en cours
Prescrit	PPR prescrit
Approuvé	PPR approuvé
Responsable	Service responsable
Date MAJ	Date de mise à jour
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE06 (décembre 2000)

CRUES_HISTORIQUES_06

CRUES HISTORIQUES RECENSEES DEPUIS 1881

ATTRIBUTS	DEFINITION
Date MAJ	Date de mise à jour des données
Origine	Origine des données
Nature	Nature de la donnée
Département	Nom du département
Code INSEE	Code INSEE de la commune
Nom de la commune	Nom de la commune
Type d inondation	Type d'inondation
Nom_s_du_des_cours_d_eau	Nom du ou des cours d'eau concernés
Affluent du	Affluent du cours concerné
Crue historique 1	Première crue historique
Crue historique 2	Deuxième crue historique
Crue historique 3	Troisième crue historique
Crue historique 4	Quatrième crue historique
Crue historique 5	Cinquième crue historique
Crue historique 6	Sixième crue historique
Crue historique 7	Septième crue historique
Crue historique 8	Huitième crue historique
Crue historique 9	Neuvième crue historique
Crue historique 10	Dixième crue historique
Crue historique 11	Onzième crue historique
Crue historique 12	Douzième crue historique
Crue historique 13	Treizième crue historique
Date de la dernière crue	Date de la dernière crue historique recensée
Nombre_de_crues	Nombre total de crues recensées depuis 1881

Source :

- Atals des zones inondables – DDE 06 (1995 réactualisé 1996)

INONDATIONS_06

ATLAS DES ZONES INONDABLES : ZONAGE DES CRUES EXCEPTIONNELLES MILLENAIRES DANS LES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
commentaire	Commentaires
Nature	Nature de la donnée
Numéro versant age	Numéro
Origine données	Origine des données
Echelle saisie	Echelle de saisie
Date MAJ	Date de mise à jour
Area	Superficie
Perimeter	Périmètre
Riski#	
Riski id	

Source :

- DDE 06 (1995)

SISMICITE_HISTORIQUE_06

INTENSITES EPICENTRALES MAXIMALES RESENTIES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Sismicité historique
NUMEVT	Numéro d'identification dans le fichier SIRENE
DATE	Date de l'évènement
QLOC	Qualité de la localisation épicentrale selon le fichier BRGM : <i>A, B, C : épicentre déterminé d'après une carte macrosismique avec des isoséistes plus ou moins bien définis.</i> A : localisation fiable ; aire pléistosséiste bien circonscrite B : localisation fiable ; aire pléistosséiste moyennement circonscrite C : localisation assez fiable ; aire pléistosséiste non totalement circonscrite <i>D, E : épicentre déterminé sans pouvoir tracer d'isoséiste (données ponctuelles en nombre insuffisant)</i> D : localisation présumée (fiable)
LOCALISATION	Bonne ou moyenne
X	Coordonnée en Lambert 2E
Y	Coordonnée en Lambert 2E
QUAL_INTENSITE	Qualité de l'intensité épicentrale A : très fiable B : fiable C : peu fiable, à préciser I : information isolée
INTENSITE	Intensité
CL_INTENSITE	Classe d'intensité
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
INTENSITE	Valeur de l'intensité épicentrale

Source :

- Fichier BRGM, CEA, EDF (SIRENE) (2000)

SISMICITE_INSTRUMENTALE_06

MAGNITUDE MESUREE A L'EPICENTRE DU SEISME

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
Date	Date de l'événement (JJ/MM/AA)
Département	Numéro du département
X	Coordonnée en Lambert 2 E
Y	Coordonnée en Lambert 2 E
Profondeur en km	Profondeur focale en kilomètres
Magnitude	Valeur de la Magnitude
Précision	Précision P : Précis (surface de l'ellipse de confiance inférieure à 300 km ²) I : Imprécis (surface de l'ellipse de confiance supérieure à 300 km ²)
Date MAJ	Date de mise à jour
Origine données	Origine des données

Source :

- Fichier BRGM, CEA, EDF (SIRENE) (2000)

SEISMES_RESENTIS_PAR_COMMUNE_06

INTENSITE SISMIQUE MAXIMALE RESSENTIE SUR LES COMMUNES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
INSEE	Numéro INSEE de la commune où est recensée l'observation
DATE	Date (jour, mois, année)
Q_I_EPICENTRE	Qualité de la localisation épacentrale selon le fichier BRGM : <i>A, B, C : épacentre déterminé d'après une carte macrosismique avec des isoséistes plus ou moins bien définis.</i> A : localisation fiable ; aire pléistoséiste bien circonscrite B : localisation fiable ; aire pléistoséiste moyennement circonscrite C : localisation assez fiable ; aire pléistoséiste non totalement circonscrite <i>D, E : épacentre déterminé sans pouvoir tracer d'isoséiste (données ponctuelles en nombre insuffisant)</i> D : localisation présumée (fiable) E : localisation arbitraire (peu fiable) I : information isolée
I_EPICENTRE	Intensité épacentrale
COMMUNE	Commune
Q_I_OBSERVEE	Qualité de l'observation sur la commune : A : très faible B : Fiable C : peu fiable
I_OBSERVEE	Valeur de l'intensité observée sur la commune
ORIGINE_DONNEES	Origine des données
DATE_MAJ	Date de la dernière mise à jour

Source :

- Fichier BRGM, CEA, EDF (SIRENE) (1997)

MOUVEMENTS_TERRAIN_06

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE TERRAIN CONNUS, PAR NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Nature du phénomène
R Guide xCoord	
R Guide yCoord	
Numéro complet	Numéro de recensement du phénomène
Type de mouvement	Type de mouvements de terrain
Code Département	Numéro du département
Département	Nom du département
Commune	Nom de la commune
R Guide xCoord1	
R Guide yCoord1	
Date début	Date du début du phénomène
Préc Date Déb	
Volume	Volume de matériel en mouvement
Coût	Coût
Stratigraphie	Stratigraphie concernée par le mouvements de terrain
Lithofacies	Faciès lithologique concerné
Origine Anthropique	Origine anthropique du phénomène OUI / NON
Nb Mort Direct	Nombre de morts directement liés au phénomène
Nb Blessé Direct	Nombre de blessés directement liés au phénomène
Date Saisie	Date de la saisie des données
Id Mvt	Numéro d'identité du mouvements de terrain
Ancien Id Mvt	Ancien numéro d'identité
Organisme	Organisme à l'origine de l'étude
Num INSEE	Numéro INSEE de la commune affectée
Lieu Dit	Lieu-dit affecté
Com Lieu	Nom de la commune où a eu lieu le phénomène
Type Mvt	Type de mouvements de terrain
Fiabilité	Fiabilité
Date Deb Mvt	Date du début du mouvement
Num IGN	
Nom Carte	
Type Coord	Type de coordonnées de référence
xSaisi	Coordonnée de saisie en X
ySaisi	Coordonnée de saisie en Y
Préc XY	Précision de la saisie en XY
Altitude	Altitude
Préc Z	Précision en Z

Origine Effondrement	Origine de l'effondrement
Com Géologie	Commentaires sur la géologie
PV Total	
Mode Phi Prime	
D50	
Proba Terrassement	Probabilité de terrassement
Proba Vibration	
Proba Fuite Eau	
Proba Surcharge	
Proba Pompage	
Origine Naturelle	Origine naturelle du phénomène OUI / NON
Proba Pluie	Pluie à l'origine du phénomène
Proba Fonte	Fonte des neiges à l'origine du phénomène
Proba Erosion	Erosion à l'origine du phénomène
Proba Séisme	Séisme à l'origine du phénomène
Embacle	
Autre Mvt Induit	Autre mouvement induit
Autre Phén Induit	Autre phénomène induit
Exist Mort Direct	Existence de morts directs OUI / NON
Exist Mort Indirect	Existence de morts indirects OUI / NON
Nb Mort Indirect	Nombre de morts indirects
Exist Blessé Direct	Existence de blessés directs OUI / NON
Exist Blessé Indirect	Existence de blessés indirects OUI / NON
Nb Blessé Indirect	Nombre de blessés indirects
Nb Expertise	Nombre d'expertises réalisées
Nb Ensemble	
Nb Phénomène	
Nb Essai	
Nb Modélisation	
Evacuation	
Nb Evacuation	Nombre d'évacuations
Périmètre	Durée du périmètre de protection
Fermeture	Fermeture du site
Quelle Voie	Voie de circulation affectée
Requérant	
Type tribunal	
Lieu tribunal	
Année tribunal	
Date Maj	
Code	
Coordonnée	
Géologie	
Description	Description du phénomène
Commentaires	Commentaires

Source :

- BRGM / LCPC (1999)

ALEA_MVT_06

CARTOGRAPHIE DE L'ALEA MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
Nom commune	Nom de la commune
Origine données	Origine des données
Echelles saisie	Echelle de saisie
Date MAJ	Date de mise à jour

Source :

- DDE 06 (2000)

FEUX1_PROMETHEE_06

COMMUNES AYANT ETE TRAVERSEES PAR AU MOINS UN FEU DE 5 A 50 HA

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
ANNEE	Année du feu de forêts
DEPARTEMENT	Nom du département
NATURE	Nature du feu
NUM FEU	Numéro du feu
CODE INSEE	Code INSEE de la commune
MOIS	Mois
DFCI	Numéro de la piste DFCI
LIEU DIT	Lieu-dit
SUPER HA	Superficie en hectares
Origine donnée	Origine des données
Date MAJ	Date de la dernière mise à jour

Source :

- Préfecture de Région (1998)

FEUX2_PROMETHEE_06

COMMUNES AYANT ETE TRAVERSEES PAR AU MOINS UN FEU SUPERIEUR A 50 HA

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
ANNEE	Année du feu de forêts
DEPARTEMENT	Nom du département
NATURE	Nature du feu
NUM_FEU	Numéro du feu
CODE_INSEE	Code INSEE de la commune
MOIS	Mois
DFCI	Numéro de la piste DFCI
LIEU_DIT	Lieu-dit
SUPER_HA	Superficie en hectares
Origine donnée	Origine des données
Date_MAJ	Date de la dernière mise à jour

Source :

- Préfecture de Région (1998)

ALEAS_ALEAS_FEUX_FORET_06

CARTOGRAPHIE DE L'ALEA FEUX DE FORETS DANS LES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
Nom	Nom de la commune
Origine données	Origine des données
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelles saisie	Echelle de saisie

Source :

- DDE 06 (2000)

ALEA_ALEAS_AVALANCHES_06

CARTOGRAPHIE DE L'ALEA AVALANCHE SUR LA COMMUNE DE TENDE DANS LES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
Nom commune	Nom de la commune
Origine données	Origine des données
Echelles saisie	Echelle de saisie
Date MAJ	Date de mise à jour
Area	Superficie de la commune
Perimeter	Périmètre de la commune
Avatende#	
Avatende id	
Tende#	
Tende id	
Id com	
Numero	Numéro de la commune
Statut	
Surface	

Source :

- DDE 06 (2000)

ENJEUX

POPULATION_06_1999_INSEE

DONNEES INSEE RECENSEMENTS 1990 ET 1999

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
Region	Nom de la région
Code INSEE	Numéro de la commune
Commune	Nom de la commune
Double compte en 1999	Double compte 1999
Population comptée à part en 1999	Population à part 1999
Population en 1990	Population en 1990
Population en 1999	Population en 1999
Evolution population 90 99	Evolution de la population entre 1990 et 1999
SUPERFICIE KM ²	Superficie en km ²
DENSITE en 90	Densité au km ² en 1990
DENSITE en 99	Densité au km ² en 1999
Population résidences principales 99	Population dans les résidences principales en 1999
Population sans double co	Population sans double compte 99 (def)
Population sans double co 2	Population sans double compte 90 (def)
Population totale en 1990	Population totale en 1990
Population totale en 1999	Population totale en 1999
Nombre de logements en 1999	Nombre total logements 99 (prov)
Nombre moyen de personnes par logements	Nombre moyen de personnes par logements
Nombre de logements occasionnels	Nombre logements occasionnels 99 (prov)
Nombre de résidences principales	Nombre résidences principales 99
Nombre de résidences secondaires	Nombre résidences secondaires 99
Nombre de logements vacants en	Nombre logements vacants 99 (prov)
Population comptée à part 2	Population à part
Population des collectivités e	Population des collectivités
Population des habitations mobiles	Population dans habitations mobiles
Canton ou pseudo canton	Code canton
Arrondissement	Code arrondissement
Département	Numéro du département
Unité urbaine 82	Code unité urbaine en 1982
Unité urbaine 90	Code unité urbaine en 1990
Zone_d_emploi_82	Code zone d'emploi en 1982 9331 : Cannes/Antibes 9332 : Menton 9333 : Nice
Zone d emploi 94	Code zone d'emploi en 1994

Source :

- INSEE, 1999

ETABLISSEMENTS_RECEVANT_PUBLIC_06_06

ERP DANS LES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
GCIdentifier	Identifiant
Nom	Nom
Longueur Spécifique	
Vitesse Spécifique	
Champ Graphe	
Longueur Spécifique 2	
Vitesse Spécifique 2	
Num erp	Nom de l'établissement
numero	

Source :

- SDIS 06 (1999)

CAMPINGS_06

CAMPINGS DES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
GCIIdentif	Identifiant
Nom	Nom
Longueur Spécifique	
Vitesse Spécifique	
Champ Graphe	
Longeur Spécifique 2	
Vitesse Spécifique 2	
nom 2	Nom de l'établissement
numero	
DEPART_NUM	Numéro du département
COMMUNE_CODE	Numéro de la commune
ETS RAISON SOCIALE	Raison sociale de l'établissement
ETS TEL_NUM	Numéro de téléphone de l'établissement
ETS EFFECTIF PUB	Effectif public de l'établissement
ETS NB CARAVANES	Nombre de caravanes possibles
ETS NB TENTES	Nombre de tentes possibles
ETS NB AUTOMOBILE	Nombre d'automobiles possibles
ADR_NUM_VOIE	Adresse de l'établissement
VOIE_CODE	Numéro de la voie
VOIE_LIB	Libellé de la voie
ADR_CODE_POSTAL	Code postal
forets	Forêt OUI / NON
riviere	rivière OUI / NON
falaise	falaise OUI / NON
mer	mer OUI / NON
neige	neige OUI / NON
ets_indus	Etablissement industriel OUI / NON
surplomb rte	Surplombe la route OUI / NON
surplomb falaise	Surplombe la falaise OUI / NON
autres	Autres remarques
observation	Observations
GCDegreesAngle	

Source :

- SDIS 06 (1999)

REFUGES_06

REFUGES DES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
GCIentifier	Identifiant
Nom	Nom
Longueur Spécifique	
Vitesse Spécifique	
Champ Graphe	
Longeur Spécifique 2	
Vitesse Spécifique 2	
numero	Numéro du refuge
altitude	Altitude du refuge
numero_insee	Numéro de la commune
commune	Nom de la commune
dfci	Code DFCI
IR	
top25	Code carte top25
balise_CG	
sentiers	Numéro du sentier
TPH	Numéro de téléphone du refuge
capacite	Capacité d'accueil
gardiennage	Période de gardiennage
resto_cuisine	Restauration sur place REST / CUISINE
GCDegreesAngle	

Source :

- SDIS 06 (1999)

STATIONS_EPURATION_COMMUNALE_06

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Vallon obscur de Nice
NUMERO_INSEE	Numero insee de la commune
NOM	Nom de la commune
X	Coordonné X
Y	Coordonnée Y
ECHELLE_DE_SAISIE	Echelle de saisie des données
ORIGINE_DONNEES	Origine des données
DATE_MAJ	Date de la dernière mise à jour

Source :

- SATESE (CG 06), 1997

CENTRE_ENFOUISSEMENT_TECHNIQUE_06

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature des données
Ville	Ville concernée
NOM	Nom du centre
Autorisation	Autorisation
Surface ha	Surface en hectares
Exploitant	Nom de l'exploitant
Exploit min T an	Tonnage minimal exploité par an
Exploit max T an	Tonnage maximal exploité par an
Origine des données	Origine des données
Echelle de saisie	Echelle de saisie
date mise à jour	Date de mise à jour
X12	Coordonnées Lambert 2 étendue
Y12	Coordonnées Lambert 2 étendue

Source :

- DRIRE, 1998

TRONCONS_VOIES_FERREES_06

TRONÇONS DE VOIES FERREES SUR LES ALPES MARITIMES

COUCHE DE LIGNES

ATTRIBUTS	DEFINITION
LENGTH	Longueur du tronçon
ID_TRVFE	Numéro d'identification du tronçon ferroviaire
NATURE	Nature du tronçon
ENERGIE	Energie
NB_VOIES	Nombre de voies
LARGEUR	Largeur
POSITION	Position
CLASSE	Classe
TOPONYME	Toponyme
TOPO	
ID_LIGNE	Numéro d'identification de la ligne
TOURIST	
NOMJECLIG	
NOMLIG	

Source :

- IGN BDCarto (1999)

GARES_06

SOMMETS DU RESEAU FERRE SUR LES ALPES MARITIMES COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
SOM F ID	Numéro d'identification du sommet
ID SOM	Numéro d'identification du sommet
TYPE	Type de sommet
TOPONYME	
TOPO	

Source :

- IGN BDCarto (1999)

TRONCONS_ROUTES_06

TRONÇONS DE ROUTE SUR LES ALPES MARITIMES

COUCHE DE LIGNES

ATTRIBUTS	DEFINITION
LENGTH	Longueur du tronçon
ID_TRRTE	Numéro d'identification du tronçon ferroviaire
VOCATION	Vocation
NB_CHAUSS	Nombre de chaussée
NB_VOIES	Nombre de voies
ETAT	Etat du tronçon
ACCES	Accès au tronçon
POSITION	Position du tronçon
VERT	
SENS	
NBV_MON	
NBV_DES	
TOPONYME	
TOPO	
USAGE	
DATE	
GEL	
ID_SOM_I	
ID_SOM_F	
ID_ROUTE	Numéro d'identification de la route
NUMERO	
CLAS_ADM	
GESTION	

Source :

- BRGM / IGN (1990)

ALIMENTATION_EAU_POTABLE_06

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATUR	Alimentation en eau potable
NUMERO	Numéro de l'AEP
INSEE	Code INSEE de la commune
COMMUNE	Nom de la commune
NOM-CAPTAG	Nom du captage
NATURE	Nature de l'ouvrage
NOMBRE	Nombre
DUP_DERIV	Date de la DUP dérivation
DUP-PERIM	Date de la DUP périmètre
RPP	RPP
HYDRO_AGRE	Hydrogéologue agréé
ORIGINE_DONNEES	Origine des données
DATE_MAJ	Date de la dernière mise à jour

Source :

- DDAF, BRGM, 1995

RESEAU_ELECTRIQUE_06

RESEAU ELECTRIQUE AERIEN

COUCHE DE LIGNES

ATTRIBUTS	DEFINITION
LENGHT	Longueur
TENSION	Tension
TRACE	
NB INTERNE	

Source :

- IGN BD Carto, 1999

SYSTEMES_AQUIFERES_06

SYSTEMES_AQUIFERES DES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Système aquifère
NUMERO	Numéro du système
CLASSE	Classe du système
NOM	Nom du système
STRUCTURE	Structure
LITHOSTRAT	Lithostratigraphie
MILIEU	Type de milieu
E MOUILLEE	Epaisseur d'eau mouillée
CHIMIE	Chimie des eaux
COUVERTURE	Nature de la couverture
TYPE_VULN	Type de vulnérabilité
COMMENT	Commentaire
POLLUTION	Type de pollution
BILAN_HYD	Bilan hydrique
VULN_POLLU	Vulnérabilité à la pollution
ORIGINE_DONNEES	Origine des données
DATE_MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE_SAISIE	Echelle de saisie

Source :

- BRGM (1995)

POINTS_EAU_06

POINTS D'EAU PERMANENTS

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
GCIentfier	Identifiant
Nom	Nom
Longueur Spécifique	
Vitesse Spécifique	
Champ Graphe	
Longeur Spécifique 2	
Vitesse Spécifique 2	
numero	
zone	
num	
GCDegreesAngle	

Source :

- SDIS 06, 1999

AOC_VIGNOBLES_06

VIGNOBLES AOC (APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE)

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Vignoble AOC
NOM AOC	Nom de l'AOC
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Institut National des Appellations d'Origine (INAO), 1994

ZNIEFF_PONCTUELLES_06

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE PONCTUELLES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	ZNIEFF
TYPE	ZNIEFF ponctuelle
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN, 1996.

ZNIEFF_TYPE_I_06

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE DE TYPE I

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Périmètre
PROTECTION	Type de protection
TYPE	Code du site
NOM	Nom du ZNIEFF
CODE_DEP	Code du département
CODE_DIREN	Code de la diren
DATE DES	Date
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
ALTI1	Altitude 1
ALTI2	Altitude 2
TYPO 1	Ocupation naturelle 1
TYPO 2	Ocupation naturelle 2
TYPO 3	Ocupation naturelle 3
LITHO 1	Nature du substrat 1
LITHO 2	Nature du substrat 2
ACT 1	Occupation des sols 1
ACT 2	Occupation des sols 2
MAGP 1	
MAGP 2	
STP 1	Propriétaire 1
STP 2	Propriétaire 2
INT	
CODE_SFF	Code
CODE_REG	Code Région
CODE_REG1	Code région 1
CODE_REG2	Code région 2
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN et SPN, 1996.

ZNIEFF_TYPE_II_06

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE DE TYPE II

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Périmètre
PROTECTION	Type de protection
TYPE	Code du site
NOM	Nom du ZNIEFF
CODE DEP	Code du département
CODE DIREN	Code de la diren
DATE DES	Date
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
ALTI1	Altitude 1
ALTI2	Altitude 2
TYPO 1	Ocupation naturelle 1
TYPO 2	Ocupation naturelle 2
TYPO 3	Ocupation naturelle 3
LITHO 1	Nature du substrat 1
LITHO 2	Nature du substrat 2
ACT 1	Occupation des sols 1
ACT 2	Occupation des sols 2
MAGP 1	
MAGP 2	
STP 1	Propriétaire 1
STP 2	Propriétaire 2
INT	
CODE SFF	Code
CODE REG	Code Région
CODE REG1	Code région 1
CODE REG2	Code région 2
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN et SPN, 1996.

ZICOPAP

ZONE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Périmètre
PROTECTION	Type de protection
CODE	Code
NOM	Nom de la zone
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
OBSERVATIONS	Observations
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN et SPN, 1996

ESPECES_VEGETALES_REMARQUABLES_06

STATIONS ISOLEES D'ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Station isolée d'espèce remarquable, ZNIEFF
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN, 1996.

FRAYERES_TRUITES_06

PRINCIPALES ZONES DE FRAYERES A TRUITES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Principales zones de frayères à truites
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données
X	Coordonnée en Lambert 3 carto
Y	Coordonnée en Lambert 3 carto

Source :

- DDAF, 1990.

CONSERVATOIRE_LITTORAL_06

ZONE APPARTENANT AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Peérimètre
PROTECTION	Type de protection
NOM	Nom de la zone
SUPERFICIE	Superficie
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN et SPN, 1996

ARRETE_BIOTOPE_06

ZONE D'ARRETE DE BIOTOPE

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Périmètre
PROTECTION	Type de protection
NOM	Nom de la zone
DATE CLASSEMENT	Date de classement en arrêté de biotope
SUPERFICIE	Superficie
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
OBSERVATIONS	Observations
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN et SPN, 1996

VALONS_OBSCURS_06

VALLONS OBSCURS AU NORD DE NICE

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Vallon obscur de Nice
NOM_ZONE	Nom de la zone
ORIGINE_DONNEES	Origine des données
DATE_MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE_DE_SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DDE 06, 1996.

PARCS_NATURELS_06

PARCS NATURELS DES ALPES MARITIMES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Périmètre
PROTECTION	Type de protection
NOM	Nom de la zone
ZONE	Zone concernée
TYPE PROCEDURE	Type de procédure de classement
NUM PROCEDURE	Numéro de la procédure
DATE CLASSEMENT	Date de classement en arrêté de biotope
SUPERFICIE	Superficie
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
OBSERVATIONS	Observations
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN et SPN, 1996

ZPPAUP_06

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGE (COMMUNE DE BAR-SUR-LOUP)

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	ZPPAUP de Bar sur Loup
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Service Départemental de l'Architecture 06, 1997

ZPSPACP

ZONE D'ARRETE DE BIOTOPE

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
PERIMETER	Périmètre
AREA	Superficie
PROTECTION	Type de protection
CODE SFF	Code
NOM	Nom de la zone
DATE CLASSEMENT	Date de classement en arrêté de biotope
SUPERFICIE	Superficie
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN et SPN, 1996

MONUMENTS_HISTORIQUES_06

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Monument historique
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Service Départemental de l'Architecture 06, 1995

PERIMETRE_SERVITUDE_MONUMENTS_ HISTORIQUES_06

PERIMETRE DE SERVITUDE (500 m) DES MONUMENTS HISTORIQUES

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Zone de servitude de 500 m au tour du monument historique
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Service Départemental de l'Architecture 06, 1997

SIPPACA

SITES INSCRITS PONCTUELS DES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
Prot	Type de protection
Codesite	Code du csite
Site	Nom du site
ProcEDURE	Type de procédure
Dateproced	Date de la procédure

Source :

- DIREN, CETE Aix, 1997

SCPPACA

SITES CLASSES PONCTUELS DES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Périmètre
PROTECTION	Type de protection
CODESITE	Code du site
PROT	Protection
PROCEDURE	Type de procédure
DATEPROCED	Date de la procédure
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN, CETE Aix, 1997

SIPACA

SITES INSCRITS DES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
Prot	Type de protection
Codesite	Code du csite
Site	Nom du site
Procedure	Type de procédure
Dateproced	Date de la procédure

Source :

- DIREN, CETE Aix, 1997

SCPACA

SITES CLASSES DES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
AREA	Superficie
PERIMETER	Périmètre
PROTECTION	Type de protection
CODESITE	Code du site
SITE	Nom du site
PROT	Protection
PROCEDURE	Type de procédure
DATEPROCED	Date de la procédure
SUPERFICIE HA	Superficie en ha
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN, CETE Aix, 1997

PEUPELEMENT_PORTE_GRAINE_06

PEUPELEMENT PORTE GRAINE

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
LABELPPG	Label
X	Coordonnées X
Y	Coordonnées Y
NATURE	Nature de la donnée
ESSENCE	Essence d'arbre
ORIGINE DONNEES	Origine des données
EHELLE SAISIE	Echelle de saisie
DATE MAJ	Date de mise à jour

Source :

- DRAF (1996)

**PREVENTION_SURVEILLANCE
(PREVENTION ET MOYENS DE
SURVEILLANCE)**

STATION_HYDROMETRIQUE_DIREN_06

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Nature de la donnée
RIVIERE	Nom de la rivière
NUMERO	Numéro
COMMUNE	Nom de la commune
LIEUDIT	Nom du lieu dit
XLAMBERT2	Coordonnée X en Lambert 2
YLAMBERT2	Coordonnée Y en Lambert 2
ZLAMBERT2	CoordonnéeZ en Lambert 2
BV_TOPO	Bassin versant topographique
BV_HYDRO	Bassin versant hydrographique
CODE_HYDRO	Code hydrologique
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- DIREN, 2000

RESEAU_SISMIQUE_PACA

Réseau RENASS

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
RESEAU	Nom du réseau
CODE	Code
NOM	Nom
LONGITUDE	Longitude
LATITUDE	Latitude
X LIIE	Coordonnée X Lambert II Etendue
Y LIIE	Coordonnée Y Lambert II Etendue
LATITUDE 2	Latitude
LONGITUDE 2	Longitude
X LIIE 2	
Y LIIE 2	
ALTITUDE	Altitude
INSTRUMENT	Instrument utilisé
SENSIBILITE	Sensibilité
COMP	Comp
ANNEE MISE EN PLACE	Année de mise en place
AGENCE RESPONSABLE	Agence responsable
TYPE RESEAU	Type de réseau

Source :

- RénaSS

POSTE_METEO_FRANCE_2000_06

RECENSEMENT DES POSTES DE METEO FRANCE SUR LES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
N INSEE	Numéro INSEE de la commune
DEPARTEMENT	Nom du département
COMMUNE	Nom de la commune
LIEU DIT	Nom du lieu dit
NOM REDUIT	Nom réduit
X L2	Coordonnées X en Lambert II
Y L2	Coordonnées Y en Lambert II
ALTITUDE	Altitude du poste
TYPE POSTE	Type de poste
TYPE RESEAU	Type de réseau
TYPE STATION	Type de station
TYPE PLUVIO	Type de pluviomètre
ENREG PLUVIO	Enregistrement pluviométrique
TYPE THERMO	Type de thermomètre
ENREG THERMO	Enregistrement thermique
TYPE ABRI	Type d'abri
TYPE HELIO	Type d'héliomètre
TYPE ANEMO	Type d'anémomètre
TYPE GIROUETTE	Type de girouette
RR O DEBUT INFO	
RR C DEBUT INFO	
OCC DEBUT INFO	
T DEBUT INFO	
INSOL DEBUT INFO	
VENT DEBUT INFO	
RR O FIN OBS	
RR C FIN OBS	
OCC FIN OBS	
T FIN OBS	
INSOL FIN OBS	
VENT FIN OBS	
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de mise à jour

Source :

- Météo France DIRSE/CLIM Aix-en-Provence (2000)

TOUR_DE_GUET

RECENSEMENT DES VIGIES INCENDIE SUR LES ALPES MARITIMES

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
GCIIdentif	Identifiant
Nom	Nom
Longueur Spécifique	
Vitesse Spécifique	
Champ Graphe	
Longueur Spécifique 2	
Vitesse Spécifique 2	
type	
DFCI	
capacité	
vigie	Nom de la vigie
groupement	Nom du groupement
compagnie	Nom de la compagnie
commune	Nom de la commune
telephone	Téléphone
meteo	Données météo OUI / NON
edf	EDF OUI / NON
nature	Type de construction de la tour de guet
radio observation	
nom Visibilité	
nom Delta X	
nom Delta Y	
nom Flèche	
nom Décalage X Flèche	
nom Décalage Y Flèche	
GCDegreesAngle	

Source :

- SDIS des Alpes Maritimes (1999)

**DOSSIERS COMMUNAUX
SYNTHETIQUES (DCS) ET
PLANS DE PREVENTION DES
RISQUES (PPR)**

DCS_INONDATION_06

DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES INONDATION DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Communal	Dossier communal synthétique
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

DCS_MVT_SEISME_06

DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SEISME DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Communal	Dossier communal synthétique
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

DCS_MVT_06

DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Communal	Dossier communal synthétique
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

DCS_FEUX_06

DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES FEUX DE FORETS DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Communal	Dossier communal synthétique
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

DCS_ALEAS_AVALANCHES_06

DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES AVALANCHES DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Communal	Dossier communal synthétique
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

PPR_INONDATION_06

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Prescrit	PPR prescrit
Approuvé	PPR approuvé
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

PPR_MVT_SEISME_06

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SEISME DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Prescrit	PPR prescrit
Approuvé	PPR approuvé
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

PPR_MVT_06

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Prescrit	PPR prescrit
Approuvé	PPR approuvé
Date_MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

PPR_FEUX_06

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES FEUX DE FORETS DANS LES ALPES MARITIMES

ATTRIBUTS	DEFINITION
Nature	Nature de la donnée
	Nom de la commune
INSEE	Code INSEE de la commune
Potentiel	Risque potentiel
Prescrit	PPR prescrit
Approuvé	PPR approuvé
Date MAJ	Date de mise à jour
Echelle saisie	Echelle de saisie
Origine données	Origine des données

Source :

- DDE 06 (décembre 2000)

ZONAGE_SISMIQUE_06

ZONAGE SISMIQUE DE LA FRANCE (1990)

COUCHE DE POINTS

ATTRIBUTS	DEFINITION
NUM_COMM	Numéro INSEE de la commune
NCOMMUNE	Nom de la commune
ZONESIS	Type de zone zo - zone 0 1a - zone 1a 1b - zone 1b z2 - zone 2
NUM_ARROND_90	Numéro de l'arrondissement correspondant (découpage au 01/01/89)
NUM_CANTON_90	Numéro du canton correspondant (découpage au 01/01/89)
ORIGINE DONNEES	Origine des données
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Nouveau zonage sismique de la France (1990),
- Code officiel géographique (1990),
- J.O. du 17/05/1991 - décret n°91-461 du 14 mai 1991.

**IDENTIFICATION DES BASSINS
DE RISQUES**

BVVESUBIE

LIMITE DU BASSIN DE RISQUE DE LA VESUBIE

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)
- Identification du bassin de risque : BRGM

BVROYA

LIMITE DU BASSIN DE RISQUE DE LA ROYA

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)
- Identification du bassin de risque : BRGM

BVTINEE

LIMITE DU BASSIN DE RISQUE DE LA TINEE

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)
- Identification du bassin de risque : BRGM

BVVAR

LIMITE DU BASSIN DE RISQUE DE LA BASSE VALLEE DU VAR

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)
- Identification du bassin de risque : BRGM

BVHAUTVAR

LIMITE DU BASSIN DE RISQUE DU HAUT VAR

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)
- Identification du bassin de risque : BRGM

MONTCHEIRON

LIMITE DU BASSIN DE RISQUE DE LA MONTAGNE DU CHEIRON

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)
- Identification du bassin de risque : BRGM

ZONECOTIERE

LIMITE DU BASSIN DE RISQUE DE LA ZONE COTIERE

COUCHE SURFACIQUE

ATTRIBUTS	DEFINITION
NATURE	Bassin versant
ZONE	Code de l'Agence de l'eau
ORIGINE DONNEES	Origine des données
DATE MAJ	Date de la dernière mise à jour
ECHELLE DE SAISIE	Echelle de saisie des données

Source :

- Fichier de l'Agence de l'eau (fichier 1995)
- Identification du bassin de risque : BRGM

PARTIE 3 :
COMPOSITION CARTOGRAPHIQUE SOUS MAPINFO
INVENTAIRE DES ALPES-MARITIMES

Les cartes sont réalisées à partir des fichiers de bases traités sous Arc-Info, importées par la suite sous MAPINFO.

Les fichiers documents (ou scripts de composition graphique) des cartes présentées dans le volume 2 du présent rapport sont les suivants :

MILIEU PHYSIQUE

CADRE_GEOGRAPHIQUE_06.WOR

Villes06, TRONÇONS_ROUTES_06, TRONÇONS_RIVIÈRES_06, CADRE06, LOGO, Masque06, OCCUPATION_SOL_06.

COMMUNES_06.WOR

LOGO, CADRE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Masque06, ADECO06P.

LITHOLOGIE_06.WOR

LOGO, CADRE06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, LITHO06, Villes06.

BASSINS_VERSANTS_HYDROLOGIE_06.WOR

LOGO, CADRE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, TRONÇONS_RIVIÈRES Villes06, Masque06, BV_AG_06.

VEGETATION_SAUVAGE_CORINE_06.WOR

LOGO, CADRE06, Masque06, OCCUPATION_SOL_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Villes06.

OCCUPATION_SOL_06.WOR

Villes06, Masque06, LOGO, CADRE06, OCCUPATION_SOL_06.

TISSUS_URBAINS_CORINE_06.WOR

Villes06, LOGO, Masque06, CADRE06, OCCUPATION_SOL_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06

CULTURES_06.WOR

Villes06, Masque06, LOGO, CADRE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, OCCUPATION_SOL_06.

PHENOMENES NATURELS ET ALEAS

RISQUE_POTENTIEL_COMMUNE_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, RISQUES_POTENTIELS_06.

RISQUE_INONDATION_COMMUNE_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, RISQUES_POTENTIELS_06.

CRUES_HISTORIQUES.WOR

Villes06, DERNIERE_CRUE_06, CRUE_HISTORIQUE_06, COMIGN06, LOGO, CADRE06,
MASQUE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06

ALEA_INONDATION_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, INONDATIONS_06.

SISMICITE_INSTRUMENTALE_HISTORIQUE_06.WOR

Villes06 ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Masque06,
Sismicite_instrumentale_06, Sismicite_historique_06.

INTENSITE_MAX_COMMUNE_06.WOR

Villes06 ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Masque06,
Seisme_ressenti_commune_06.

RISQUE_MVT_COMMUNE_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, RISQUES_POTENTIELS_06.

MOUVEMENTS_DE_TERRAIN_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Mouvements_Terrain_06.

ALEA_MVT_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Aleas_MVT_06.

RISQUE_FEU_FORET_COMMUNE_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, RISQUES_POTENTIELS_06.

FEUX_5_50ha_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Feux1_Promethee_06.

FEUX_sup_50ha_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Feux2_Promethee_06.

ALEA_FEU_FORET_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Aleas_Feux_Foret_06.

RISQUE_AVALANCHE_COMMUNE_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, RISQUES_POTENTIELS_06.

ALEA_ALEAS_AVALANCHES_06.WOR

Villes06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, CADRE06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Aleas_Avalanches_06.

ENJEUX

DENSITE_POPULATION_99_06.WOR

CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, POPULATION__06_1999_INSEE.

EVOL_DENSITE_POP_90_A_99_06.WOR

CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, POPULATION__06_1999_INSEE.

NOMBRE_RESIDENCES_PRINCIPALES_99_06.WOR

CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO, POPULATION__06_1999_INSEE.

ETABLISSEMENTS_RECEVANT_PUBLIC_06_06.WOR

ETABLISSEMENTS_RECEVANT_PUBLIC_06, Villes06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, CADRE06, LOGO.

CAMPINGS_REFUGES_06.WOR

VILLES06, CAMPINGS_06, REFUGES_06, COMIGN06, LOGO, CADRE06, MASQUE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06.

SITES_INDUSTRIELS_MATIERES_DANGEREUSES_06.WOR

SITES_INDUSTRIELS_06, VILLES06, TRONCONS_VOIES_FERREES_06, Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO.

ROUTES_06.WOR

VILLES06, TRONCONS_ROUTES_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO.

RESEAU_FERROVIAIRE_06.WOR

VFSO06P, VILLES06, TRONCONS_VOIES_FERREES_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO.

RESEAU_ELECTRIQUE_AERIEN_06.WOR

VILLES06, RESEAU_ELECTRIQUE_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, CADRE06, LOGO.

SYSTEMES_AQUIFERES_06.WOR

CADRE06, LOGO, VILLES06, MASQUE06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, CADRE06, SYSAQ06.

BASSINS_VERSANTS_AGENCE_06.WOR

CADRE06, LOGO, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, MASQUE06,
BV_AG_06.

ALIMENTATION_EAU_POTABLE_06.WOR

VILLES06, ALIMENTATION_EAU_POTABLE_06, CADRE06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, TRONCONS_RIVIERES_06,
LOGO.

STATION_EPURATION_ENFOUISSEMENT_06.WOR

CENTRE_ENFOUISSEMENT_TECHNIQUE, Masque06,
STATION_EPURATION_COMMUNALE_06, CADRE06, VILLES06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO.

SITES_MONUMENTS_ZPPAUP_06.WOR

ZPPAUP_06, MONUMENTS_HISTORIQUES_06, CADRE06, VILLES06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, LOGO, MASQUE06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06,
PERIMETRE_SERVITUDE_MONUMENTS_06, SIPPACA, SCPPACA, SCPACA,
SIPACA, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06.

AOC_VINICOLE_06.WOR

VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, AOC06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, CADRE06, LOGO.

PROTECTION_FAUNE_FLORE_06.WOR

CADRE06, VILLES06, FRAYERES_TRUITES_06, MASQUE06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, COMIGN06, LOGO,
MASQUE06, ZPSPACP, ARRETE_BIOTOPE_06, PARCS_NATURELS_06,
CONSERVATOIRE_LITTORAL_06, VALLONS_OBSCURS_NICE_06.

ZNIEFF_ZICO_06.WOR

ZNIEFF_PONCTUELLES_06, ESPECE_VEGETALE_REMARQUABLE_06,
CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, LOGO,
MASQUE06, ZICOPAP, ZNIEFF_TYPE_I_06, ZNIEFF_TYPE_II_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06.

PREVENTION SURVEILLANCE

SURVEILLANCEALERTE_06.WOR

POSTE_METEO_FRANCE_2000_06, LOGO,
STATIONS_HYDROMETRIQUES_DIREN_06, CADRE06, VILLES06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06, MASQUE06, TOUR-DE-GUET,
RESEAU_SISMIQUE_PACA, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06

**DOSSIERS COMMUNAUX SYNTHETIQUES (DCS) ET PLANS DE
PREVENTION DES RISQUES (PPR)**

DCS_INONDATION_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, DCS_INONDATION_06.

DCS_MVT_SEISME_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, DCS_MVT_SEISME_06.

DCS_MVT_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, DCS_MVT_06.

DCS_FEU_FORET_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, DCS_FEUX_06.

DCS_AVALANCHE_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, Masque06,
ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, DCS_AVALANCHE_06.

PPR_INONDATION_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, PPR_INONDATIONS_06.

PPR_MVT_SEISME_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, PPR_MVT_SEISME_06.

PPR_MVT_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, PPR_MVT_06.

PPR_FEU_FORET_COMMUNE_06.WOR

LOGO, CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
Masque06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, PPR_FEUX_06.

ZONAGE_SISMIQUE_06.WOR

CADRE06, VILLES06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_ETAT_06,
Masque06, ZONISIS06, ADMINISTRATIONS_COLLECTIVITES_06, LOGO.

PROPOSITION D'IDENTIFICATION DE BASSINS DE RISQUES

BASSINS_RISQUES_06.WOR

CADRE06, VILLES06, LOGO, MASQUE06, BVVESUBIE, BVROYA, BVTINEE,
BVVAR, BVHAUTVAR, MONTCHEIRON, ZONECOTIERE,
BASSINS_VERSANTS_06.

BRGM
SERVICE DES ACTIONS REGIONALES
Service géologique régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
BP168 - 13276 MARSEILLE Cedex 09 - France - Tél : 04.91.17.74.77. Fax : 04.91.17.20.40.